

L'ACTION NATIONALE

Volume LV, Numéro 3

Novembre 1965

75 cents

SOMMAIRE

VIE NATIONALE

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS
JEAN GENEST
ROSAIRE MORIN
RODOLPHE LAPLANTE
CLAUDE LARIVIÈRE

VIE CULTURELLE

JEAN MARCEL
ANDRÉ VANASSE
MAXIMILIEN LAROCHE
ANDRÉ MAJOR

VIE DES CERCLES D'ÉTUDES

Les États généraux
Le rapatriement de la fiscalité
Les plans conjoints
Quelques statistiques.

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

Directeur : FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

Comité de rédaction : DOMINIQUE BEAUDIN — PATRICK ALLEN — JEAN MARCEL — JEAN GENEST, secrétaire.

Rédaction et administration : C.P. 189, Station N, Montréal ou 235 (est), rue Dorchester, ch. 504. Tél. de 2½ à 6½ : 866-8034

Abonnement : \$7.00 par année. Au coût réel : \$10.00

Les articles de la revue sont répertoriés dans le **CANADIAN PERIODICAL INDEX**, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, et dans la revue **CULTURE**.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

1er VICE-PRÉSIDENT : M. René Chaloult

2e VICE-PRÉSIDENT ET ADMINISTRATEUR : M. Dominique Beaudin

SECRÉTAIRE : M. Théophile Bertrand

TRÉSORIER : M. Rodolphe Laplante

DIRECTEURS : MM. le Chan. Lionel Groulx, J. P. Archambault, S.J., C.-E. Couture, Richard Arès, S.J., Paul-Emile Gingras, Albert Rioux, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Gaétan Legault, Mario Dumesnil, Luc Mercier, Jean Genest, Patrick Allen, Jean Mercier, Claude Trottier, Michel Brochu.

Où trouver L'Action Nationale ?

À MONTRÉAL :

Dupuis et Frères, 865 est, rue Ste-Catherine
Fides, 245 est, rue Dorchester
Librairie Déon, 1247, rue Saint-Denis
Librairie Universelle, 5165, Côte-des-Neiges
Librairie Ménard, 1564, rue Saint-Denis
Librairie Pony, 554 est, rue Ste-Catherine
Librairie Leméac, 371 ouest, avenue Laurier
Librairie La Québécoise, 169 est, rue Beaubien
Librairie Garneau, 47, rue Buade
Librairie de l'Action Sociale Catholique,
Place Jean-Talon

À QUÉBEC :

Librairie du Quartier Latin,
111, rue Saint-Jean

À HULL :

Librairie Libre, 130, rue de l'Hôtel-de-Ville

À OTTAWA :

Librairie Dussault, 170, rue Rideau

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

LE PRÊT D'HONNEUR

1182 RUE ST-LAURENT, MONTRÉAL 18 - 861-3465

La campagne du Prêt d'Honneur débute cette année avec un bilan dont ses organisateurs ne sont pas peu fiers. Pour la première fois dans son histoire, le Prêt d'Honneur a pu, lors de la dernière année académique, accorder des prêts à tous les étudiants éligibles qui en ont fait la demande. Et cela, grâce à la formule du "5 pour 1" qui a été conclue avec diverses sociétés prêteuses. A la suite de cette entente le Prêt d'Honneur peut prêter cinq fois les montants recueillis et déposés en garantie collatérale.

Il fut accordé pour l'année académique 1964-65, 1,363 prêts totalisant une somme de \$631,045 alors que l'année précédente 645 étudiants avaient reçu \$199,190.

Pour la prochaine saison, on prévoit mettre à la disposition des étudiants qui en ont besoin la somme d'un million de dollars. Ce serait, cette fois, deux mille étudiants qui en profiteraient.

Pour le plus grand nombre des bénéficiaires du Prêt d'Honneur, cette assistance est de première urgence. En effet, 85 % d'entre eux appartiennent à des familles dont le père gagne moins de \$4,000 par année. Et jusqu'à 80 % de ces familles comptent 6 enfants et plus.

Ce sont les étudiants de l'Université de Montréal qui sont les plus nombreux parmi les bénéficiaires du Prêt d'Honneur, comme nous l'indique le tableau suivant:

134 prêts à des étudiants d'Ecole Normale	\$ 53,185
140 prêts à des étudiants du cours classique	\$ 49,230
695 prêts à des étudiants de l'Université de Montréal	\$391,290
49 prêts pour des études post-universitaires	\$ 72,710
67 prêts pour des études à d'autres universités	\$ 36,770
44 prêts à des étudiants néo-canadiens	\$ 22,335
228 prêts à des jeunes filles	\$ 95,820

vous êtes client de plusieurs
grandes compagnies!
pourquoi n'en être pas aussi
propriétaire et en partager
les bénéfices par

LES FONDS COLLECTIFS

Distribués et administrés par



LES PLACEMENTS COLLECTIFS INC.

Bureaux à: Hull, Montréal, Québec, Rimouski, St-Hyacinthe,
St-Jérôme, Sherbrooke, Trois-Rivières.

HOMMAGES
DE

La Sauvegarde

**COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA VIE**

Siège social : Montréal

L'ACTION NATIONALE

Volume LV, Numéro 3

MONTRÉAL

Novembre 1965

Éditorial

DE L'ÉDUCATION

Ça traînait un peu partout. Une idée simple dans l'air. Savez-vous pourquoi le Québec traverse une révolution tranquille ? C'est qu'il commence à s'apercevoir qu'il est en retard sur le reste du Canada. Et savez-vous pourquoi il est en retard sur le reste du Canada ? C'est à cause de son système d'éducation. Et voilà comment les Anglo-Canadiens font conscience nette. En frappant le mea culpa sur notre poitrine. Eux, ils sont éternellement innocents.

Pourquoi alors changer de constitution ? Pourquoi améliorer les choses ? Que les Canadiens français améliorent leur système d'éducation et ils deviendront peut-être aussi habiles que les Anglo-Canadiens. En attendant, semblent-ils dire, nous emploierons tout notre capital, toute notre ingéniosité et toute notre avance pour que vous ne nous rejoigniez pas. Ça, n'est-ce pas de l'esprit sportif à cent pour cent ?

Avez-vous déjà rencontré un peuple sur la terre avec une propension aussi infaillible à la sursimplification que les Anglo-Canadiens ? D'abord, à part quelques spécialistes, ils ignorent tout de notre éducation. Ils ignorent que le programme de nos collèges secondaires se comparait, comme esprit et programme, aux meilleures public schools d'Angleterre, aux lycées de France et aux meilleures institutions privées des États-Unis.

Les Anglo-Canadiens oublient ensuite que sans l'aide de l'Angleterre et celle des Etats-Unis, personne n'aurait pu chanter leurs mérites parce qu'ils n'auraient à peu près rien accompli. Dès 1914 on calculait à trois milliards de dollars du temps l'aide financière que l'Angleterre accorda à ses overseas brothers. Aujourd'hui encore l'Angleterre a plus de trois milliards et les Etats-Unis plus de onze milliards d'investis dans les entreprises que les Anglo-Canadiens sont invités à faire fructifier.

Les Canadiens français, eux, obtiennent les salaires des manœuvres. Cette situation ne peut durer. Toujours elle va dans le même sens et nous donne beaucoup plus que la sensation de l'étouffement. Deux mesures firent déborder le vase.

La première regarde les efforts surnois, écrasants, persistants (oui, c'est le mot: persistant !) du gouvernement fédéral pour conserver depuis la Deuxième Grande Guerre toutes les ressources financières sur les impôts directs. Le fédéral, par impérialisme, a bloqué tous nos efforts de progrès. Il a fallu les forcer à dégorger, à partager. Les Anglo-Canadiens l'ont fait en rechignant, de mauvaise grâce et sous la seule menace que la Confédération allait sauter. Le Québec commence à goûter aux joies de ne plus être une colonie totale.

La deuxième mesure est leur refus persistant de nous accepter comme nation à part entière, de considérer le Canada comme fondé et mis en marche par deux nations associées dans l'Etat canadien. M. Diefenbaker, ce dernier des grands mammouths, croit la fin du monde arrivée s'il permettait à cette idée de s'implanter au Canada. Le Montreal Star, dans son éditorial du 9 octobre, lui rappelle un texte où Lord Durham parle des deux nations. Pour en faire disparaître une par l'assimilation il imagina l'Acte d'Union qui donnerait un Canada et

une nation. Le concept d'un Canada et d'une nation mène inévitablement à la réalité d'un Canada anglais, uniformément anglais, à plus ou moins brève échéance. Le concept Canada est plus complexe parce que la réalité est plus complexe. Or les Anglo-Canadiens, en général, ne sont préparés qu'aux idées simples.

Jusqu'ici, des journalistes et des universitaires anglo-canadiens ont pu nous suivre et nous comprendre. Mais nous allons plus loin et nous demandons comment il se fait que le Canada anglais ne cesse de dire: « Well, what is it that Quebec wants ? » Non seulement l'ensemble des Anglo-Canadiens est en état de surdité avancée mais il est aussi en état d'ignorance crasse.

Nous nous tournons vers son ou ses systèmes d'éducation (ils se ressemblent comme des frères siamois) et nous l'accusons d'être inférieur à la tâche et de conditionner ses clients à la surdité et à l'ignorance dans plusieurs domaines de la réalité canadienne. De là vient le malaise. Pour mieux nous faire comprendre rappelons ce qui pour eux était une évidence: l'éducation était arriérée au Québec parce qu'elle était priest-ridden. Or les Québécois voient surgir une autre évidence: les Anglo-Canadiens sont conditionnés à ne rien comprendre, conduits qu'ils sont par leurs ministères de l'éducation, véritables dictatures sur les esprits d'une hégémonie anglo-saxonne.

Disons d'abord que l'Angleterre ne voit aucun inconvénient à l'existence d'un système d'écoles catholiques sur son sol. Bien plus, elle le subventionne à l'égalité des écoles d'Etat. La Hollande ne voit aucune difficulté à subventionner un système public neutre et deux systèmes privés, l'un calviniste et l'autre catholique. Mais les Anglo-Canadiens se sont emparés d'une idée napoléonienne: l'art de mouler les mentalités par un système

d'éducation unique. A partir de là, ils ont façonné selon les besoins du moment de petits britishs (la lutte pour un drapeau canadien ne fut qu'un vestige persistant de cet esprit mais elle nous aida à comprendre l'existence des fanatiques), de petits américains (voyez la somme des manuels USA au Canada anglais !) et finalement de petits canadiens (c'est-à-dire que, par faveur divine, les Anglo-Canadiens sont prédestinés à dominer la Confédération jusqu'à la fin des siècles parce qu'ils sont plus fins, plus industrieux, plus génialement doués que les autres créatures de ce monde !).

La vérité est que l'enseignement dirigé et inspiré par les ministères de l'éducation dans les provinces à majorité anglo-canadienne n'a jamais révélé aux Anglo-Canadiens ce qu'était vraiment le Canada. On a caché la nature d'une fédération, l'existence d'une nation française participante à égalité de droits. Notre révolution tranquille nous a révélé que les Anglo-Canadiens (il y a des exceptions) vivent au Canada comme enveloppés de torpeur et grandissent dans une suffisance totale parce qu'ils ne comprennent rien au Canada où ils gagnent de l'argent. Ou à peu près. Quand nous tirons sur leur manche et essayons de leur parler, ils répliquent poliment, l'air ennuyé et fermé de quelqu'un qui a subi quarante ans de conditionnement mental: « What do you want ? »

M. Jean Lesage, dans sa récente tournée, a rencontré parfois une opposition bête (les petits du grand Mammouth n'aiment pas qu'on les dérange !), parfois des applaudissements de la part des jeunes qui commencent à refuser la théorie du melting pot américain pour le Canada, mais plus généralement il a rencontré la léthargie. On a dit de Toronto que ce n'était pas une ville mais seulement une suite de maisons. On pourrait

dire la même chose du Canada: ce n'est pas un pays, c'est une suite de provinces. Mais le Québec est une province qui a une âme.

Ils ont bien une capitale: Ottawa. Mais arrivés là, ils ne comprennent plus le Canada. On ne les a pas préparés à vivre en con-fédération, à coexister avec une autre culture. Ils croient suffisant de nous concéder un département de traduction. Et parce que, et dans la mesure même où ils ne nous comprennent pas, nous les croyons mal préparés par leur éducation, excellents derrière une caisse enregistreuse mais incapables de penser le Canada et sans une âme assez grande pour admettre deux cultures. Leur éducation a fait défaut, elle les a portés à être étroits, à manquer de psychologie et d'ouverture à la compréhension d'autrui. Enfermés dans leur langue, dans l'histoire de leurs exploits (avec l'argent prêté par leurs parents ou leurs voisins) et dans une sottise complaisance en eux-mêmes, repliés qu'ils sont dans leurs cottages, leurs clubs et leurs villes fermées (parfois même clôturées), ils trouvent fort étrange que le président des Nations-Unies M. Fanfani et le pape Paul VI choisissent de parler en français dans la grande salle des Nations (les deux ont pourtant été éduqués dans des collèges qui avaient même esprit et programme que les Canadiens français). Ils sont conditionnés: c'est l'esprit mammoth.

Quand M. Jean Lesage affirme: « Les Canadiens ont maintenant le choix entre accepter ou rejeter la coexistence des deux cultures au Canada », ou encore: « Nous avons le sentiment d'être trompés dans notre bonne foi. Je ne crains pas d'exagérer en disant que des Québécois, en prenant connaissance des difficultés de certaines des minorités françaises de l'ouest du Canada, ont parfois l'impression que nos institutions et nos lois sont trop

généreuses pour les Canadiens de langue anglaise de Québec », les Anglo-Canadiens sont scandalisés.

Le manque de communications est unilatéral car pour communiquer il faut deux personnes qui se parlent et essaient de se comprendre. Notre propre système d'éducation nous a préparés à étudier, communiquer et comprendre autrui mais nous ne pouvons en dire autant de l'éducation des Anglo-Canadiens. Toute la Confédération en est ébranlée car « il est normal et très sain qu'aujourd'hui nous remettons en question les institutions canadiennes et les attitudes qui ne nous satisfont pas. L'unité canadienne n'est menacée que par l'ignorance persistante des uns qui poussent les autres au désespoir. Lutte donc contre des mammoths !

Des ministères de l'éducation qui permettraient aux Français de s'épanouir dans les provinces où ils sont en minorité, permettraient aussi aux Anglo-Canadiens de se poser les vraies questions en commençant par un examen autocritique. C'est facile d'expié ses péchés sur la poitrine d'autrui, c'est moins facile de former de grands civilisés. Les jeunes Anglo-Canadiens paraissent plus ouverts. Le progrès sera possible en autant qu'ils obligeront leurs ministères provinciaux de l'éducation à abandonner l'esprit mammoth, avec ses excroissances plus ou moins développées de racisme et d'impérialisme.

LE SECRETAIRE

PRIVILÈGE DE RENOUVELLEMENT À \$5.00

Rappel à tous nos abonnés, quelle que soit la date d'expiration de leur abonnement, qu'avant l'application de la hausse de l'abonnement à \$7. le 1er janvier, ils peuvent dès maintenant et d'ici le 1er janvier renouveler à \$5. pour une autre année. L'abonnement de soutien reste à \$10.00.

UNE NATION FORTE DANS UN ÉTAT FORT

par Jean Guéhen

Chapitre I. Le pays d'origine

Durant deux siècles d'histoire la nation canadienne française fut à la recherche d'un État fort. Le mot d'ordre était : « Un État fort, c'est un État qui a la volonté et la puissance de faire respecter ses intérêts et de défendre ses droits. » C'est pourquoi la nation canadienne française a toujours été une nation d'émigrés. Elle a toujours été une nation qui a cherché à se faire reconnaître par le monde entier. Elle a toujours été une nation qui a cherché à se faire reconnaître par le monde entier. Elle a toujours été une nation qui a cherché à se faire reconnaître par le monde entier.

Il faut ajouter, certes, que la nation canadienne française a toujours été une nation d'émigrés. Elle a toujours été une nation qui a cherché à se faire reconnaître par le monde entier. Elle a toujours été une nation qui a cherché à se faire reconnaître par le monde entier. Elle a toujours été une nation qui a cherché à se faire reconnaître par le monde entier.

Extrait de l'ouvrage de l'auteur sur la nation canadienne française, paru chez l'éditeur, 1934.

VIE NATIONALE

UNE NATION FORTE DANS UN ÉTAT FORT*

par Jean Genest

Nation sans État véritable

Durant deux siècles d'histoire la nation canadienne-française fut à la recherche d'un État fort. Le vouloir-vivre commun des 65,000 Canadiens français de 1760 ne s'est jamais relâché. Organisations et structures sociales sont venues encadrer l'activité proliférante de la Nation. D'abord la paroisse a pris la place laissée par la seigneurie disparue, puis vinrent les écoles et les collèges, les coopératives et les syndicats. Peu à peu notre Nation, presque sans participation de la part de l'État, s'est donné un ensemble de cadres religieux, scolaires, sociaux et économiques, vraiment résistants, reflets de ses besoins et de son sens des valeurs.

L'État existait, certes, mais manoeuvré par les mains d'une petite oligarchie anglo-saxonne, il entrava le développement de la nation canadienne-française plutôt qu'il ne l'aidait. Avec le nombre nous accumulions des portions de terre et nous formions des propriétaires du pays charnel. Mais la puissance et l'économie restèrent trop longtemps entre les mains de gens qui gouvernaient

* Conférence prononcée au Congrès de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, à l'Hôtel Reine-Elisabeth, le 5 juin 1965.

sans nous représenter. En fait notre Nation n'avait pas un Etat vraiment à elle.

Vint 1867. Un ou deux ministres québécois seulement comprirent que le moment de *faire de l'histoire* était arrivé, que l'Etat du Québec aurait pour tâche propre de développer la personnalité de la Nation canadienne-française. Mais vite, trop vite, la politique redevenait un simple trafic de patronage ou de progrès infimes. Le premier, en 1937, M. le chanoine Lionel Groulx vit clair sur ce problème des relations nécessaires entre la Nation et l'Etat quand, éclairé par toute notre histoire, il cria à la Nation entière: "L'Etat français, nous l'aurons!" Ce même cri, profond comme une voix qui vient du plus profond de notre vouloir-vivre collectif, se fit encore entendre récemment: "Maîtres chez nous, nous le serons!" Scandale pour les uns conditionnés à la soumission politique et à la dépendance intellectuelle; mot d'ordre pour les autres qui voyaient enfin la grande histoire entrer dans leur vie. Ces affirmations posaient aux regards de tous l'avènement de l'Etat fort, conscient de ses buts et vigoureux à les obtenir pour le bien commun de la Nation.

Signification d'un État fort

Un Etat fort c'est d'abord des hommes qui ont des vues d'ensemble sur le passé et la destinée d'une Nation, qui acceptent d'organiser, diriger et unir les volontés éparses dans la Nation. Un Etat fort comprend le fait français en Amérique du Nord comme on ne l'a jamais compris jusqu'ici. Et parce qu'il a l'intelligence de la situation pleine de risques, il s'entoure de compétences, comme de grands intendants chargés d'élaborer d'une façon prospective les choix qui préparent l'avenir. Ce n'est plus l'arbitraire, le laisser-aller et les décisions à la petite-journée mais comme une convergence nationale de créativité. L'Etat fort envisage par exemple une Banque du Québec, une Radio-Québec, des représentants offi-

ciels du Québec dans les principaux pays de culture française. Il développe les ressources naturelles au profit de la Nation, il prépare les compétences que tout bond en avant exige. Semblable à un grand corps la Nation a besoin d'une tête, principe d'unité, point de convergence des biens communs et principe dynamique de toute grande politique. Pour une Nation comme la nôtre, un Etat fort est irremplaçable.

Nous en avons un absolu besoin dans nos nouvelles relations avec le gouvernement d'Ottawa, à majorité et à politique anglo-saxonnes. Jusqu'à récemment ces relations ressemblaient trop à des relations d'une puissance impériale vis-à-vis d'une colonie. Aujourd'hui l'essence même du fédéralisme est remise en question et la véritable mystique qui s'est fait jour a besoin d'un Etat fort si nous ne voulons pas que cette mystique soit faussée et dégradée en petite politique. Toute fédération suppose l'égalité des partenaires et notre Etat, dans ses négociations, a besoin de l'appui entier de la Nation comme la Nation a besoin d'un Etat fort pour la représenter.

Toute division entre la Nation et l'Etat en ce tournant de la Confédération et de notre histoire pourrait être grave, peut-être même fatale.

Dangers du césarisme

Mais la tentation de césarisme est toujours présente. L'équilibre à tenir pour l'Etat entre les directives à donner et les volontés de la Nation à respecter est délicat et fragile. Que l'Etat lutte contre la déperdition des forces vives de la Nation par la planification, qu'il négocie fermement la place nouvelle du Québec dans la Confédération, rien de plus nécessaire. Mais le césarisme peut apparaître lorsque l'Etat confond les hommes avec les choses ou qu'il voudrait imposer à la nation des plans inacceptables pour elle. Alors le Québec passerait d'une démocratie parlementaire à une démocratie totalitaire et la Nation maintenant divisée n'appuierait plus un Etat

qui voudrait, sournoisement ou non, la domestiquer. Devant des citoyens défiants et mécontents l'Etat perdrait ce prestige et cette force essentielles à un rôle efficace.

Où peut se manifester ce danger du césarisme? Nous savons tous qu'en cet âge moderne et suivant notre constitution, il y a au Canada séparation de l'Eglise et de l'Etat. La conséquence logique, dira l'historien André Latreille, c'est que "l'Eglise admet la déconfectionnalisation de l'Etat conçue comme l'expression d'une tolérance civile, conséquence inévitable de la division des croyances et de la liberté de la conscience religieuse personnelle. C'est la reconnaissance par l'Etat de son incompétence en matière religieuse" (1). Mais cette laïcité qui oblige l'Etat à donner un traitement égal à tous ses sujets, croyants et incroyants, n'entraîne pas la laïcité de l'école, c'est-à-dire la neutralité de l'école. Pourquoi? Parce que si la neutralité respecte l'incroyant, elle ne respecte pas le droit des croyants à donner à leurs enfants une éducation conforme à leurs croyances. Aujourd'hui, c'est dans le domaine de l'éducation que l'Etat menace davantage d'envahir et d'entraver les libertés séculaires de la Nation.

Césarisme en éducation

Non seulement nous nous élevons contre l'école neutre pour les chrétiens du Québec mais nous nous élevons aussi fortement contre l'école multiconfessionnelle. Qu'est cette école? Ne nous trompons pas sur les mots: l'école multiconfessionnelle est en fait une école neutre où les connaissances humaines sont comme isolées contre tout "danger" d'irradiation de la part d'une Vérité révélée et où l'on permet une instruction religieuse, indépendante du programme, selon les désirs des parents.

Ni la formation religieuse et morale, ni l'enseignement profane et le climat de l'école, ni enfin le dévelop-

1. La pensée catholique sur l'Etat, dans *L'ecclésiologie au 19^e siècle*. Cerf, 1960, p. 291.

pement de la personnalité totale, malgré le service d'une aumônerie collatérale, ne reçoivent leur dû de lumière et de dynamisme. L'école multiconfessionnelle n'est pas une école vraiment chrétienne. Elle peut être l'école de demain, bien que personne n'en sache rien, mais les pieds bien posés sur ce pays réel et dans ce solide aujourd'hui, nous répétons, au nom de l'immense majorité de la Nation, que nous voulons une école chrétienne.

Qu'un fonctionnaire puisse répéter que l'école multiconfessionnelle deviendra, qu'on le veuille ou non, l'école du Québec, que le ministère de l'Education laisse dire cela comme s'il était complice de ces déclarations audacieuses, comme pour tâter le pouls et le degré de passivité de la population, cela ne passera pas. Qu'en France les catholiques acceptent l'école multiconfessionnelle comme un progrès, cela ne démontre qu'une chose : la mesquinerie où est allé l'esprit persécuteur de sectaires français qui ont refusé à d'autres Français la gratuité scolaire parce que chrétiens. Mais nous sommes ici au Québec et nous refusons l'école neutre, d'une neutralité même ouverte, même déguisée sous le nom d'école multiconfessionnelle. Rien n'empêche l'Etat de donner des écoles neutres aux incroyants et aux agnostiques qui la réclament. Mais si l'Etat devenait intolérant en refusant à la très grande majorité de la Nation l'école qu'elle réclame, publique ou privée, ne sèmerait-il pas des germes de dissension aux conséquences incalculables ?

Le progrès du droit moderne ne se fait pas dans le sens du monolithisme étatique mais dans le sens du plus grand respect des consciences. Ce respect demande l'acceptation du pluralisme religieux et un traitement fiscal égal pour tous les parents. L'Etat, en effet, n'a pas à favoriser un système d'écoles plutôt qu'un autre mais à servir tous ses sujets également. Tout favoritisme ici ne serait que du césarisme. Un Etat qui s'oppose à la Nation vivante, n'est-il pas un monstre qui se dévore lui-même ? Dirigeant tout, il ne peut imposer ses plans et ses cour-

tes idées qu'au prix des libertés spirituelles de la Nation et de graves mutilations de la personne humaine.

Bref, nous sommes en faveur d'un Etat fort mais nous sommes davantage en faveur d'une Nation forte, et nous sommes encore davantage en faveur de leur accord et de leur unanimité par le respect mutuel. Un Etat réellement fort sait surmonter sa propre puissance, la contrôler et ne pas en abuser avec ses propres citoyens. Il sait même déléguer quelques-uns de ses pouvoirs marginaux, mais importants, qui peuvent être mieux exercés par des corps intermédiaires que par lui-même. L'Etat peut étouffer, écraser et se faire craindre par une centralisation et une planification excessives mais, s'il est réellement fort, il déplace ou fait taire les fonctionnaires trop zélés, il évite que, par les règlements et la paperasserie toute puissante, chaque fonctionnaire ne devienne un roitelet et chaque ministère un château féodal.

En éducation, parce qu'il s'agit d'*êtres humains* et non plus de *choses*, la Nation doit être particulièrement vigilante. Il ne conviendrait pas qu'inquiète et bousculée, la Nation pût assimiler son propre Etat au gouvernement d'une province anglo-saxonne voisine, c'est-à-dire plus ou moins buté et fermé à toute confessionnalité de l'école. Dans les provinces à majorité anglo-saxonne, les Français qui veulent une école française sont soumis à une double taxation parce que Français. Serait-il admissible qu'au Québec les catholiques qui refuseraient l'école multiconfessionnelle soient astreints, parce que catholiques, à un double impôt injuste?

Nécessité des corps intermédiaires

Il nous faut une Nation forte. Par exemple que pourrait une Nation moderne sans journalistes, véritables intermédiaires entre la Nation et l'Etat, et des moyens audio-visuels de communications indépendants et désintéressés, au service de tout ce qui est humain? Mais où est-elle la Nation? Quels sont ses interlocuteurs vala-

bles? Les opinions individuelles ressemblent à une poussière; comment alors l'omniprésente opinion publique peut-elle offrir quelque idée intelligible et décisive aux journalistes, aux fonctionnaires, aux députés et aux gouvernants?

Ce grand rôle à jouer appartient aux corps intermédiaires: ils doivent prêter une voix puissante à une population dispersée de façon que ses besoins et ses désirs économiques, culturels, sociaux et nationaux finissent par rencontrer les grands organismes chargés des travaux et des réalisations. La Nation sans corps intermédiaires, n'est qu'une société atomisée où circulent des rumeurs trop souvent sans lendemain; mais structurée par les corps intermédiaires la Nation se fait respecter et écouter par l'Etat. L'Etat, alors, ne peut plus ignorer les grands biens communs qui conviennent à tel groupe humain, à tel moment de son histoire. Dans le domaine de l'éducation surtout il est important de se rappeler que si les gouvernants passent, la Nation demeure. Cela ne sert à rien de précipiter les choses, comme si un Etat voulait forcer la Nation à accepter un fait accompli sans elle, malgré elle.

Aucun corps intermédiaire ne revêt plus d'importance et d'urgence que celui des associations de parents. La plus grave et la plus décisive transformation du Québec se fait actuellement dans le domaine de l'école. Un Etat fort peut imposer un système scolaire qui ne refléterait en rien les désirs et les valeurs primordiaux d'une Nation. A la nation de s'exprimer par ses corps intermédiaires responsables. Or ce n'est qu'en novembre 1964, avec la parution du tome 2 du Rapport Parent, que la Nation apprend le rôle efficace qu'on prétend lui faire jouer à tous les échelons du système scolaire. Pourquoi l'Etat serait-il si pressé devant une Nation qui a eu si peu le temps de se préparer? Pourquoi laisse-t-il multiplier les déclarations tendancieuses de fonctionnaires salariés ou d'informateurs complaisants? La Nation étonnée arrive

mal à départager nettement ce qui relève de la démagogie et ce qui relève de la démocratie organique. Elle se demande, anxieuse: "L'Etat cherche-t-il le bien commun ou à nous imposer au nom de doctrines empruntées et d'exemples importés un système qui détruise des valeurs auxquelles la Nation tient comme à la prune de ses yeux?"

Les associations de parents deviennent le corps intermédiaire chargé de préparer, en collaboration avec l'Etat, le vrai visage du pays en terre de Québec. Aucune association n'a autant de responsabilités et de lumières quant à la jeunesse de demain. Elles deviennent aussi la forme la plus éminente de l'éducation des adultes parce qu'elles doivent étudier, comme en coopérative, les exigences nationales et confessionnelles de l'éducation et assumer, comme un corps vivant, les responsabilités d'une génération vis-à-vis l'autre. A la condition qu'on ne bâillonne pas ces associations, qu'on n'y infiltre pas des *cinquièmes colonnes* plus intéressées à la petite politique qu'à l'éducation, l'Etat pourra connaître, coordonner les exigences profondes de la Nation et trouver chez les citoyens rassurés la collaboration nécessaire. Les corps intermédiaires seront donc appelés à jouer un rôle de plus en plus important: rôle de lumière pour le peuple et de sagesse pour les gouvernants. Le système public trouvera la décentralisation nécessaire et le système privé ne se sentira pas étouffé ou condamné à mort par un Etat excessivement centralisateur.

Présence de l'Eglise

L'Eglise n'assiste pas indifférente à cet immense colloque entrepris entre l'Etat et la Nation. Elle est profondément engagée et plusieurs mesures envisagées pour l'avenir scolaire de l'Etat du Québec l'ont déjà inquiétée et continuent à le faire. Une chose est certaine: l'Eglise n'abandonnera pas, au Québec, l'école chrétienne pour les chrétiens. Déjà en 1951, l'Episcopat de France

disait: "L'Eglise maintient fermement la nécessité des écoles chrétiennes... car il n'y a pour un chrétien d'école pleinement satisfaisante que l'école chrétienne." Le 17 juin 1961, S. E. le cardinal Léger reprenait la même idée: "Comme instrument de sa mission éducatrice, l'Eglise a choisi l'école catholique... L'Eglise n'a pas à se préoccuper que de l'enseignement religieux; la foi catholique au contraire *doit étendre son rayonnement sur tout l'enseignement*". Pour sa part S. E. le cardinal Roy, le 10 mars 1965, insistait là-dessus comme si cela était devenu nécessaire: "L'Eglise comme telle ne peut se désintéresser de l'école... L'application de la *loi de l'éducation qui est en vigueur dans cette province* et qui prévoit que les catholiques auront à leur disposition des écoles catholiques, devrait permettre à l'Eglise de remplir pleinement son rôle *dans le domaine de l'enseignement public et privé*". Ces déclarations sont précises et constantes: elles demandent tout autre chose que l'école multiconfessionnelle proposée par un certain Rapport ou annoncée par un fonctionnaire du ministère de l'Education.

Pour aider une Nation à sauver les valeurs spirituelles et religieuses qui lui appartiennent, l'Eglise dispose de deux moyens: *la voix de sa hiérarchie*, c'est-à-dire l'ensemble des Evêques qui ont charge d'âmes et dont l'indéfectible courage consterne toujours ceux qui l'ont provoqué sans trop y croire; et *la voix du peuple de Dieu*. Est-il nécessaire de dire qu'en temps de Concile l'Eglise préfère le second moyen? Que le peuple de Dieu s'exprime! que le peuple de l'Eglise, dans sa marche vers la Terre promise, assume sa part de lucidité et sa part de responsabilité en vue de la formation civique et chrétienne des jeunes!

Ainsi, en 1965, nous voyons l'Etat et l'Eglise se tourner, l'un vers la Nation canadienne-française, et l'autre vers le Peuple de Dieu. Cet appel aux citoyens et aux chrétiens du Québec s'adresse aux mêmes personnes, catholiques dans une proportion supérieure à 98% de la

population canadienne-française. L'esprit démocratique de l'Etat et l'esprit oecuménique de l'Eglise doivent chercher à établir une *concordia*, une *harmonie*, pour le plus grand bien commun du pays. Et ce sont les corps intermédiaires qui peuvent le mieux y aider. L'Eglise accepte volontiers, au nom même de ses principes qui prônent le respect des consciences, le pluralisme des croyances et le fait de l'incroyance, mais elle n'omettra rien de ses devoirs envers les citoyens croyants. L'Etat peut-il faire moins sans intolérance insupportable? Aux corps intermédiaires de parler et d'agir.

Programme d'action de ces corps intermédiaires

Appelés à la vie, les corps intermédiaires des associations de parents se voient confier des buts très élevés, mais pouvons-nous leur tracer les grandes épures d'un programme d'action?

Plus nous examinons froidement la situation actuelle, plus nous prenons conscience de l'invraisemblable position où le Rapport Parent jette la Nation. En effet, nul pays au monde, excepté en pays livrés à l'idéologie communiste, ne se voit imposer du jour au lendemain, *partout et pour tous*, l'école polyvalente. L'Angleterre, n'en compte que 200 sur 5,000 écoles secondaires et les Etats-Unis n'en comptent que 2 ou 3,000 sur 25,000 High Schools. Ainsi les parents conservent toujours en ces pays la liberté du choix. Nul pays au monde ne se voit imposer du jour au lendemain, partout et pour tous, l'école multiconfessionnelle. Nul pays au monde ne se voit imposer du jour au lendemain, partout et pour tous, l'obligation de la coéducation durant l'adolescence. Nul pays au monde ne se voit imposer du jour au lendemain, partout et pour tous, les seules méthodes pédagogiques de l'Ecole active. Pour trouver d'autres exemples d'un pareil radicalisme dans l'uniformisation et d'un pareil esprit totalitaire, il faut remonter à Napoléon et aux dictateurs de gauche et de droite. Il y a quelque chose d'aberrant et

d'in vraisemblable à voir toute une population appelée à façonner elle-même, sous la direction d'un ministère de l'Education, un système qui lui enlève toute liberté de choix, toute véritable liberté académique.

Les corps intermédiaires ont un programme vraiment urgent à adopter :

- 1) celui de défendre la véritable démocratie devant les envahissements du monde pédagogique par l'Etat ;
- 2) celui de défendre le pluralisme des formules d'éducation afin de protéger les libertés essentielles des parents ;
- 3) celui de maintenir une certaine variété des institutions scolaires.

Que l'Etat finance des expériences-pilotes rien de mieux, mais qu'il ne se serve pas de l'argent des impôts pour mettre le peuple devant le fait accompli d'un système monolithique inacceptable à tout pays vraiment démocratique. "Le monisme laïcisant libéral n'a pas plus réussi à admettre le pluralisme, que ne l'a réussi l'union du trône et de l'autel ou l'Etat confessionnel. Le bien de l'Etat aujourd'hui exige, si nous voulons en arriver à un véritable pluralisme, de considérer le monisme laïcisant comme de plus en plus dépassé." Ainsi parle un Américain en examinant la situation scolaire de son pays où les parents décident de l'éducation de leurs enfants bien plus que l'Etat. (Francis Canavan : *New Pluralism or Old Monism*, America, November 9, 1963, p. 556). L'Eglise contemporaine l'a compris, pourquoi pas l'Etat ? Ou encore nous pouvons entendre Jean Laloup, de Belgique, nous dire : "La direction politique de l'enseignement mène à l'unité planifiée, alors que l'expérience pédagogique incite au pluralisme et au respect de l'initiative individuelle" (*Le politique et le pédagogique*, dans la Revue Nouvelle, 15 juin 1964, p. 566).

Le programme des corps intermédiaires ne pourrait-il pas être de défendre la décentralisation, de lutter con-

tre l'uniformisation pédagogique qui nous guette et de protéger les libertés essentielles des membres vivants de la Nation?

Nous sommes menacés de dictature scolaire, les corps intermédiaires ne se défendront-ils pas eux-mêmes contre l'envahissement de l'Etat, en venant en aide à l'école publique confessionnelle et aussi au droit à l'existence des écoles privées? Qu'ils demandent pour ces écoles qui rendent toutes un service public, la pleine gratuité scolaire.

CONCLUSION

Que l'Etat du Québec nous épargne la situation scolaire de la France. Les neutres doctrinaires y avaient entrepris une guerre parfaitement intolérante en faveur de l'école unique d'Etat. Le résultat fut d'établir l'existence d'un système scolaire neutre; ce système, le césarisme l'a sclérosé. Le monopole d'Etat institué au nom de l'efficacité a enfanté la pire machinerie administrative et le bachot qui ont fait du ministère de l'Education, le ministère le plus impopulaire et le plus inefficace de France.

De plus, en même temps et dans tous les secteurs de la population française, il existe une mentalité d'opposition à l'Etat, de revendication grincheuse contre le ministère de l'Education nationale, à l'état permanent. Décrié, soupçonné, à cause de sa centralisation excessive, parfois méprisé par ses actes arbitraires, l'Etat français n'a jamais eu à se glorifier d'avoir imposé à la Nation des lois injustes parfois persécutrices, souvent totalitaires, en éducation. Que cette situation, presque anarchique durant la 4e République, nous soit épargnée!

Si l'ensemble de nos familles chrétiennes du Québec formant le coeur même de la Nation, s'entendent pour protéger les valeurs nationales et religieuses qu'elles veulent voir transmises à leurs enfants par l'école, publique ou privée, et s'organisent en puissantes associa-

tions, elles sauvegarderont leurs droits. Si l'Etat repense son rôle qui n'est pas d'imposer une école de pédagogie ou une vision philosophique et sociale du monde *mais de servir toute la Nation*, il rassurera la population qu'on a fort inquiétée déjà par des paroles maladroites et des actes précipités.

Faut-il le dire, le Rapport Parent contient beaucoup de propositions inacceptables mais à peu près rien d'irréparable parce qu'il a su donner un rôle aux corps intermédiaires. Bien que tout le pouvoir réel ait été réservé à l'Etat, ce Rapport a montré si clairement sa volonté de remettre les institutions, et jusqu'à un certain point la vigilance sur l'enseignement, aux soins des corps intermédiaires, jusqu'à inclure même la création d'un Conseil supérieur de l'Education, que passer outre constituerait un abus de pouvoir. Certes l'Etat peut abuser de ses pouvoirs. La Nation peut sous-estimer la puissance de sa propre action. Mais à la condition qu'il y ait assez d'esprits libres et vigoureux dans la Nation et que les corps intermédiaires assument toute leur part de vigilance et de critique constructive, l'étatisme ne se présentera qu'à la façon d'une crise sporadique. L'Etat ne s'installe en accapareur que là où la Nation démissionne.

Rien donc ne nous paraît plus urgent, dans le Québec contemporain, que l'existence d'une Nation forte dans un Etat fort. Les civilisations ont parfois de ces moments à vivre où tout est tension et risque mais aussi où tout est créativité et achèvement d'un monde nouveau. Nous avons voulu montrer où se situent les dangers et les grandeurs d'un tel moment.

LE RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION

par Rosaire Morin

Depuis 1927, notre personnel politique s'emploie à rechercher des normes pour classer les articles de l'A.A.B.N. selon certaines catégories préalables à l'élaboration d'une procédure d'amendement à la Constitution. En 1950, à la conférence fédérale-provinciale de Québec, une entente intervient pour un certain nombre de catégories.

Ces discussions aboutissent à la formule Fulton de 1960. Les délibérations sont lentes et complexes. Ce n'est que le 10 octobre 1964 qu'un texte intégral de la procédure d'amendement à la constitution est adopté à l'unanimité par les délégués du gouvernement fédéral et des gouvernements des dix provinces.

Depuis cette date, neuf provinces ont fait ratifier par leur Législature une résolution acceptant ce texte de "loi prévoyant la modification au Canada de la constitution du Canada". Le parlement du Québec n'a pas encore voté l'approbation de cette loi. Tous connaissent les motifs des délais. Il est probable que la prochaine session de la Législature sera appelée à voter la résolution inscrite au dernier Parlement.

Origine de l'inspiration

Une première constatation s'impose avant même d'aborder l'étude du projet de rapatriement. Cette modification projetée ne répond pas aux aspirations du peuple. Elle n'émane pas de la volonté populaire. Elle est le fruit du tripotage des hommes politiques. L'on peut appliquer à la formule Favreau-Fulton l'éloquent témoignage de l'honorable Maurice Lamontagne sur l'origine de la Confédération :

"La Confédération ne fut pas le résultat d'un mouvement populaire; elle fut avant tout l'oeuvre d'un groupe restreint de chefs politiques et d'hommes d'affaires. Les discussions qui y menèrent furent conduites en secret et la population l'accepta sans l'avoir désirée."

La combine des chefs et le secret des délibérations nous conduisent à une situation humiliante. Notre premier ministre croit la population "non-instruite". "Comment voulez-vous que j'aille expliquer cela à des non-instruits?" a demandé M. Jean Lesage, aux courriéristes parlementaires, le 16 mars dernier.

Cette illustration est suffisante pour démontrer le jeu de l'homme politique qui négocie avec Ottawa, à l'insu même du Comité parlementaire de la Constitution formé "en vue de la détermination des objectifs à poursuivre par le Canada français dans la revision du régime constitutionnel canadien et des meilleurs moyens d'atteindre ces objectifs." Même si la formule Fulton-Favreau met en jeu l'avenir du Québec, le peuple n'a pas à se prononcer...

Le peuple doit se taire...

Vivre avec la nation

Si la Nation ne peut comprendre toutes les équivoques, tous les reculs et toutes les subtilités de l'homme public, elle possède encore le sens de son destin, la volonté de

vivre et la détermination de s'exprimer. N'en déplaise à M. Lesage, la population du Québec commence à vouloir prendre en main son émancipation nationale. Elle ne peut plus accepter d'être dirigée sans être consultée. Le premier ministre veut "une opinion publique alerte et agissante." Qu'il consulte alors la population, avant de s'engager dans des chemins irréversibles et dangereux.

Cette consultation ne doit toutefois pas prendre la forme d'une élection générale. En une telle circonstance, une foule de facteurs entrent en jeu et c'est toute la politique du gouvernement qu'il convient de juger. Mais pourquoi pas une consultation populaire libre et précise? "Êtes-vous pour ou contre la formule F. F."?

Le premier ministre Robarts objecte "que les provinces pourraient bien mettre 10 ans à s'entendre si on rouvrait les discussions publiques sur la formule d'amendement proposée".

Et puis, après?... Pourquoi pas?...

POURQUOI RAPATRIER ?

Pourquoi cette hâte fébrile à vouloir rapatrier un document oublié à Londres? Quelles conséquences néfastes résultent de la présente situation et où se situe l'urgence nationale à devoir rapatrier en 1965? Quelle ingérence craint-on de la Chambre des Lords ou de sa très Excellente Majesté la Reine? A tout prendre, elle est plus inoffensive que nos fédéralistes centralisateurs. Aujourd'hui, la situation du Canada français est moins en danger à Londres qu'à Ottawa. La monarchie anglaise semble plus favorable à un Québec fort que la majorité impérialiste d'Ottawa.

D'ailleurs, ce rapatriement dont on parle tant est une illusion. Dans les faits, depuis une quinzaine d'années déjà, l'Angleterre a renoncé d'elle-même à modifier l'acte de l'A.A.B.N. La règle qui régit actuellement

les changements fondamentaux à la Constitution est celle de l'unanimité des divers gouvernements.

Devant la loi même, la formule Fulton-Favreau n'est pas une formule de rapatriement. Aucun terme dans le texte de la loi ne prévoit la naturalisation de l'A.A.B.N. Il faudra, après l'adoption de Miss F.F., rédiger un projet de loi pour "rapatrier". Pourquoi parler constamment de rapatriement? alors qu'il n'est nullement question de rapatriement...

Il s'agit d'un mode d'amendement qui modifie substantiellement notre Constitution elle-même.

La règle de l'unanimité

L'article "2" de la formule F.F. se lit comme suit:

"Nulle loi édictée en vertu de la présente partie et touchant une disposition de la présente loi ou l'article 51A de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, ou une disposition de la constitution du Canada relative

- A) Au pouvoir de faire des lois que possède la législature d'une province.
- B) Aux droits ou privilèges que la constitution du Canada accorde ou garantit à la législature ou au gouvernement d'une province.
- C) Aux actifs ou aux biens d'une province.
- D) A l'usage de l'anglais ou du français, n'entrera en vigueur sans le concours des législatures de toutes les provinces."

Le "livre blanc" sur la constitution précise les six mêmes dispositions de l'A.A.B.N. qui ne pourraient être modifiées sans le consentement unanime des provinces et du Parlement fédéral.

Mais, au départ, rien n'est clarifié dans l'article 133 qui, dans sa rédaction actuelle, est nettement insatisfaisant pour la nation canadienne-française et rien n'est précisé dans l'article 91 pour empêcher l'ingérence du fédéral dans la compétence des provinces.

Aucune garantie nouvelle n'est apportée aux provinces. Le Québec demeure encore gelé et assujetti au veto de chacune des neuf autres provinces. Nous n'acquérons aucun privilège, ni aucune possibilité d'extension permanente de nos pouvoirs ou de traités avec l'étranger.

Nous obtenons avec cette règle de l'unanimité une situation inférieure à celle que nous connaissons déjà, du fait que l'unanimité ne s'appliquera dorénavant qu'à seulement 6 articles de la Constitution, le Québec renonçant à son droit de veto sur plusieurs autres articles importants sur lesquels il possède, à l'heure actuelle, un droit de veto.

Avec la nouvelle formule, les auteurs du "Livre blanc" concluent qu'il ne sera pas possible à une province quelconque d'obtenir "un statut complètement différent de celui des autres".

La règle actuelle qui régit les changements fondamentaux de la constitution nous est plus favorable. La règle de l'unanimité est de rigueur. C'est M. Jean Lesage lui-même qui déclarait :

"A cause des réalités politiques actuelles, les autorités fédérales se sentent bien obligées en effet de consulter toutes les provinces et d'obtenir leur consentement avant de demander à Londres un changement constitutionnel le moins important... Ce qu'il faut bien souligner cependant — et l'on doit ne jamais l'oublier — c'est que cette règle de l'unanimité n'est pas une règle légale, mais tout simplement une règle coutumière."

Mais la coutume et le précédent en régime britannique font les lois... Il est préférable au Québec de ne pas accepter le mode d'amendement proposé. Un acquiescement signifierait notre satisfaction de l'état actuel de la Confédération et il remettrait notre destin national entre les mains des autres provinces. Dix contre un.

La situation actuelle nous permet encore de négocier une nouvelle constitution conforme à nos aspirations.

Pourquoi risquer de réduire le pouvoir de négociation dont le Québec dispose aujourd'hui? Pourquoi nous limiter à une réserve de 6 articles dans notre droit de veto?

La règle de la majorité

L'article 5 de la formule F.F. se lit comme suit :

"Nulle loi édictée en vertu de la présente partie et touchant une disposition de la constitution du Canada qui n'est pas visée aux articles 2, 3 ou 4 de la présente loi n'entrera en vigueur sans le concours des législatures d'au moins les deux tiers des provinces représentant au moins cinquante pour cent de la population du Canada selon le dernier recensement général."

Cet article 5 prévoit que le Parlement du Canada pourrait modifier la Constitution, sur les articles de la Constitution autres que les six articles dits "de sauvegarde", avec le "concours des législatures d'au moins les deux tiers des provinces représentant au moins cinquante pour cent de la population du Canada".

Sept provinces pourront en conséquence amender des dispositions importantes de la constitution sans solliciter ou obtenir le concours du Québec. Il faudrait au Québec le concours de six autres provinces pour obtenir un amendement qui lui soit favorable. Qui croit au Père Noël peut conserver un faible espoir d'un faible gain!

D'après des spécialistes en droit constitutionnel, 47 dispositions de la constitution pourraient être modifiées par la majorité des provinces. Une étude de leur importance révèle que douze de ces articles sont substantiels et que des modifications par 7 autres provinces, le Québec étant exclu, pourraient amoindrir notre prestige dans la Confédération (comme si cela était possible) et nous créer de sérieux embarras.

Ces douze articles importants sont:

- 52, qui permet d'augmenter le nombre des députés aux Communes;
- 58 à 62, qui traitent de la fonction du lieutenant-gouverneur dans chaque province;
- 66, qui traite du lieutenant-gouverneur;
- 67, qui permet au gouvernement fédéral de nommer un administrateur pour agir en l'absence du lieutenant-gouverneur;
- 91, qui détermine les pouvoirs du gouvernement fédéral;
- 95, qui autorise les provinces à légiférer sur l'agriculture et sur l'immigration;
- 101, qui autorise le Parlement canadien à établir une cour d'appel pour le Canada, pouvoir dont il s'est servi en 1949 pour faire de la Cour Suprême un tribunal de la dernière instance;
- 132, sur les pouvoirs du gouvernement fédéral concernant des traités entre l'Empire britannique et les pays étrangers.

Il est facile d'imaginer le concours de sept provinces pour modifier l'une ou l'autre de ces dispositions dans le sens d'une centralisation. Qui pourra négocier le concours de six autres provinces pour permettre au Québec de décentraliser?

L'application de la règle de la majorité qui ne comprend pas obligatoirement le Québec créera dans les faits une situation intolérable pour la nation canadienne-française.

La délégation de pouvoirs

L'article 13 se lit comme suit:

"L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (1867) est modifié en attribuant à l'article 94-a le numéro 94-b et en insérant, immédiatement après l'article 94, la rubrique et l'article suivant:

« DÉLÉGATION DU POUVOIR LÉGISLATIF »

“94-a (1) Nonobstant toute disposition de la présente ou de toute autre loi, le parlement du Canada peut édicter des lois relatives à toute matière comprise dans les sujets énumérés aux catégories (6), (10), (13), (16), de l'article 92 du présent Acte, mais nulle loi édictée en vertu du présent paragraphe n'aura d'effet dans une province à moins que la Législature de cette dernière n'ait consenti à la mise en vigueur d'une telle loi dans cette province.”

2) Le paragraphe (1) du présent article n'autorise pas le parlement du Canada à édicter une loi sauf

a) si antérieurement à l'adoption de cette loi les législatures d'au moins quatre provinces ont consenti à la mise en vigueur d'une telle loi de la façon prévue à ce paragraphe, ou

b) si le parlement du Canada a déclaré que le gouvernement du Canada a consulté les gouvernements de toutes les provinces et que l'adoption de la loi intéresse moins que quatre provinces et les provinces ainsi déclarées intéressées ont, sous l'autorité de leur Législature, consenti à l'adoption d'une telle loi.”

Ainsi, sur des points aussi vitaux que ceux qui se rattachent aux paragraphes 6, 10, 13 et 16 de l'article 92, et qui constituent la charte des droits provinciaux (propriété et droits civils, ouvrages et entreprises d'une nature locale, et à toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province), Ottawa ne pourra pas déléguer au Québec l'exercice de ses pouvoirs, à moins que trois autres provinces n'accordent leur consentement à une telle loi. Quelles provinces nous consentiront leur appui?

Par contre, si le Manitoba ou toute autre province veut déléguer certains pouvoirs à Ottawa, le Parlement du Canada n'a qu'à déclarer qu'il a consulté les gouvernements de toutes les provinces et que l'adoption de la loi intéresse moins que quatre provinces mais qu'il lé-

gifiera pour les provinces consentantes. Une seule province peut donc déléguer de ses pouvoirs à Ottawa.

Bref, les règles de la délégation des pouvoirs favoriseront une concentration contraire à l'esprit de la Confédération. Sur la généralité des pouvoirs exercés par les législatures provinciales, les autres provinces pourront centraliser davantage sans le concours du Québec, mais le Québec aurait besoin des autres provinces pour décentraliser et il ne pourra compter sur aucune d'entre elles.

L'on a osé prétendre que la délégation des pouvoirs établirait un statut particulier pour le Québec. A la page 51 du "Livre blanc", l'on peut trouver une réponse qui dément cette prétention :

"Certains ont exprimé la crainte que la disposition relative à la délégation (de pouvoirs) puisse permettre à une province qui s'y emploierait d'acquérir au sein de la Confédération un statut complètement différent de celui des autres. Une analyse rigoureuse de la disposition relative à la délégation démontre qu'elle n'offre pas une telle possibilité."

"Si une province veut édicter une loi qui ne relève pas de sa compétence, elle ne peut obtenir le droit de le faire seule; elle ne peut non plus le faire de sa propre volonté avec le concours d'autres provinces. La formule ne permet pas au Parlement d'octroyer un seul pouvoir législatif à une seule province; l'autorité ne peut être conférée à moins de quatre provinces. De plus, chaque délégation exige au préalable le consentement exprès du parlement, et chacune est sujette à révocation par le parlement."

"Une autre façon du moins en théorie, pour une province d'en arriver à un statut spécial serait de refuser d'autoriser le Parlement à édicter des lois du ressort provincial alors que les autres provinces y consentiraient. Ainsi, si neuf provinces étaient disposées à permettre au Parlement d'exercer certains pouvoirs législatifs, il aurait le droit d'agir ainsi à leur égard et la dixième province pourrait théoriquement acquérir un statut spécial en refusant de suivre leur exemple. Elle n'atteindrait pas ce résultat par son action propre, mais par celle

des autres provinces auxquelles elle refuserait de se joindre. L'aboutissement, même dans cette situation improbable, ne serait pas un statut constitutionnel spécial pour une seule province. Ce serait une situation administrative différente. Un changement dans la position constitutionnelle d'une province ne pourrait s'accomplir que par des modifications de fond apportées à la constitution elle-même". (p. 51)

Dans la pratique, nous nous orientons vers un cul-de-sac. Si les autres provinces délèguent de leurs pouvoirs au Parlement fédéral et que ce dernier décide de ne pas accorder pour ces fins une compensation fiscale au Québec, nous avons choisi l'ombre pour la proie. Le danger est réel. Qui ne se souvient pas de l'opposition de M. Diefenbaker à la ratification de l'entente permettant aux provinces de se retirer des programmes conjoints? D'autres chefs fédéraux pourront l'imiter.

Pouvoir exclusif au fédéral d'amendement constitutionnel

L'article 6 de la formule F.F. se lit ainsi :

"Nonobstant ce que prévoit la constitution du Canada le Parlement du Canada a le droit exclusif d'édicter des lois modifiant à l'occasion la constitution du Canada en ce qui concerne le gouvernement exécutif du Canada, le Sénat et la Chambre des Communes, sauf,

- A) Les fonctions de la reine et du gouverneur général vis-à-vis du Parlement ou du gouvernement du Canada;
- B) Les prescriptions de la constitution du Canada quant à une session annuelle du Parlement;
- C) La période ultime fixée par la Constitution du Canada pour la durée de la Chambre des Communes; sous réserve toutefois, du droit pour le Parlement du Canada, en temps de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réelles ou appréhendées, de prolonger la durée d'une Chambre des Com-

munes au-delà de cette période ultime si cette prolongation n'est pas l'objet d'une opposition par les votes de plus du tiers des membres de ladite Chambre;"

- D) Le nombre de sénateurs auquel une province a droit;"
- E) Les qualités requises des sénateurs quant à la résidence ainsi que les prescriptions de la constitution du Canada concernant leur nomination par le gouverneur général au nom de la reine;"
- F) Le droit d'une province à un nombre de députés à la Chambre des Communes, non inférieur au nombre de sénateurs la représentant;"
- G) Les principes de représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des Communes que prescrit la constitution du Canada; et"
- H) L'usage de l'anglais ou du français."

Vous constatez que le gouvernement fédéral conserve le pouvoir exclusif d'amender "la constitution du Canada en ce qui concerne le gouvernement exécutif du Canada, le Sénat et la Chambre des Communes, sauf..."

Pourquoi le gouvernement du Québec n'a-t-il pas protesté contre ce procédé unilatéral que consacre la formule F.F.? Pourquoi accepte-t-il en 1965 une partie de ce qu'il a refusé en 1949?

Comprend-il que le Parlement fédéral peut, sans avoir à consulter qui que ce soit, modifier la constitution sur plusieurs points qui intéressent indiscutablement les provinces? Quels sont les avantages de rapatrier au fédéral un "droit exclusif" d'amendement qui peut encore affecter ce que nous considérons comme des droits provinciaux, soit directement, soit indirectement?

L'on objectera peut-être qu'une modification heureuse atténue le coup d'Etat de 1949. Pourquoi n'avoir pas aboli ce "droit exclusif", même jusqu'en ses derniers vestiges?

CONCLUSIONS

À l'heure où le rapport préliminaire de la Commission "Laurendeau-Dunton" affirme que "le Canada traverse la période la plus critique de son histoire, depuis la Confédération, à l'heure où Robert Fowler croit qu'une nouvelle constitution est essentielle pour remplacer "le vieux fouillis de l'A.A.B.N.",

à l'heure où le Conseil de la Vie française affirme que le "texte du pacte fédératif doit subir de sérieuses modifications";

à l'heure où Daniel Johnson réclame "une nouvelle constitution fondée sur la reconnaissance de deux nations égales et librement associées",

à l'heure où l'honorable Maurice Sauvé croit "qu'avant de pouvoir nous mettre d'accord sur des amendements constitutionnels spécifiques, il existe plusieurs questions fondamentales que, nous et tous les Canadiens, nous devons considérer",

à l'heure où l'honorable Gérin-Lajoie se demande: "Quelle objection ou difficulté s'opposent à adopter un régime constitutionnel qui, formellement et pratiquement, tiendrait compte de l'existence de "deux" nations ou "sociétés" au Canada?",

à l'heure où l'honorable Pierre Laporte déclare: "Pour assurer la survie du Canada, la solution qui me paraît la plus acceptable et peut-être la seule acceptable, c'est une confédération d'Etats qui jouiraient d'une grande indépendance",

à l'heure où le premier ministre, l'honorable Jean Lesage met en relief que "les structures de demain devront assurer l'égalité effective des deux groupes ethniques fondamentaux du pays," et qu'"il sera indispensable de donner au Canada un autre sens et même de nouvelles institutions", nous espérons de tout coeur que nos gouvernants du Québec laisseront dormir dans le "cimetière"

des vénérables papyrus" l'A.A.B.N. et la F.F.F. et qu'ils s'appliqueront désormais à rechercher non plus un mode d'amendements, mais la constitution elle-même.

Nous sommes en 1965

Cette formule F.F. possède la qualité première d'un cheveu sur la soupe: l'inopportunité. Qu'on me permette de citer le témoignage d'un journaliste, Claude Ryan, que l'on ne peut taxer d'extrémisme ("la vague séparatiste ayant déferlé sur nous comme sur le dos d'un canard") et qui, dans le Devoir du 5 mars 1965, écrivait:

"Comparée à ces vastes perspectives, la formule Fulton-Favreau apparaît comme une sorte de nuage gris qui cache momentanément les horizons exaltants qu'on commençait à entrevoir. La commission royale ouvre la porte à un examen critique qui n'épargnera même pas la Constitution. Le gouvernement apporte à celle-ci, au même moment, des amendements qui risquent, au dire de plusieurs, de rendre trois fois plus pénible le travail de revision en profondeur qui s'impose dès maintenant."

La conclusion de son éditorial mérite aussi une mention spéciale:

"Mais là n'est pas l'essentiel. L'essentiel, il est dans cette "crise" évoquée par la commission Dunton-Laurendeau et tant d'autres voix canadiennes. La crise exigeait que nous devenions de plus en plus ouverts au changement, de plus en plus disponibles pour des négociations d'envergure. Nous commençons à peine à nous faire l'oreille à cet appel. Et voici qu'on nous interrompt inopportunistement avec un chapitre de grammaire juridique qui améliore peu de choses, qui ne sera guère compris du peuple, et qui risque de retarder "l'heure des décisions et des vrais changements". En langage du terroir, cela s'appelle "mettre la charrue devant les boeufs".



CHRONIQUES

Propos sur la coopération

SUR UN RAPPORT DE CAISSE POPULAIRE

Je prends connaissance du cinquante-deuxième rapport annuel de la Caisse populaire de Sainte-Claire, comté de Dorchester. C'est dire que cette Caisse populaire fut parmi les premières fondées au début du siècle, au temps de l'abbé Philibert Grondin et autres. Les chiffres sont impressionnants. L'actif de cette Caisse s'élève à \$2,146,312.75.

Au cours de la seule année écoulée, l'épargne et le capital social ont augmenté de \$157,000.00.

Les prêts ont augmenté au cours de la même période de \$115,000.00. La liquidité de la caisse excède 50%, ce qui dépasse les exigences prescrites par les dirigeants des caisses.

Les sociétaires peuvent bénéficier de l'assurance-prêt, de l'assurance-épargne, de l'assurance parts-sociales. Le boni est de 7% sur le solde minimum trimestriel. Une ristourne de $\frac{1}{2}$ de 1% est versée à tous les sociétaires. On a versé de plus une ristourne de 10% sur la somme des intérêts payés durant l'année aux sociétaires épargnants.

Les prêts sur reconnaissance de dettes ne sont pas élevés, car ils totalisent \$83,137.30. Les prêts sur hypo-

thèque par contre se chiffrent à \$575,881.00. La commission scolaire utilise \$77,500.00; la Société coopérative \$35,000.00; la Fabrique de Sainte-Claire \$50,000.00; le Centre récréatif de Sainte-Claire \$3,600.00. Le fonds de réserve est de \$117,000.00; le fonds de prévoyance de \$25,500.00; le fonds de surplus de \$6,423.73.

La paroisse Sainte-Claire est une belle région agricole. On y a ajouté un peu d'aviculture depuis plus de vingt ans. Une industrie de carrosserie d'automobile y a connu de grands succès. La paroisse est homogène, saine et l'économie y fut longtemps à l'honneur et les chiffres que nous exposons prouvent que les vertus d'épargne, de frugalité et de prévoyance de la population ne se sont pas amoindries. Je sais pertinemment que beaucoup d'enfants de la paroisse, qui, devenus adultes, se sont éloignés en raison des exigences de leur vie professionnelle, ont conservé les parts sociales détenues dans cette Caisse. Ils possèdent, j'en suis certain, des dépôts-épargne parfois appréciables, mais il reste vrai que la Caisse populaire, sous une gérance ordonnée, celle de monsieur Léopold Leclerc, et sous la présidence de l'honorable Albert Bouchard, c.l., est pénétrée d'un véritable esprit de coopération.

La rubrique "placement" de même que celle décomposant les prêts et dont nous avons, plus haut, indiqué les postes saillants, tout cela indique un sens d'administration vraiment imprégné de l'esprit coopératif. On se solidarise avec l'ensemble du mouvement coopératif dans le secteur épargne et crédit. On détient des parts sociales à la Caisse centrale, dans l'Assurance-vie Desjardins, dans la Société d'assurance des Caisses populaires, dans l'Assurance coopérative Desjardins et à diverses rubriques.

On place son argent tout d'abord dans la paroisse même, et c'est normal: c'est le principe qu'exaltait le grand économiste français Lucien Romier. Le boni payé

est considérable, voire excessif, mais c'est là l'affaire des sociétaires et nous n'avons rien à y voir.

Je prends occasion du bilan de cette Caisse, de son excellente gestion, pour sonder l'opportunité d'élargir le rayonnement de l'esprit coopératif de cette Caisse à d'autres secteurs.

A Sainte-Claire comme ailleurs, il existe des magasins généraux, épiceries-boucheries, etc. J'ai toujours déploré, et je le déplore de plus en plus, l'envahissement, la dissémination des grandes chaînes d'épiceries-boucheries. Je me demande si l'heure n'est pas arrivée de proposer aux dirigeants de Caisses progressives, alertes, prospères, comme celle de Sainte-Claire, de se pencher sur le problème de la coopérative de consommation. Je ne voudrais certes pas que les administrateurs puisent dans le fonds de réserve ou dans le fonds de prévoyance de la Caisse populaire de Sainte-Claire, et d'ailleurs ce serait en pratique impossible, pour lancer ou aviver le secteur de la coopérative de consommation.

Les sociétaires savent la puissance de la coopération. Ils ontensemencé; ils récoltent aujourd'hui et ils sont fiers de leur Caisse populaire. Mais n'y aurait-il pas moyen de faire surgir à Sainte-Claire un beau centre épicerie-boucherie appuyé sur le secteur épargne et crédit. Si on ne s'occupe pas des marchands détaillants qui sont là à Sainte-Claire et qui y gagnent leur vie modestement et honorablement, il y aura des heurts et des frictions et probablement des bouderies qui pourraient s'avérer coûteuses pour tous. Alors pourquoi n'y aurait-il pas moyen d'acheter deux ou trois de ces épiceries-boucheries et de les grouper dans un local nouveau, bien aménagé? Cette coopérative aurait donc le souci de ne pas mettre sur le pavé ces petits propriétaires ayant l'expérience de ce commerce particulier. Si rien de tel n'est tenté, notre secteur de la coopération ne se développera pas; il continuera d'aller cahin-caha jusqu'à ce que les grands magasins à chaîne aient étendu partout leurs

ramifications. Il s'agit de devancer cette échéance et de le faire au profit des nôtres. On parle d'être maîtres chez nous, d'atteindre la gestion de notre économie; je ne vois pas qu'il y ait un autre moyen de garder pour les nôtres le contrôle de nos magasins de détail surtout en boucherie, en épicerie et en maints articles de consommation domestique, tels que brosses, ustensiles, détergents et, dans une région rurale, produits en rapport avec les semailles, le labour, les récoltes, etc.

Que l'on se représente ce que signifierait une grande coopérative de consommation à Sainte-Claire et qui pourrait éventuellement être imitée dans quatre ou cinq paroisses du comté de Dorchester. Ces coopératives, bien entendu, feraient partie de l'Alliance des coopératives. Représentez-vous, chers lecteurs, ce qui s'ensuivrait pour l'écoulement des produits agricoles, des produits de l'étable, de certains fruits. Le pouvoir massif de ces coopératives assurerait un écoulement à un prix équitable pour le producteur et le consommateur.

Et voilà où m'a conduit la lecture du rapport de la Caisse populaire de Sainte-Claire. Ces sociétaires ont fait montre, depuis cinquante-deux ans, d'intelligente gestion, d'esprit d'épargne et de solidarité; ils sont de taille à réussir dans ce secteur nouveau pour eux. L'heure est arrivée où le Canada français doit faire appel à toutes ses unités composantes, à toutes ses forces morales, sociales et économiques. On dit que notre nation est en marche. Je voudrais, pour ma part, que nous visions tous ensemble à balancer notre économie, afin que nous puissions d'un commun accord vraiment viser à être maîtres chez nous. La Caisse populaire de Sainte-Claire de Dorchester, et il y en a maintes autres, a droit à nos hommages, à nos félicitations pour les succès obtenus, comme elle mérite aussi nos souhaits sincères pour des succès croissants.

Nous espérons que le champ de son activité coopérative pourra s'agrandir encore par l'utilisation, dans

le secteur de la coopérative de consommation, de la masse de sociétaires qui la compose.

Et sur ce, nous concluons, en réitérant que si cette Caisse mérite de notre part tant d'éloges, elle n'est pas la seule du genre dans la province de Québec. Il y a là une équipe d'hommes qui peut, si conviction leur est apportée, prolonger l'action coopérative dans le domaine de la coopérative de consommation. On ne m'en voudra pas si j'ajoute cependant que l'heure est arrivée, pour une Caisse populaire de cette importance, d'appeler au conseil d'administration ou de surveillance, une ou deux femmes ou demoiselles; Sainte-Claire possède tous les éléments pour magnifier des idées fécondes. Sainte-Claire a produit des missionnaires, un grand évêque, des hommes qui se sont distingués dans tous les champs de l'activité humaine. Nous osons pointer à ces citoyens extrêmement estimables et progressifs une route plus large encore où ils peuvent s'engager avec confiance dans l'avenir, car il y a en ce milieu des hommes et des femmes à la fois traditionalistes et progressifs.

Rodolphe LAPLANTE

LITTÉRATURE COMPARÉE : COMMENT SOMMES-NOUS INFORMÉS ?

LE DEVOIR, vendredi, 29 octobre 1965, page 10, colonne 3:

"Le décret conciliaire sur l'éducation chrétienne affirme certains principes fondamentaux, comme le droit de tous les chrétiens à une éducation conforme à leur foi. — Les parents sont les premiers et les principaux éducateurs de leurs enfants; la société civile et l'Eglise interviennent ensuite".

LA PRESSE, Jeudi, 14 octobre 1965, page 1 et 2:

La page 1 porte comme titre: "Le Concile met le monde en garde contre la monopolisation des écoles par l'Etat".

"Dans la journée d'hier, les Pères du Concile ont pris six votes sur diverses parties du schéma. L'extrait en question demande que **les subsides soient distribués de manière telle que les parents aient la liberté d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix.** — Parlant des droits des parents qui sont au-dessus de ceux de l'Etat en matière d'éducation, le texte de l'éventuel décret impose à l'Etat de protéger ces droits **à l'exclusion de toute monopolisation des écoles**".

L'économique

Comment on nous voit à l'étranger

Un événement d'une très grande importance économique vient de se produire dans le monde, et qui est de nature à affecter assez considérablement l'avenir économique du Québec, dans la mesure tout particulièrement où il a besoin de l'apport des capitaux américains pour le développement de son industrie sidérurgique à partir de notre richesse labradorienne en minerai de fer. Une source extraordinaire d'approvisionnement en minerai de fer de très haute teneur vient en effet d'être mise au jour en Australie, qui va d'ailleurs révolutionner l'économie de ce pays.

C'est le *Business Week* du 7 août, entre autres, qui nous le rapporte. L'article qui l'annonce débute ainsi et donne la mesure de l'émerveillement mondial: "Jamais dans l'histoire il n'y eut rien de pareil. Ni à Sutter's Mill, ni au Klondike, ni au Transvaal, ni à Kalgoorlie. Des masses de minéraux, montagnes après montagnes du plus riche minerai de fer du monde, des falaises de bauxite quasi pure, du gaz en telle abondance qu'un seul puits suffira à alimenter une ville de 250,000 âmes. "Les réserves de minerai de fer établies sont déjà de 15 milliards de tonnes, le troisième dépôt du monde en importance." Notre Ungava est donc d'ores et déjà éclipsé.

Au fond ce sera peut-être un bienfait: on en sera moins pressé — c'était déjà chose un peu faite par suite d'autres découvertes depuis — de "vider le trou"; de sorte qu'il pourra nous en rester pour les temps où nous aurons appris à nous conduire en adultes.

Car c'est ce dernier aspect surtout qu'il importe de souligner ici. Devant cette immensité de richesses naturelles qui peut faire de l'Australie une grande puissance du 21^e siècle, on ne veut pas s'emballer dans ce pays. L'Australie ne "veut pas demeurer indéfiniment un simple fournisseur de matières premières pour les manufacturiers étrangers". Elle veut "un développement ordonné et à valeur permanente de ses ressources". En retour des concessions précieuses qui seront consenties pour le fer et la bauxite, par exemple, seront exigés des plans de développement à long terme. "L'Australie compte avant tout sur une association dans l'égalité."

Et alors, dans *Business Week* toujours, et exprimant ce qui se dit en Australie:

"Nous ne voulons pas devenir un autre Canada, entend-on dire dans les salles de conseil des banques. — Cela n'est pas à craindre. Le climat politique pour l'investissement est si bon que les capitalistes américains, qui ont apporté 481 millions de dollars l'an dernier, sont plus que prêts à concéder le nécessaire au nationalisme australien."

On notera ici que si le Canada est considéré avec autant de mépris dans sa façon de procéder avec le capital étranger, ce n'est pas de la faute d'Ottawa. Ce sont les provinces qui consentent les concessions en matière de ressources naturelles, et cela en toute liberté. En ce qui concerne le minerai de fer en particulier, c'est de Québec qu'il s'agit, de l'action d'un gouvernement entièrement sous notre contrôle comme nation d'expression française. C'est donc notre comportement, nos complexes qu'il faut examiner; en prenant conscience du coup que, si nous ne les avons pas, si nous savions discuter comme des hommes libres, sur une base d'intérêts réciproques bien com-

pris et bien débattus, les Américains ne seraient pas, n'auraient pas été moins prêts "à concéder le nécessaire au nationalisme" québécois.

La question d'attitude joue ici un rôle majeur. Comme des enfants, les enfants de vaincus et de colonisés que nous étions, nous n'avons su que nous laisser éblouir par le rôle de "bienfaiteur", réel si l'on veut du capital étranger; et nous nous sommes crus obligés par là, par peur même de discuter pour ne pas effrayer, de tout donner. Alors que nous avions affaire à des hommes très pratiques, qui allaient se repayer leurs "bienfaits" et qui comprenaient parfaitement le langage du donnant-donnant. Et puis, quand nous nous sommes mis à nous réveiller, nous nous sommes réveillés en enfants, récriminateurs plus qu'habiles jouteurs, ne pensant qu'expropriation, spoliation, extorsion de royautés souvent mythiques (ce qui ne faisait d'ailleurs qu'emplir les caisses de l'Etat sans assurer le développement de nos ressources à notre avantage).

Prenons acte de la leçon qui nous est donnée par ceux qui nous regardent et qui nous jugent, en faisant de nos actes l'aune de leur propre "ne pas faire". Décidons-nous à nous conduire comme des hommes, avec des hommes. Donnons plus d'importance aux résultats que nous obtenons pour nous qu'aux scalps que nous réussissons à arracher, et dont la collection est d'ailleurs bien limitée après tant d'années de quasi vaines rodomontades. Discutons d'affaires sur une base d'affaires. Ce qui ne veut nullement dire, comme nos enfantillages nous ont incité à le croire en nous le laissant dire, qu'il ne faut pas mêler le nationalisme aux affaires, à preuve l'expérience australienne. Mais que nous considérons les choses, nationalistes comme les autres et avec les autres dont elles sont inséparables, en fonction d'une objectivité soucieuse de vérité et de réalisme pratique tout à la fois plutôt que d'après nos réactions tempéramentales ou instinctives.

François-Albert ANGERS

Les écrits et les livres

Écrits 1964-65 sur le problème canadien-français ¹

II — Le dossier des griefs: les organismes officiels

Avant d'aborder la série des ouvrages canadiens publiés en 1964-65 sur le problème canadien-français, faisons une place à un ouvrage français bien intentionné, celui que publiait aux Editions du Scorpion, en 1964, M. Philippe Aubert de la Rüe, sous le titre de "Canada incertain".

L'ouvrage, dans son ensemble, présente une assez bonne synthèse du problème canadien. Malheureusement,

(1) Rappelons pour mémoire la liste des ouvrages revus dans les articles précédents: *Congrès des Affaires canadiennes*, "Le Canada, expérience ratée ou réussie"; Bernard Bissonnette, "Essai sur la constitution du Canada"; *Association canadienne des Economistes*, "La planification économique dans un Etat fédératif". Et ceux qui le seront dans les articles suivants: Jean Lesage, "Déclaration à la Conférence fédérale provinciale du 31 mars 1964"; *Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal*, "Le fédéralisme, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les Canadiens-français"; Marcel Faribault, "L'ordre économique canadien-français"; Peter J.-T. O'Hearn, "Peace, Order and Good Government"; ICAP, "Le Canada face à l'avenir"; Jacques-Yvan Morin, "Liberté nationale et fédéralisme"; Marie-Blanche Fontaine, "Une femme face à la Confédération"; *Club Fleur-de-Lys*, "L'Etat du Québec"; Marcel Chaput, "J'ai choisi de me battre"; Joseph Costisella, "Peuple de la nuit"; Marcel Faribault et Robert-M. Fowler, "Dix pour un"; Daniel Johnson, "Egalité ou indépendance"; Dr René Jutras, "Québec Libre"; Raymond Barbeau, "Le Québec bientôt unilingue"; Crépeau & Macpherson, "L'avenir du fédéralisme canadien".

les chapitres consacrés au fédéralisme canadien et à la question du Québec sont très fortement marqués, si sympathiques qu'ils s'efforcent d'être au Canada français, par les points de vue des Anglo-Canadiens ou de certains Canadiens français qui se rapprochent d'eux par leur anti-nationalisme. Cela se comprend — et à ce point de vue il est réconfortant que l'ouvrage ne soit pas plus antipathique — quand on apprend que l'auteur nous a observés de Toronto, où il a élaboré son livre; qu'il n'a de remerciements précis à formuler, donc n'en a dû, qu'au Canadian Institute of International Affairs de Toronto pour ses "facilités d'ordre documentaire et informationnelles" et pour "l'utilisation de son excellente bibliothèque"; que toute sa bibliographie, chapitre par chapitre, n'est guère faite que d'ouvrages anglophones, à l'exception du "Fédéralisme canadien" de Maurice Lamontagne, de deux textes en somme accessoires de Jean-Charles Falardeau et du Père Régis dans "La dualité canadienne" de Mason Wade, d'un article de Jean Pellerin dans la revue "Esprit", et d'un mot de M. René Lévesque qui a au moins le mérite de donner le son de l'authenticité.

Faut-il nous excuser auprès de M. de La Rüe de le lui dire franchement: un Français de France, homme de science au surplus, n'a pas le droit de se montrer inattentif, devant des problèmes qui touchent de si près à des sentiments qui devraient nous être réciproques (même si nous sommes catholiques et peut-être pas assez laïcissants à son goût), au point de consentir à parler d'une communauté française en n'ayant entendu que le son de cloche anglo-saxon, ou quasi. Car indépendamment de toute sentimentalité, les ouvrages de sociologie politique ont leur devoir de vérité et d'objectivité. Cela suppose qu'on n'interprète pas les constitutions, les mentalités et les objectifs politiques affectant deux peuples en rivalité, à partir d'ouvrages ne provenant que d'une seule source, et notamment quand c'est à la source adverse qu'on puise les points de vue de l'autre.

Mais revenons aux auteurs canadiens. C'est en deux groupes que l'on peut séparer les ouvrages à travers lesquels nous allons maintenant répartir les ouvrages parus au cours de 1964-65: 1° récriminations, griefs, revendications, allant du ton le plus modéré, le plus pondéré dans la fermeté, jusqu'aux dénonciations virulentes aboutissant à la déclaration d'indépendance; 2° étude, analyse, renouvellements pour rendre possible une nouvelle expérience entreprise sur un nouveau pied.

Le Conseil de Vie française

La série des ouvrages de revendications s'ouvre en quelque sorte par le mémoire du Conseil de la vie française à la Commission Laurendeau-Dunton; et trouve sa conclusion dans le Rapport préliminaire de cette Commission. L'analyste du problème canadien sous l'angle canadien-français trouvera un grand intérêt à lire ensemble et successivement le discours inaugural du ministre de la justice Davie Fulton devant le Congrès des Affaires canadiennes à l'automne 1961 (1), l'ouvrage du juge Bissonnette établissant la vraie position historique, juridique et constitutionnelle du Canada français dans le complexe canadien (1) et le mémoire du Conseil de la vie française, qui s'ouvre sur les trente revendications sans la rectification desquelles le bilinguisme ne saurait être dit véritablement respecté au Canada.

En effet, en regard des droits explicités par le juge Bissonnette et des carences manifestées par les trente revendications après un siècle de vie confédérative, bien peu sincère ou réaliste nous apparaît une sympathie envers les Canadiens français comme celle de M. Fulton, ne trouvant à s'exprimer qu'en termes de patience à réclamer de ceux-ci en raison des grands progrès (sic) accomplis depuis 1867! On y retrouve trop manifestement l'esprit que dénonce le Conseil de Vie française; ce ma-

(1) Cf. *L'Action nationale*, octobre 1965.

chiavélisme pratique qui consiste à concéder "quelques vagues corrections de détail d'une situation malheureuse, mesure destinée à endormir le sentiment national canadien-français et non à lui rendre justice", et qui "fut toujours le cas dans le passé". Texte de haute tenue, le mémoire du Conseil de Vie française fait magnifiquement le point. C'est lui aussi un document fondamental en la matière. Il témoigne au surplus de la constance des efforts avec lesquels, depuis nombre d'années, cet organisme a signalé au gouvernement central les anomalies de la situation et lui a proposé, sans succès significatif, des façons concrètes d'y remédier. Il n'y a donc vraiment pas d'excuse à ce qui existe; et la "distraction" des autorités centrales en devient hautement significative.

Par contraste, le mémoire reproduit en annexe un chapitre d'une brochure de M. Michel Brochu sur la pratique du bilinguisme dans des pays qui sont dans une situation analogue à celle du Canada. Alors explose à tout jamais la prétention des Anglo-Canadiens d'avoir fait du Canada une nation bilingue modèle. Bien au contraire, le Canada apparaît, parmi tous les pays à situation similaire, comme celui qui a accordé de loin le traitement le plus inégal et le plus injuste à la minorité linguistique.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et le bilinguisme

Il est intéressant de comparer au mémoire du Conseil de la Vie française, celui qu'a consacré au même sujet et à l'intention de la même Commission, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, sous le titre de "Le bilinguisme et l'union canadienne". Contraste très net entre le refus de céder à l'impatience évidente mais contenue dans le consentement à chercher encore des formules rémédiatrices; et la confiance définitivement perdue qui décide l'engagement dans des voies nouvelles. Tout ce que le mémoire du Conseil de Vie française re-

prend et détaille comme pour une dernière fois, le mémoire de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal le retient en une seule phrase: "Impossible pour un Canadien français de 1964, conscient des véritables problèmes de la nation à laquelle il appartient, de se remémorer l'histoire du bilinguisme dans l'administration fédérale sans éprouver un sentiment de lassitude ou de révolte. Quarante-vingt-dix-sept ans de luttes, de pétitions, de mémoires et de discours pour aboutir à cela!" En dépit de la différence de ton, il n'y a pas de désaccord réel entre Conseil de Vie française et Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Ce que le mémoire de ce dernier organisme s'applique à mettre en lumière, à partir de là, en un raccourci d'histoire d'un extrême intérêt et d'une grande originalité sur l'évolution de la prise de conscience nationale du Canada français — histoire de la mentalité par opposition ou comme sous-jacente à l'histoire des institutions qu'a tracée le Conseil de Vie française —, c'est que les solutions du type traditionnel, qui auraient pu encore être possibles il y a un quart de siècle, ne peuvent plus suffire aujourd'hui. La conclusion ne va pas jusqu'à réclamer l'unilinguisme officiel français au Québec. Tout en affirmant qu'"il n'est nullement question d'obliger toute la population du Québec à pratiquer l'unilinguisme français", elle demande à "la population anglo-québécoise de se rendre compte qu'elle a joui jusqu'ici d'un statut de minorité privilégiée qui ne peut pas se maintenir encore bien longtemps", et à toutes les autorités concernées, de faire en sorte "que la langue française (devienne) la langue prioritaire au Québec". Le tout est d'ailleurs envisagé selon la perspective d'une reconstruction de l'opinion canadienne dans le cadre d'une nouvelle constitution d'après la formule des Etats associés. Il est alors prévu un Etat confédéral, où "le français et l'anglais seront les deux langues officielles et obligatoires"; et "des Etats nationaux qui décideront eux-mêmes de (la) langue officielle ou (des) langues officielles". Aucune

préoccupation, comme dans le mémoire du Conseil de la Vie française, de réclamer le droit à l'école française pour les minorités à travers tout le Canada.

Dans des termes moins agressifs, le mémoire du Conseil de la Vie française n'avait pas été d'ailleurs sans apercevoir cet aspect du problème: de toute façon, le Québec doit prendre une allure beaucoup plus française, les autres provinces du Canada ne s'étant nullement gênées pour se donner un visage à peu près exclusivement anglais; et il faudra bien s'attendre que le Québec songe à devenir plus exclusivement français si, rapidement, le reste du pays ne s'applique pas à devenir franchement bilingue.

La Commission Laurendeau-Dunton

Ce message très net et très réaliste a eu son écho très clair jusqu'au "sommet", jusqu'au rapport préliminaire de la Commission Laurendeau-Dunton. Dans l'orbite de la patience, il ne reste donc plus guère à voir que si le deuxième rapport aura la force d'en tirer les vraies solutions, et si la société canadienne-anglaise sera prête à s'exécuter rapidement dans leur application. Mais il est déjà important que quatre Canadiens français commandités par Ottawa aient eu le courage, et que quatre Canadiens anglais et deux Néo-Canadiens (l'un d'expression française, l'autre d'expression anglaise) aient eu la franchise, de marquer l'échec de cent ans d'expérience fédérative.

Si "provisoire" qu'il se dise (page 5), très significatif reste le caractère "unanime" de ce rapport signé par dix Canadiens dont cinq sont de langue anglaise et venant de différentes parties du pays. Pour autant que les Canadiens français sont concernés, il n'y a pas de doute que ce rapport d'une commission fédérale aura fait plus de bien, pour sauver la situation, que toutes les commissions antérieures (qui ont plutôt tout gâté) et

toutes les belles déclarations officielles à la Davie Fulton. Il est indispensable, qu'à un moment donné, un groupe minoritaire ait conscience que, dans les sphères majoritaires, on reconnaît dans ses données exactes l'existence du problème auquel il fait face. En cela, il faut dire que le rapport préliminaire de la Commission Laurendeau-Dunton ne fait en rien défaut. Peut-être son principal défaut sera-t-il tout simplement d'être venu un quart de siècle trop tard pour les Canadiens français, ... et un quart de siècle trop tôt pour les Canadiens anglais! Et c'est au second rapport qu'il faudra se rapporter pour juger s'il faudra compléter le "trop tard" par le deuxième volet du mot churchillien: "trop peu".

"... les commissaires, comme tous les Canadiens qui lisent les journaux, écrit-on au rapport, s'attendaient bien à se trouver en présence de tension et de conflit, (...). Mais ce qu'ils ont peu à peu décelé est différent. Ils ont été contraints de conclure que le Canada traverse actuellement, sans toujours en être conscient, la crise majeure de son histoire" (p. 5). "... la revendication de la primauté de l'anglais par les uns entraîne chez les autres le rejet de la réalité canadienne, alors regardée comme étrangère, et les pousse à désirer la sécession. Voilà même l'un des éléments essentiels de la crise que traverse le Canada" (p. 16). La cause profonde de la crise, le rapport le marque bien, réside donc dans la conception différente que se font du Canada les deux principaux groupes de Canadiens. Au Canada français, on tient à l'idée maîtresse de "l'égalité entre les deux peuples"; et quand on s'y oppose, ce n'est pas tant "en principe, que parce qu'(on est) convaincu qu'elle est illusoire ou que les Canadiens de langue anglaise n'en permettront jamais la réalisation"; au Canada anglais, au contraire, "un certain nombre ont vigoureusement récusé, dès le début, l'application au Canada du principe de l'égalité entre les deux peuples", et si beaucoup y étaient favorables, "peu, même parmi ces derniers, en saisissaient les implications" (p. 37).

A la base de ces deux positions, deux thèses historiques et constitutionnelles : celle des deux peuples fondateurs et du pacte confédératif chez les Canadiens français ; et, chez les Anglo-Canadiens, la conception pragmatique qui se refuse à une telle perspective historique ou juridique pour s'en tenir aux textes vagues sur ce point de l'A.A.N.B. et des diverses conventions qui prescrivent la nature des relations fédérales-provinciales (p. 39). En somme, l'idée d'une dualité nationale, fondamentale pour les Canadiens français, paraît demeurer étrangère à la plupart des participants canadiens-anglais (p. 41). Si bien que dans beaucoup de discussions, on se trouve devant une situation où, "en de nombreux cas, faute d'une commune longueur d'onde, il n'y a pas de dialogue possible" (p. 79). Les propos que la Commission a entendus au cours des séances publiques qu'elle a tenues, tant sur des solutions possibles que sur le sens de la démocratie en fonction de laquelle elles doivent se formuler ("règle de la majorité" et "droits des minorités"), l'ont finalement convaincue "que le fossé s'élargit entre francophones et anglophones" (p. 83) après cent ans de vie commune.

En conséquence de cette prise de conscience, le chapitre six du rapport pose le problème canadien-français dans des termes remarquablement nets et lucides. Et dans la prise de conscience aussi de la gravité de la situation vu l'attitude de "la majorité (des Canadiens de langue anglaise) (estimant) qu'il est à peine, ou pas du tout nécessaire, d'apporter des modifications importantes aux relations qui existent entre eux et leurs compatriotes d'expression française" (p. 111) ; manifestant même "de l'impatience et de l'irritation en entendant les Canadiens français se plaindre d'être, aujourd'hui, exclus des fonctions administratives au sein des sociétés industrielles et commerciales", alors qu'ils ont eux-mêmes jugé bon de consacrer presque "toutes leurs énergies à créer d'autres genres d'institutions — la paroisse, le collège classique, l'entreprise familiale, et de nouvelles colonies agricoles"

(pp. 113-114), et laissé au Canada anglais la détermination du plan selon lequel a été conçu le Canada (p. 115) et dans lequel ils voudraient maintenant s'immiscer.

Il importera aussi aux Canadiens français de réfléchir sur les points de vue, également fort bien exposés, qui expliquent la bonne conscience du Canada anglais dans le maintien de ses positions vis-à-vis du Canada français. Il n'en ressort que davantage jusqu'à quel point la crise est majeure. La commission Laurendeau-Dunton a eu le courage de l'affirmer, et d'affirmer aussi que "c'est l'heure des décisions et des vrais changements", dont "résultera soit la rupture, soit un nouvel agencement des conditions d'existence" (p. 125). "Nous sommes convaincus, dit encore le Rapport, qu'il est encore possible de redresser la situation. Mais une opération majeure s'impose. C'est tout le corps social qui semble atteint. La crise est rendue au point où il y a danger que la volonté ne commence à céder" (p. 125). Et plus loin encore :

"...(les désaccords antérieurs furent réglés d'une façon ou d'une autre. Mais ils ne sont pas étrangers à la crise présente. Au contraire, il nous paraît qu'enregistrés dans la mémoire des "nations" sous forme de jugements synthétiques ("les Canadiens français ne sont jamais contents", ou "les Anglais ne nous comprendront jamais"), des conflits mal dénoués cumulent cette fois dans une crise moins spectaculaire mais autrement profonde, qui serait, outre ce qu'elle a de neuf, la somme et la consommation de tous les affrontements passés. Nos discordes précédentes n'ont pas sérieusement menacé les fondements de l'Etat. La crise actuelle est d'un ordre différent. Mais auparavant, sauf peut-être parmi quelques individus et quelques groupes, nul n'avait eu le sentiment que les principes sur lesquels se fonde l'existence du peuple canadien étaient en jeu. Cette fois-ci (...) ce qui est en jeu, c'est l'existence même du Canada. (p. 127). "Et il ne s'agit plus, selon nous, du conflit traditionnel entre une majorité et une minorité, c'est plutôt un conflit entre deux majorités : Le groupe majoritaire au Canada et le groupe majoritaire au Québec. (...) Cela revient à dire que le Québec francophone s'est long-

temps comporté un peu comme s'il acceptait de n'être qu'une "minorité ethnique" privilégiée. Aujourd'hui le Québec, si nous en croyons les opinions si souvent répétées devant nous, se regarderait lui-même comme une société presque autonome et s'attendrait à être reconnu comme telle. Cette attitude se rattache à un espoir traditionnel aux Canadiens français: celui d'être l'égal, comme partenaire, du Canada anglais. Si l'on estime que cette idée est irréalisable parce qu'on ne peut concevoir une telle égalité ou qu'on ne peut l'accepter, nous croyons que de la déception naîtra l'irréversible" (p. 127).

Cela va finir par paraître une rengaine, mais nous voilà encore en face d'un document majeur, qui pourrait celui-là devenir, sur le plan historique canadien, une autre pierre fondamentale, une pierre angulaire de la construction véritable d'un Canada vraiment adulte dans sa dualité. Peut-être d'ailleurs est-ce là démonstration du caractère transitionnel de l'époque dans laquelle nous sommes entrés que cette série d'ouvrages de qualité ayant tous l'allure d'un règlement de compte de fin d'année et d'une réouverture des livres pour l'avenir. Pour ce qui est du rapport Laurendeau-Dunton, n'est-ce pas la première fois qu'un pareil document émane, depuis 1760, d'un organisme dépendant de l'autorité "britannique" au Canada, avec ou sans participation canadienne-française? Faisant le pendant du rapport Durham, à plus de cent trente ans d'intervalle, il démontre que "la révolution tranquille" du Québec n'a rien de soudain. Constatant implicitement que le "noble" Lord a tout simplement eu tort de songer à des solutions assimilatrices pour régler un problème d'importance nationale dont il avait lui-même constaté l'existence, le rapport Laurendeau-Dunton en renverse les conclusions: "... les Canadiens de langue anglaise, en général, doivent en venir à reconnaître l'existence, au Canada, d'une société francophone vigoureuse, et à s'intéresser davantage aux aspirations, aux frustrations et aux réalisations des Canadiens français, tant au Québec que dans les autres provinces. Ils doivent arriver à comprendre ce que cela signifie d'être membre

d'une minorité, d'un peuple associé mais minoritaire, pour accorder à cette minorité les garanties dont peut se passer une majorité" (p. 130). Voilà bien les perspectives selon lesquelles le Canada peut encore avoir un avenir. Reste à déterminer si peut être trouvé ce "compromis satisfaisant, entre ce qui est pour les Canadiens français un minimum vital, et, pour les anglophones, un maximum acceptable" (p. 129), qui en serait l'actualisation et qui constitue sans doute une expression lucide des exigences minimum pour qu'une entente s'effectue, à condition que le maximum acceptable au Canada se situe au delà du minimum vital indispensable au Canada français.

*L'inquiétude salutaire...
qui n'est qu'une hirondelle !*

Le problème du nationalisme canadien-français, du bilinguisme et du biculturalisme était tellement devenu à l'ordre du jour partout en 1964-1965 qu'on en parlera, en juin 1964, à la huitième conférence annuelle de l'Association canadienne des écoles de commerce à Charlottetown, jusqu'ici bien loin de cet ordre de problèmes. Un avant-midi fut consacré à un colloque dont le titre anglais était "*Management in a bicultural and bilingual environment*" et en français, "L'entreprise canadienne et le biculturalisme". Les participants étaient M. Roger Chartier de l'Hydro-Québec, M. F. Malo de la Compagnie Dominion Tire et M. J.-W. Peacock du National Canadien. M. Chartier posa fort justement à la base de tout que si le bilinguisme doit être une réalité, il implique un "statut égal", à la fois en droit et en fait, pour les deux langues concernées. Mais cela, précisa-t-il non moins justement, ne peut jamais signifier le bilinguisme sous la forme impossible de l'usage également parfait des deux langues par les deux catégories de citoyens. La poursuite de ce dernier objectif, insista-t-il ... "n'est qu'un mythe, si bien qu'un parfait bilingue réussi ne produit qu'une personne de culture marginale, en fait assise entre deux cultures

et n'ayant véritablement aucune culture véritable ni la maîtrise d'aucune langue. Je tire de là une première conclusion : aucune exigence économique ne peut, par elle-même rendre ce mythe viable, de sorte qu'il est bien inutile de le poursuivre."

Dans cette perspective, M. Chartier s'est appliqué à démontrer qu'il n'y a pas de sens à poser le problème en mettant en rapport bilinguisme et compétence ou efficacité. Dans le cadre d'une collectivité française qui désire le respect de sa langue, il y a un seuil d'efficacité au sens le plus large du terme, qui implique une satisfaction capable de compenser le degré d'inefficacité résultant de la difficulté des communications et d'engendrer une plus grande efficacité concrète. Pour atteindre ce degré d'efficacité, ce qui importe c'est que le patronat d'expression anglaise, dans le Québec d'abord puis dans tout le Canada, se décide à donner de l'emploi aux Canadiens français sans davantage exiger d'eux qu'ils soient bilingues qu'il ne l'exige des Canadiens anglais. En un sens, a-t-il dit, cela peut paraître peu réaliste en terme de communications ; mais d'autre part, il est inversement peu réaliste de croire possible, sans cette égalité de traitement, la disparition du malaise qui existe au Canada. En toute autre hypothèse ou réalité, on demande au Canadien français de sacrifier les valeurs fondamentales de culture auxquelles il tient sans pour autant qu'il arrive vraiment, en se faisant bilingue, à devenir aussi habile dans la langue anglaise que son compatriote d'expression anglaise.

La participation de M. Peacock n'a pas été de nature telle que le dialogue s'engage autour de cette proposition de base, à laquelle M. Malo ne fit qu'apporter une adhésion ; et le rapport ne nous indique pas s'il y a eu une discussion dans la salle. Les propos de M. Peacock n'ont fait, comme toujours, qu'indiquer un parallélisme irréductible. En voulant montrer combien le National Canadien était devenu sensible au problème et faisait des ef-

forts louables pour donner aux Canadiens français leur part, il illustre combien tous ces efforts sont basés sur la notion de bilinguisme que M. Chartier venait de déclarer mythique. Des efforts inouïs pour faire avancer les Canadiens français et pour développer le bilinguisme dans les deux groupes, mais dans un cadre où le Canadien français doit être bilingue pour monter alors que le Canadien anglais reste libre de ne pas l'être sans qu'il soit évident encore qu'il en souffrira. Le mot d'espoir de son exposé, c'est que l'idée des cours de langues serait de créer un milieu où chacun pourrait s'exprimer dans sa langue et être compris. Pour le moment, ce n'est qu'un objectif en fonction duquel le Canadien français reste inférieur sans qu'on voie dans combien de temps il émergera à la surface de la véritable égalité.

Toujours dans les mots comme dans les faits, le Canada anglais, dont Davie Fulton s'est fait comme le prototype le plus sympathique, réclame notre patience pour pouvoir trouver le moyen de nous satisfaire sans jamais se déranger. C'est une attitude pragmatique de ce genre qui a conduit les États-Unis, avec leur problème noir, au seuil de la terreur inévitable et incontrôlable. Le Canada anglais devrait s'aviser au plus tôt que le pragmatisme ne conduit nulle part ailleurs dans les questions vitales, parce qu'elles sont fondamentales et que cette méthode d'approche et d'action ne les règle jamais par le fond. Que le Canada anglais apprenne au plus vite de nous, d'esprit franco-latin, qu'en certaines heures il faut s'asseoir au plus vite à la table de discussion encore plus que de négociations, pour trouver aux problèmes des solutions radicales parce qu'allant au principe des choses pour ordonner la réalité en conséquence.

François-Albert ANGERS



Les événements

Hauteur et mauvaise foi envers nous de "L'État c'est nous !"

La morgue du gouvernement de Québec et de certains de ses ministres envers nous, envers la population, les corps intermédiaires qui la représentent, devient intolérable. Avez-vous vu M. Paul Gérin-Lajoie à la télévision, à cette conférence de presse en compagnie de Claude Ryan, du secrétaire de la Fédération des Collèges classiques, et d'un enfant de coeur du MLF qui encensait le ministre et à qui celui-ci répondait sur le ton d'une écoeurante complaisance ?

Voilà un organisme représentatif de l'ensemble des collèges classiques, un ensemble d'institutions dont la place dans l'histoire et l'équilibre actuel de notre enseignement en fait sûrement l'un des plus importants et des plus respectables de nos corps intermédiaires. Entre lui et le gouvernement s'est développé, au cours des mois qui ont précédé, une atmosphère de tension et de lutte qui n'est à l'avantage de personne. Il s'est révélé sans conteste que le plus grand responsable de cette atmosphère de tension est le gouvernement, d'abord par sa façon évasive et fuyante d'aborder les problèmes des collèges classiques, puis finalement par des déclarations dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles étaient d'un goût douteux, puisque certainement pas au surplus en parfaite

conformité avec la vérité. Le ministre a finalement, cet été, accepté un affrontement public, et cela pour sûr est à son actif.

Mais voilà qu'au cours de l'échange, alors que le secrétaire de la Fédération des collèges fait remarquer que tous les efforts de son organisme sont tombés dans le vide et restés sans réponse, le ministre pose, d'un ton qui se veut ingénu pour ne pas forcer un effet qui sera déjà suffisamment fort par lui-même, la question suivante: "Vous attendiez-vous que le ministre allait vous recevoir pour discuter la question directement avec vous (entendant les représentants de la Fédération) ?" Et le secrétaire de la Fédération de tomber dans le piège et de répondre tout naturellement, oui, comme vous l'auriez fait, vous et moi. N'est-ce pas ce qui est normal quand après un échange de documents et de propositions qui paraissent de part et d'autres mal compris, des contacts sont évidemment nécessaires pour éviter que les malentendus ne s'aggravent ?

Mais pour le ministre, c'est non ! Un non exprimé avec un tel aplomb et sur un tel ton que la Fédération des collèges classiques s'en trouve comme quasiment déconsidérée devant le public. — Non ! Monsieur. Ça ne se fait plus comme cela. On ne règle plus rien que devant des comités, et en présence de toutes les parties concernées: représentant du secteur public, commissions scolaires, étudiants, etc. — En serions-nous, par hasard, rendu au régime des "Soviets" c'est-à-dire des comités devant qui tout se règle de façon que les intérêts les plus opposés au régime soient gênés de pouvoir exposer franchement leurs points de vue ?

A certains yeux et esprits distraits, cela paraîtra bien. Cela paraîtra de l'impartialité. Mais qu'on s'y arrête un peu, et l'on verra que c'est ridicule. Bien plus, que c'est hypocrite ! Pis encore, que c'est de l'intimidation patentée. Car qui croira que le ministre n'a jamais, jamais de conciliabules secrets, d'entretiens particuliers avec qui

que ce soit? Si tout allait se faire ainsi, ce serait absurde et dangereux pour le ministre avant tout, je me permets de le lui dire: autant voir qu'il se coupe du monde et qu'il ne saura plus que ce que son entourage voudra bien lui relater après l'avoir filtré, s'enlevant lui-même la possibilité d'exercer un jugement sain; et je ne suis pas loin d'ailleurs de croire que Paul Gérin-Lajoie est en quelque sorte, avec ces idées qu'on lui a mises dans la tête, devenu le prisonnier de quelques-uns de ses conseillers.

Si les choses doivent être ainsi, alors que **tout soit public**. Qu'il n'y ait absolument rien de particulier ou de confidentiel. Que soient enregistrés les délibérations du cabinet, et les entretiens de Paul Gérin-Lajoie avec l'éminence, plus que grise, Arthur Tremblay; et celles d'Arthur Tremblay avec toutes les personnes du groupe des "camarades" qu'il rencontre. Que dans les réunions de comité, ensuite, après avoir entendu l'enregistrement de toutes ces conversations, nos collègues sachent aussi à quoi s'en tenir sur ce qu'on trame contre eux.



Puis passons maintenant à l'aventure des médecins. On leur reproche de n'avoir pu s'entendre avec les hôpitaux, de laisser traîner indéfiniment une entente urgente sur des règlements. Le gouvernement intervient et présente un projet de loi qui établira ces règlements. Devant la menace, les médecins protestent et on leur pose un ultimatum: une entente d'ici tant de jours, où le gouvernement procédera. Jusqu'ici tout va assez bien. On ne songe pas à nier au gouvernement le droit d'intervenir quand l'intérêt public l'exige; et la formule est louable qui consiste, plutôt que de faire de l'intervention massive, de l'étatisme sous prétexte de carence des corps responsables, de mettre les intéressés devant leur responsabilité en leur donnant un temps pour régler les problèmes à la satisfaction générale, sans quoi...

Or ici, le système fonctionne; et dans le temps requis les médecins et les hôpitaux s'entendent sur un règlement. C'est alors que la mauvaise foi étatisante assez constamment évidente du présent gouvernement à Québec va se manifester. Les médecins et les hôpitaux se sont entendus, mais le projet de loi 74 donnant tous les droits au gouvernement sera voté quand même. Pourquoi? Pour de pures technicalités légales. Le premier ministre fait examiner le projet d'accord des médecins et des hôpitaux par un avocat de son contentieux ou de celui du ministère de la Santé; et parce que tout ce qui apparaît dans l'accord bona fide n'est pas exactement conforme au mot à mot de la loi, celui-ci est mis au rancart.

Qu'est-ce qui ne marchait pas ? Des vétilles, en somme. L'accord couvrirait tous les hôpitaux dont le conseil des médecins compte au moins trois médecins, alors que la loi prévoyait que le Collège des médecins et les associations d'administration hospitalière pourraient faire des règlements pour tous les hôpitaux. Pourquoi médecins et hôpitaux s'en sont-ils tenus à cette limite ? Comme on ne peut pas avoir le temps de tout étudier, de tout approfondir, le soussigné n'est pas allé aux renseignements; mais d'ores et déjà il est évident qu'un gouvernement de bonne foi aurait pu ratifier ledit règlement ou accord, quitte à légiférer pour les zones laissées libres en attendant que les problèmes qui se trouvent posés soient réglés.

Et puis, imaginez-vous, que médecins et hôpitaux ont osé employer dans le texte de leur accord des mots différents de ceux de la loi ! Ils ont parlé de "bureau médical", de "comité conjoint" et de "patient", alors que la loi dit "conseil des médecins", "comité mixte" et "malade". Il est apparu à M. Morency que "cela (n'était pas) acceptable, car nous aurons alors des termes différents dans la loi et les règlements pour désigner les mêmes choses, ce qui porterait sûrement à confusion." M. Morency a raison en pratique; mais y voyez-vous, vous, une

raison pour que le gouvernement ait mis de côté l'entente et voté en vitesse son projet de loi lui donnant tous les pouvoirs ? Peut-on croire que les médecins et les hôpitaux avaient fait de l'usage de ces mots un sine qua non ? Franchement, ce gouvernement, cet "Etat c'est nous" ne se moque-t-il pas de nous tous ?

Certains articles de l'accord, souligne encore M. Morency, prévoient une intervention du Collège dans les questions disciplinaires et dans l'adoption et la modification des règlements du bureau médical. "Ceci est illégal, écrit M. Morency, car la loi prévoit que le conseil d'administration doit avoir autorité complète dans l'hôpital". Bien sûr, M. Morency ne peut qu'avoir raison quant au texte *ACTUEL* de la loi. Mais si c'est cela que médecins et hôpitaux acceptent, en quoi cela est-il un obstacle ? N'était-il pas aussi simple de modifier la loi des hôpitaux de cette façon que de le faire pour accorder au gouvernement les pouvoirs de réglementation que la loi ne lui donnait pas. Dans le même sens, le projet de loi 74 était illégal selon le mode de raisonnement de M. Morency ; il contrevient à la loi *ACTUELLE* des hôpitaux, mais il va se trouver légalisé par le vote de la législature. Or pouvait-il être contre l'intérêt public que le Collège des médecins exerce son autorité disciplinaire sur l'acte médical dans les hôpitaux ? Et n'est-ce pas précisément ce qu'on réclamait il n'y a pas si longtemps, alors qu'on pourchassait les scandales dans les hôpitaux et qu'on se plaignait de la trop grande autorité des conseils d'administration ?

Etc., etc., Il est inutile d'énumérer les autres points qui sont du même ordre. Rien dans toutes ces objections n'apparaît de nature telle qu'elles aient justifié le gouvernement de ne pas rapporter progrès, de ne pas enregistrer le règlement établi, quitte à y ménager certains intérêts s'il y en avait de menacés (ceux des petits hôpitaux, si l'on en croit certaines apparences des objections de M. Morency), et à remettre le reste à la prochaine session. En somme, la façon de procéder du gouverne-

ment apparaît des plus cavalières, des plus remplies de la morgue et de la jactance qui caractérise trop le premier ministre et donne un certain style à tout son cabinet. On respecte POUR LA FORME les corps intermédiaires, dont on ne cesse de vanter l'importance pour dissimuler des tendances par trop dictatoriales. Et quand on a obtenu leur avis, on s'en débarrasse en demandant à un fonctionnaire d'en écheniller les erreurs de détail, comme si les corps intermédiaires avaient l'obligation d'être plus infaillibles dans tout ce qu'ils font que le gouvernement lui-même. Malheureux que les collèges classiques, les commissions scolaires, les directions d'écoles n'aient pas la même faculté de passer outre aux bêtises et erreurs du ministère de l'Education. Cela aurait grandement facilité cette année le règlement du problème des examens.

Ainsi voit-on encore que la démocratie ne peut vraiment bien fonctionner que quand l'Etat reste dans sa fonction d'arbitre des initiatives du corps social, sauf en ce qui concerne la fonction proprement politique, ne se mêlant même du reste directement que dans le respect intégral de son rôle supplétif dans les autres fonctions. Quand l'Etat est maître partout, le peuple n'est maître nulle part. "L'Etat, c'est nous", nous n'avons cessé de le répéter ici, est la plus grande formule-foutaise qui nous ait jamais été proposée pour endormir le peuple et donner le feu vert dictatorial à tous les ministres, par définition de petits dictateurs en herbe.

* * *

Nous le vivons d'une façon tout particulièrement tragique dans les universités, prétendument l'objet des sollicitations toutes particulières du gouvernement. Mais ces sollicitations vont mieux quand il faut construire des bâtiments, quitte au ministre à se servir encore ici de certaines erreurs pour déconsidérer ensuite les corps enseignants —vous savez ces histoires de piscines, de gym-

nases — que pour ce qui est vraiment l'université: les professeurs et la recherche. Alors, les sollicitations du gouvernement depuis 1960 ont-elles tout particulièrement consisté en un effort constant de l'Etat pour enlever aux universités tous les professeurs qui pouvaient être attirés dans la fonction publique, sous prétexte que le bien commun est dans l'Etat et son action, qu'il doit être le premier servi. S'il est vrai que cela sert excellemment les politiciens qui voudront faire étalage de certaines réalisations aux prochaines élections, on se demande comment cela sert vraiment la nation, si les universités se trouvent ainsi condamnées à ne pouvoir, dans certaines écoles et facultés particulièrement essentielles à l'heure actuelle, garder les professeurs dès le moment où ils commencent justement à être expérimentés et vraiment efficaces à la fois, en raison de leur acquis intellectuel et de leur expérience pédagogique. C'est un régime qui condamne les universités aux perpétuels recommencements, alors qu'il y faut l'expérience mûrie et la tradition; et les gouvernements aussi qui, pour écrémer sans cesse les quelques meilleurs professeurs qui consentent à se laisser séduire, se privent à long terme de la multiplicité des meilleurs spécialistes que ces professeurs auraient pu former.

Mais il y a pis encore que cette tentation que l'Etat, plus que n'importe quel autre organisme, devrait savoir surmonter, *puisque'il n'existe QUE pour le bien commun!* Il y a que l'Etat a non seulement besoin de spécialistes qu'il trouve difficilement dans le Québec parce qu'il ne s'y est pas pris d'assez longue main, mais qu'il veut aussi tout faire par lui-même et crée des situations qui l'acculent à l'impasse de devoir tout sacrifier aux exigences de l'Etat. A vouloir réaliser la recherche dans les divers ministères directement, et même à faire mine de prétendre que quand un service gouvernemental s'occupe d'une question on devrait éviter de s'en occuper ailleurs pour éliminer les doubles emplois, le gouvernement se crée des besoins d'enlever aux universités d'autres spé-

cialistes encore, en même temps qu'il a tendance à se faire parcimonieux sur les budgets de recherche à l'intention des universités, où elle devrait tendre à s'effectuer.

Ce malaise est particulièrement sensible dans le domaine clef de la recherche économique à l'heure actuelle. Pendant longtemps les universités ont dû vivre sans ressources, les universités canadiennes-françaises, s'entend, en raison du manque d'intérêt que manifestait notre milieu pour la recherche. Et ceux des diplômés qui auraient voulu s'orienter dans cette voie ne trouvaient aucune ouverture, le gouvernement lui-même estimant alors n'avoir pas besoin de leur service, alors que l'entreprise privée, la nôtre, en voyait encore moins l'utilité et n'en avait la plupart du temps pas le moyen. Ce n'est que grâce à l'attachement professionnel de quelques personnes mal payées que l'université parvint à se constituer un groupe de professeurs, dont la plupart viennent tout juste d'arriver à terme pour pouvoir commencer à donner une formation vraiment au point aux étudiants qui veulent se spécialiser dans ces domaines.

Or voilà que le gouvernement maintenant réveillé, au lieu de procéder dans l'ordre, de s'appuyer sur les universités pour ses recherches, leur facilitant ainsi leur propre développement pendant qu'il encourage les jeunes à s'orienter vers elles en bâtissant sur eux sa fonction publique et en préparant les services plus élaborés de l'avenir, voilà que le gouvernement, dis-je, vote les fonds de recherche pour ses ministères (bien sûr, il sera plus facile ainsi d'en "contrôler" les conclusions !); et ne cesse de moduler auprès des professeurs d'université le chant de sirène de la situation de prestige et des surenchères de traitement pour les attirer dans la fonction publique afin de réaliser ces travaux dont la plupart relèveraient aussi bien, et même mieux du point de vue objectivité, des universités. Autrement dit, le gouvernement, gardien du bien commun, se comporte comme le premier venu, comme les barbares démolissant les monuments de

l'ancienne Rome ou de l'Ancien Régime, afin d'en tirer les pierres nécessaires pour construire sa propre maison. Et, au surplus, dans une situation où ce qu'il démolit n'est pas monument du passé, mais au contraire la pierre d'assise sur laquelle s'appuie tout le mouvement de rénovation économique du Québec: la formation universitaire d'un nombre croissant de spécialistes dans ce domaine.

Autant de sens de l'irresponsabilité de la part de ceux qui nous gouvernent, autant d'absence d'esprit de planification, de course à l'immédiat pour soi sans souci des conséquences sur les autres et sur l'avenir ne saurait rester plus longtemps sous silence. Il importe que qui le voit le dise, quoi qu'il en coûte. Etant placé pour le voir, j'estime que le temps est venu de le dire puisque l'on ne semble s'en aviser nulle part. S'il est vrai que nous manquons tant de spécialistes, il n'y a qu'un moyen d'en sortir: en former. Par suite, la situation de ceux qui sont capables d'en former — surtout quand ils sont déjà en place — ne peut qu'être ce qu'on appelle, selon l'expression anglaise plus frappante, "*top priority*". Et n'en déplaise à ces messieurs du gouvernement, il est plus difficile de bien former un spécialiste — donc, il y faut les meilleurs hommes — que de mener à bonne fin tel ou tel projet de recherche, si difficile que cela soit aussi.

Je me permets donc de formuler la proposition suivante: *le gouvernement de Québec se rend coupable d'un acte de piraterie attentatoire au bien commun de la nation canadienne-française, dans l'état actuel de ses besoins bien compris, quand il soumet des professeurs d'université à la tentation de passer dans la fonction publique sans un accord préalable avec les autorités de la faculté ou école concernée.*

François-Albert ANGERS

LA GRÈVE DANS LES SERVICES PUBLICS

Nous avons eu la grève dans le service postal. On peut se représenter les ennuis subis par la population en général, les individus, les familles, les entreprises commerciales et financières.

Nous n'avons pas certes l'intention de nier le droit des employés des postes à un salaire équitable, mais c'est la population, qui, ayant pourtant acquitté ses taxes, supporte encore les tracas de cet arrêt de travail.

Et il y a ici lieu de se demander si la grève est le seul moyen, pour les employés des divers services publics en cause, d'obtenir justice. Il y a quelques mois c'était la grève des employés de la Régie des alcools, celle des enseignants. A diverses reprises nous avons eu même des grèves d'étudiants. Nous avons assisté au drame de la grève des employés du transport en commun à Montréal, et aux conflits dans le domaine hospitalier.

Il faut écrire avec beaucoup de circonspection sur cette question si on ne veut pas prendre figure d'antisyn-dicaliste. Il faut donc essayer d'explicitier sa pensée sans détour.

L'employé, qu'il soit dans la fonction publique ou au service de l'initiative privée, a droit à un salaire équi-

table. Il faut rendre hommage aux syndicats qui, dans maints champs de l'activité économique, ont réussi à obtenir pour leurs ressortissants des salaires plus élevés et parfois fort convenables.

Mais il faut prendre garde à ce droit de grève. On a revendiqué le droit de grève; on l'a obtenu. La grève constitue un droit défensif et un droit offensif; comme toute arme elle doit être maniée avec circonspection. Il y a encore des multitudes d'employés qui ne sont pas syndiqués et qui sont l'objet d'abus de petits ou gros employeurs et l'on ne saurait reprocher aux syndicats de s'en occuper. Et cela est urgent.

Il est parfois difficile de grouper certaines catégories d'employés et ceux-là souffrent, peut-être plus que d'autres. Ils ne peuvent changer d'emploi pour toutes sortes de raisons; mais ceux-là doivent éprouver quelque aigreur quand ils ont, en plus du sous-traitement qu'ils subissent, à endurer une grève comme celle du transport en commun avec ses méfaits, ses inconvénients et les dépenses additionnelles qui grugent leur strict nécessaire.

Que les chefs syndicalistes, que les hommes politiques aient tenu dans un monde en évolution à consacrer le droit de grève, à cela il n'y a rien à redire, pourvu que l'on n'abuse pas de ce droit surtout dans les services publics. Il est de nombreux employés de la Commission du transport qui n'ont pas encore rétabli leur budget depuis le chômage forcé auquel ils ont été assujettis. Il faut prévenir ces situations dans l'intérêt des intéressés eux-mêmes. Il ne faut pas que dans les services publics surtout, on ait recours de façon abusive ou tout au moins trop fréquente à ce droit *essentiel du syndiqué*. Mais, répondront les syndicalistes, et ils ont raison, que l'on trouve une formule équitable pour rendre la sentence arbitrale plus rapidement. On gardera ainsi le droit de grève mais quelques-uns des abus dont la population se plaint seront éliminés.

Nous ne nous opposons pas intrinsèquement au droit de grève, mais si, en certains quartiers, on multiplie les grèves dans les services publics il y aura réaction défavorable de toutes ces petites gens qui eux ne sont pas encore syndiqués et dont les salaires parfois sont inférieurs à ceux des syndiqués. Il faut que le syndicalisme reste sympathique, acceptable, qu'il ne provoque pas l'ire de la population en général, en plus de celle du patron et de ceux qui feront les frais de l'augmentation de salaire qui pourra éventuellement être accordée. Nous croyons que d'une économie qui à tout propos est heurtée, sabotée par des grèves dans l'enseignement, dans l'hospitalisation, dans le transport en commun, chez les débardeurs, résulteront des ressentiments qui joueront en définitive contre certains syndiqués qui ne semblent pas mesurer les conséquences de leur attitude. Il faut avoir vécu en Europe le drame de touristes pris dans une grève dans le domaine de l'aviation, du transport maritime, chez les douaniers, enfin de tous ceux qui oeuvrent dans le domaine du transport et de la chose publique pour s'en faire une juste idée.

Nous sommes tous très heureux que la grève du transport en commun ait fini par se dénouer. Nous savons d'ores et déjà que le public fera les frais de l'augmentation qui a été consentie et il semble juste que les municipalités adjacentes à Montréal paient une équitable proportion du déficit prévu pour la Commission du transport à Montréal. Mais c'est là une tout autre question. La chose publique reste la chose publique. Les services publics doivent accorder juste rémunération à leurs employés, mais il ne faut pas oublier que le personnel de ces services a certains avantages de stabilité qui ne sont pas impartis à tous les employés, à l'exception toutefois des débardeurs qui, eux, souffrent du chômage saisonnier, etc.

Les employés de la chose publique bénéficient généralement de certaines modalités de l'assurance collective;

ils ont la sécurité de l'emploi, ils ont souvent et quasi toujours le fonds de pension.

Tout cela évidemment changera de face avec les nouvelles législations sociales qui s'en viennent. Ces législations sont coûteuses, mais on les dit inévitables. Notre propos n'est pas de traiter ici ni de socialisme, ni d'étatisation, ni de socialisation, puisque c'est le mot à la mode; nous voulons tout simplement que l'on s'interroge sur l'abus de la grève en certains cas. Si les lenteurs de l'arbitrage sont préjudiciables aux intérêts des employés qu'on en modifie les procédures. Que la loi se mette résolument au service des faibles. Cela est extrêmement souhaitable. Mais s'il faut respecter la liberté syndicale, il existe telle chose que le bien commun et avant que certaines grèves dans les services publics soient envisagées, il faudrait y penser.

Que l'on ne se méprenne pas sur nos propos. Si le salaire n'est pas équitable, il faut y pourvoir. Il existe aujourd'hui des moyens de s'assurer de la rentabilité d'une entreprise ou d'un service. Il y a aussi moyen d'étudier quels sont les droits de l'ancienneté au travail, quel est le salaire minimum vital, ce que doivent être les congés payés, la durée des heures de travail sans que tous ces griefs, ces revendications, ces demandes soient jetés sur la place publique avant que l'on ait épuisé toutes tentatives de rapprochement, de conciliation, d'arbitrage. Un axiome ancien disait "Le pire arrangement vaut mieux que le meilleur procès". Que l'on ne voie pas dans ce propos incidentel une tentative de contester la légitimité de la revendication de certains employés, mais, de grâce, cherchons tous ensemble, gouvernants et gouvernés, nous tous membres de diverses professions ou occupations, les moyens de faire naître en notre province et en notre pays un climat de concorde, de paix, mais *dans la justice*. On a abusé pendant longtemps des employés.

Il ne faut pas aujourd'hui que conscients de leur force les demandes des syndiqués soient abusives non pas

par leur caractère même, mais par les moyens employés pour obtenir le redressement des griefs.

Nous avons trop entendu de membres de syndicats déplorer privément l'effet démoralisant de la grève, l'effet déplorable du manque de revenu sur leur budget. Que de gens nous ont signalé les perturbations financières qu'ils ont eu à subir par suite d'une grève prématurément déclarée ou de durée déraisonnable.

Ceci n'est pas une thèse anti-syndicaliste mais demandons-nous si ces grèves perlées ou ces grèves répétées, surtout dans les services publics, sont profitables aux mis-en-cause et, si elles le sont, s'il n'y aurait pas eu moyen par d'autres voies d'obtenir un règlement satisfaisant ou acceptable aux deux parties.

Les employés des postes avaient droit à un salaire plus élevé. Pourquoi avoir attendu si longtemps pour faire droit à leurs légitimes demandes?

Le gouvernement fédéral n'en est pas à quelques millions de dollars près, mais les grèves doivent être plus rares et n'être déclenchées qu'en dernier ressort. Sinon ces perturbations saboteront l'économie du pays.

Rodolphe LAPLANTE



La voix des jeunes

Ceux qui ne veulent rien comprendre

A l'heure où le Québec se prépare à jouer un rôle de plus en plus important sur la scène internationale et où son statut au sein de l'ensemble constitutionnel canadien est remis en question avec une vigueur et une fermeté nouvelles; à l'heure où les principaux porte-parole de la nation canadienne-française s'entendent pour refuser un statu quo qui nous est néfaste et où, bien que très timidement encore, certains Canadiens anglais intelligents et compréhensifs acceptent enfin de reconnaître une vérité qu'ils ne voulaient ni ne pouvaient précédemment accepter, c'est-à-dire la reconnaissance de l'existence de deux nations véritables au Canada, il existe encore des nôtres — le sont-ils vraiment ? — capables de nier une réalité aussi fondamentale.

Qu'un "non-instruit" écrive dans un journal quelconque qu'il existe une "nation canadienne", je le lui pardonnerai bien. Il commet sans le vouloir, et bien souvent sans le savoir, une simple erreur de vocabulaire. Pour lui, et c'est tout à fait normal, il n'existe pas de différence remarquable entre une nation et un peuple. Mais qu'un homme supposément instruit écrive dans une revue prétendument sérieuse qu'il n'existe au Canada "qu'une nation": cela me dépasse ! Il est vrai que le fait

d'écrire à "Cité Libre", cette revue qui se fait un point d'honneur d'être le centre de la lutte anti-nationaliste au Québec, est l'expression même d'un "parti pris", du rejet de toutes les valeurs que les nationalistes respectent et défendent avec une sincérité qui leur est particulière.

Animé d'un ardent désir de nier une réalité pourtant reconnue d'un nombre considérable de bien-pensants, Gilles Boyer, l'auteur de l'article paru dans "Cité Libre", utilise pour arriver à prouver ses hypothèses utopiques, une méthode dangereuse: il sert au lecteur un texte principalement composé de citations plus ou moins longues empruntées à des auteurs européens dont l'opinion est d'ailleurs souvent contradictoire. Certains de ces extraits perdent beaucoup de leur véracité du seul fait qu'ils sont tirés hors du contexte où ils étaient pour être accolés à un problème très particulier, le problème Canadien. Ce que l'auteur néglige de mentionner c'est que les sociologues européens qu'il cite, vivant une expérience fort différente de la nôtre, proposent des solutions dont l'application chez nous causerait de sérieux problèmes. D'autre part, l'auteur s'attache à faire ressortir avec vigueur un mot qui est, depuis la dernière grande guerre, tombé en désuétude. Il s'agit de la "nationalité".

L'auteur a donc voulu, à l'aide de citations tirées des écrits de sociologues et de spécialistes européens de bonne réputation, former un plaidoyer en faveur d'une "nation canadienne". Dans son ignorance, ou du moins son peu de connaissance de la sociologie moderne et de la signification réelle des termes employés par cette science profondément humaine qui évolue très rapidement au même titre que toutes les autres sciences, il a accumulé erreur sur erreur. Si bien qu'en définitive son texte, loin d'être ce qu'il désirait qu'il soit — c'est-à-dire un plaidoyer pour la "nation canadienne" — prouve, hors de tout doute, que ceux qui affirment qu'il n'existe pas au Canada deux nations véritables le font parce qu'ils ne comprennent pas, ou ne veulent pas comprendre, le sens

véritable des mots nation et peuple, Etat et groupe ethnique.

Pour moi, il est clairement établi que les Canadiens français, en tant que groupe ethnique particulier possédant un héritage culturel qui lui est propre et une volonté très ferme de continuer d'exister et de s'épanouir selon son génie propre, et les Canadiens anglais, pour des raisons similaires, forment sur le sol canadien deux nations véritables. L'ensemble de ces deux groupements strictement humains, nullement limités et culturellement homogènes forme, avec l'aide de la structure institutionnelle canadienne — l'Etat fédéral —, le peuple canadien. Telle est la structure politique et sociale du Canada. Que ceux qui refusent de reconnaître une réalité si facilement vérifiable réfléchissent et modifient leurs jugements avant qu'il ne soit trop tard.

Claude LARIVIERE

GRINCEMENTS DE DENTS

Lors de la visite de Paul VI à l'ONU, le monde entier reçut une des plus magistrales leçons de science politique en ce siècle.

Radio-Canada choisit trois commentateurs de l'événement d'importance mondiale: Jacques-Yvan Morin, Jean Pellerin et un abbé dont l'histoire est mieux d'ignorer le nom.

Me Jacques-Yvan Morin révéla un sens aigu de la grandeur d'âme exigée par l'occasion. Mais les deux autres? Quelle déception! D'autant plus grande que les spectateurs pouvaient toujours comparer avec les commentateurs américains. L'un par son excès d'assurance et son esprit mesquin glissant toujours dans de menus détails et l'autre par ses manques d'à-propos et son complexe clérical néo-pharisien qui bat la coulpe de l'Eglise, montrèrent qu'ils avaient mangé des fruits amers. Les spectateurs en grincèrent des dents. Dépit et humiliation.

VIE CULTURELLE

Directeur de la section culturelle :

JEAN MARCEL

Toute personne désireuse de soumettre des textes pour publication dans la section culturelle est priée de communiquer avec le directeur.

Adresse: L'ACTION NATIONALE

Section culturelle,

C. P. 189, Station N,

Montréal.

RETOUR À RINGUET

par Jean Marcel

Il n'y a pas si longtemps que nous avons sur notre littérature ce pouvoir délicieux : parler des morts. Ou tout au moins, de livres posthumes. Pour un peuple qui a tenu à sceller le droit de souvenance à son destin et à sa devise, nous oublions avec une singulière rapidité nos écrivains sitôt qu'ils ont pris le chemin des silences inexorables. Sauf Nelligan que le génie a pu sauver, sauf Saint-Denys-Garneau dont les amis fidèles, comme des vestales bienveillantes, entretiennent pour un temps encore le souvenir, nos morts n'insistent pas assez, trop peu, sur nos facultés oublieuses. Les vivants cependant ont pris toute la place...

Du moins Ringuet a-t-il pris cette heureuse précaution de s'imposer à nos mémoires par un livre d'outre-tombe. Car quoi qu'on en écrive dans la préface pour laisser croire que peut-être Ringuet ne songeait pas à publier ces *Confidences* (1), l'intention éclate à chaque page ; l'auteur interroge le lecteur, le presse au dialogue, de telle sorte qu'il faut bien soupçonner un peu que Ringuet nous destinait ce livre. Savait-il seulement que ce serait un livre posthume ?

(1) Editions Fides, 1965, 198 pages.

Ringuet n'est plus, depuis bientôt cinq ans. L'ami vit encore en quelques mémoires amies et à l'Académie canadienne-française dont il fut; l'ambassadeur hante encore les cercles de l'aristocratie portugaise; le médecin surgit parfois des lointains souvenirs de confrères ou de patients. Mais c'est l'écrivain et l'humaniste qui, si nous ne sommes pas trop infidèles, circulera longtemps encore parmi les beaux instants de notre histoire littéraire. Nos professeurs avaient pris l'habitude de nous dire que son roman *Trente arpents* fixait à la fois l'apothéose et la fin du roman de la terre au Québec. Au dernier chapitre du roman, Euchariste Moisan maudit la terre qui l'a trahi; depuis, le décor citadin sert de matrice à toute activité romanesque. Ringuet aimait la ville, les villes. Tous les souvenirs de *Confidences* sont partagés entre Trois-Rivières, Québec, Montréal, Paris, Bologne. Contempteur discret du *bon vieux temps à la campagne*, il défie qui que ce soit de pouvoir y revivre plus de vingt-quatre heures. La Jérusalem céleste est une cité rassembleuse, non un lopin dispersé entre deux champs de navets, trois vaches et quatre rails de chemin de fer. Mais Ringuet ne se penche pas pour cela avec moins d'émotion sur les restes de la vieille civilisation pré-industrielle du Canada français dont il fut, sans doute, l'un des derniers témoins. L'arrivée de la première automobile à Trois-Rivières, ce n'est sans doute pas déjà si loin, mais ceux qui virent ce triomphe ont tous dépassé le bout du chemin.

Tout autant que la ville, et par elle, Ringuet aimait les contacts humains. Les grands moments de son livre sont des rencontres; Ringuet alors, reléguant le style du mémorialiste, utilise la forme du dialogue: rencontre avec une vieille Française dont l'arrière-grand-mère se souvenait du départ pour l'Amérique de Claude Panne-ton, ancêtre de Ringuet; rencontre émouvante à Bologne avec un pauvre franciscain canadien qui s'ennuie de son pays; rencontre en Bretagne avec une vieille religieuse française qui avait jadis enseigné au jeune Panneton à

Trois-Rivières. Et l'auteur rend tout cela avec tant d'émotion, que l'on succombe. Ses romans, il semble, n'avaient pas toujours laissé voir cette chaleur qui, ici, confine parfois au tremblement et à la tristesse; sur les lieux d'origine de son ancêtre, il écrit: "Dans la chambre tout s'est subitement effacé à mes yeux. C'est qu'une ombre m'est apparue, une ombre évoquée par la magie d'une vieille mémoire. Une ombre: celle de mon ancêtre, le dernier des Panneton français de ma lignée; le premier des Panneton canadiens. Claude Panneton, le trisaïeul de mon trisaïeul, (...) Quelque chose remue en moi. Quelque chose qui est peut-être lui. C'est lui que j'ai rapporté ici, vivant en moi, en ce lieu d'où il est parti jadis. Du moins je veux croire qu'il en est ainsi." (p. 14)

Ardente simplicité, prose efficace: de tels matériaux est fait tout le livre de Ringuet; et d'autant plus touchant que la voix nous en vient d'outre-mort. C'est l'avantage, en littérature, d'avoir des morts.

On a publié au Québec, depuis 1880 jusque vers 1945, une grande quantité de livres fabriqués avec une quantité non moins grande de petits chapitres de souvenirs. Les *Souvenirs* de Montpetit, par exemple. Et les *Voyages* de Ferdinand Rinfret. Ce genre littéraire aurait, dit-on, caractérisé à un certain moment notre production littéraire. Le livre des confidences de Ringuet n'est rien de moins que ledit genre porté à son excellence. Comme à *Trente arpents* revient le droit d'avoir épuisé la veine du roman terrien, ainsi *Confidences* aura-t-il mis fin à la lignée des livres de souvenirs. Ringuet a été en tout point l'homme d'une fin d'époque, et l'homme d'un nouveau départ; notre histoire littéraire ne pourra jamais l'oublier. Et si l'on a pu regretter l'absence de journaux intimes et de mémoires dans nos lettres, on peut croire maintenant que *Confidences* de Ringuet servira de point d'appui à une production nouvelle. Les *Mémoires* du Cardinal de Retz, les *Mémoires* de Saint-Simon, le *Journal* de Constant, celui de Maine de Biran, celui de Gide,

toute cette littérature française de l'intimité dont Nietzsche disait qu'elle était la musique de chambre de l'Europe, on n'y pense pas sans déplorer que tout cela soit absent de notre littérature. Que ne soyons-nous aussi cette musique en Amérique! Encore là, Ringuet fut un précurseur.

Qu'on n'attende surtout pas de *Confidences* le récit d'un chroniqueur exact; les historiens n'y trouveront de précis que la date de l'incendie de Trois-Rivières ou encore l'emplacement de certains sites historiques, villes ou jardins. L'auteur nous confie d'ailleurs:

"Toujours à l'histoire avec ses vérités grises je préférerai la chronique avec ses broderies. Si l'histoire est fabriquée par le destin, la chronique, elle, est de la main des hommes qui y ajoutent les apprêts sans quoi il n'est point d'agrément. Ils y mettent surtout l'humain. Muse de l'histoire, Clio devait assurément être vierge et froide." (p. 92).

Y mettre surtout l'humain; voilà sans doute ce à quoi Ringuet est le mieux parvenu dans son livre. On ne le lit pas sans s'y retrouver un peu soi-même: Canadien français avec au fond de soi une grande nostalgie d'on ne sait trop quoi. Mais il y a l'humour aussi; et à cause peut-être, du caractère sévère de ses autres livres, on ne pouvait soupçonner chez Ringuet cette veine de tendre ironie; elle parcourt pourtant tout le livre, comme ici:

"Creuser sa tombe avec sa fourchette est la façon la moins déplaisante d'accomplir cette inévitable corvée." (p. 102)

Vraiment: avec les temps qui s'ouvrent, l'on peut affirmer sans crainte d'être contredit que Ringuet aura été le dernier de nos écrivains heureux: ambassadeur du Canada et aimant la bonne chère! Il nous raconte que, enfant, il voulait attraper sans y réussir l'image du soleil dans la rivière:

"D'avoir ainsi tenté de le saisir il m'est resté aux mains et au coeur un peu de sa chaleur et de sa lumière."

Telle est l'image qu'il nous reste du docteur Philippe Panneton et de l'écrivain Ringuet, l'un mort au Portugal le 30 décembre 1960, l'autre, immortel.

Jean MARCEL



*La notion de l'étranger dans la
littérature canadienne - II*

LA NAISSANCE
DE L'ÉTRANGER

par André Vanasse

Vers 1900, surgissait dans nos lettres canadiennes une nouvelle forme de roman désignée sous le vocable de "roman du terroir". Roman à la fois nationaliste et religieux, il était né spontanément sous la menace de l'émigration vers le sud d'une forte proportion de Canadiens français.

On comprend facilement son apparition : depuis plus de cent cinquante ans, les Canadiens français s'étaient persuadés qu'ils vivaient dans le meilleur des mondes. Or, de 1850 à 1900, on constatait avec effarement qu'une très forte proportion de colons émigraient vers les États-Unis pour y travailler dans les usines ou les manufactures. Le coup était difficile à encaisser. Des interrogations angoissantes nourrissaient les esprits. Des pessimistes allaient même jusqu'à craindre pour la survivance de notre race.

La classe intellectuelle comprit le drame et, comme elle était partie intégrante de la classe dirigeante, elle s'efforça de persuader les siens de demeurer dans leur pays.

Le roman devint dès lors un médium de propagande dont le message impérieux se réduisait à quelques mots :

pour vivre heureux, c'est-à-dire en accord avec sa foi et sa langue, il suffisait de rester chez soi et de continuer l'oeuvre accomplie par les ancêtres. Des titres comme : "Chez nous", "A la Hache", "Chez nos gens", "Restons chez nous", "La Terre du Huitième", ne laissent aucun doute sur les buts que se proposaient les romanciers.

Du point de vue littéraire, la technique employée était réduite à sa plus simple expression. Elle revêtait deux formes dont la seconde n'était que l'inverse de la première : ou l'on faisait le récit détaillé du bonheur des Canadiens français, ou encore l'on racontait, avec un ton de reproche et de mélancolie, les déboires d'un des nôtres enfuï de sa terre natale pour aller chercher fortune à l'étranger. La valeur littéraire de ces romans est connue de tous ; point n'est besoin d'y revenir.

Il y avait pourtant sujet à une création de réelle valeur. Cette oeuvre, elle nous fut donnée. Mais le paradoxe voulut que ce fût un Français qui nous la donnât. Louis Hémon, dans son récit du Canada français, Maria Chapdelaine, réussissait à nous présenter un roman d'une beauté et d'une simplicité désarmantes. Récit qui, malgré sa candeur naïve, était mené d'une main de maître ; car le drame vécu par Maria était à sa hauteur et la solution qu'elle y apportait restait, malgré tout, héroïque. Voilà donc la raison de son succès : tous les personnages du roman vivaient leur vie ; ils n'étaient pas, comme dans la plupart des autres écrits, des fantoches à la merci du romancier qui les animait. L'honnêteté de l'écrivain, alliée à son indubitable talent, conférait à Maria une valeur littéraire que personne jusqu'ici ne lui a contestée.

On comprendra facilement la raison qui nous a incité à étudier presque exclusivement le roman de Maria Chapdelaine pour la période qui nous intéresse. Par son amplitude, il synthétise tous les autres romans. Il a de plus l'avantage d'être authentique, ce qui nous permettra de mieux objectiver les personnages qui le composent.

Le conflit de Maria est un conflit cosmique. Les forces du temps et de l'espace se disputent son adhésion. Elle hésite entre l'enracinement perpétuel sur une ferme et la course folle vers les grands espaces qui l'entourent. Sera-t-elle une bonne fermière installée définitivement sur un lopin de terre ou encore une aventurière n'ayant pour seule demeure que la tente ou la maison volage? Son équilibre instable n'est pas fictif puisqu'il trouve une facile explication dans la personnalité la plus cachée de Maria. N'était-elle pas née de parents qui partageaient une vision du monde totalement différente l'un de l'autre? On se souviendra sans doute des propos de la mère Chapdelaine.

(...) C'est peut-être un péché de le dire; mais tout mon règne, j'aurai du regret que ton père ait eu le goût de mouver si souvent et de pousser plus loin et toujours plus loin dans le bois, au lieu de prendre une terre dans une des vieilles paroisses". (1)

C'est avec tristesse que la mère Chapdelaine subissait son sort. Pour elle le bonheur se trouvait ailleurs. Ce qu'elle rêvait et avait rêvé toute sa vie c'était cette maison située dans une vieille paroisse. Elle l'imaginait, tel un arbre plusieurs fois séculaire, s'alimentant à même la terre qui l'entourait. C'était un pacte de paix que la mère Chapdelaine voulait formuler avec la nature; la maison, chaude coquille, devenait presque un végétal. Immuable et soumise, elle devenait gage d'éternelle sécurité.

Au lieu de cela, toute sa vie n'avait été qu'un combat douteux livré avec acharnement et constamment renouvelé. A chaque nouveau lopin de terre c'était les racines qu'on arrachait avec rage et passion:

"Edwige Légaré s'était attaqué seul à une souche; une main contre le tronc, de l'autre il avait saisi une racine comme on saisit dans une lutte la jambe d'un adversaire colossal, et il se battait contre l'inertie alliée du bois et de la terre en ennemi plein de

(1) L. Hémon, *Maria Chapdelaine*, Fides, Coll. Nénuphar, 1957, p. 29.

haine que la résistance enrage. La souche céda tout à coup, se coucha sur le sol; il se passa la main sur le front et s'assit sur une racine, couvert de sueur, hébété par l'effort." (2)

Chaque victoire était inexorablement suivie d'une nouvelle conquête. Pour le père Chapdelaine, la vie était symbole de perpétuels combats. Les deux conjoints illustraient merveilleusement le malentendu qui réunissait les deux types du Canadien :

"C'était l'éternel malentendu des deux races : les pionniers et les sédentaires, les paysans venus de France qui avaient continué sur le sol nouveau leur idéal d'ordre et de paix immobile, et ces autres paysans, en qui le vaste pays sauvage avait réveillé un atavisme lointain de vagabondage et d'aventure." (3)

Ce malentendu allait donner naissance à l'étranger. L'émigration massive vers les villes avait pris une ampleur telle que la société agraire en vint à considérer le nomade, qu'il fuie vers la ville ou vers les bois, comme un étranger. Différents par leurs occupations, ces Canadiens devenaient suspects aux yeux des agriculteurs. Chez Louis Hémon cependant cette suspicion n'a pas la gravité qu'elle atteindra dans les romans de la deuxième période (1925-1940). On sent pourtant percer à travers ses réflexions son choix marqué pour le sédentaire. Le nomade échappe peu à peu à la population majoritaire; on comprend de moins en moins la "folie" du coureur des bois tandis qu'on se refuse à accepter l'apatride fuyant vers les Etats-Unis. Le père Chapdelaine lui-même est un peu considéré comme un étranger : "Ils étaient plusieurs au village pour qui ces Chapdelaine étaient presque des étrangers". (4)

On se représente alors aisément les hésitations de Maria. Issue d'une famille mi-nomade, mi-sédentaire elle hésite entre les deux formes de vie. Le conflit est merveil-

(2) Ibid., p. 55.

(3) Ibid., p. 43.

(4) Ibid., p. 11.

leusement illustré par les trois "prétendants" qui s'offrent à elle. Ces derniers synthétisent d'une façon remarquable les trois types de personnage qui figureront d'une façon constante dans tous nos romans du terroir. Sur les trois, deux seront vaincus. Cet échec amoureux marquera en même temps leur défaite sociale.

Le premier prétendant de Maria et d'ailleurs le seul qui ait obtenu un aussi rapide consentement, c'est François Paradis. Indien par l'esprit et possiblement par le sang, François Paradis est le plus pur représentant des coureurs des bois. Sa terre à lui ne connaît pas de frontières, c'est une forêt immense où il se meut à l'aise et heureux. La maison, il l'a troquée pour la tente et son métier c'est la chasse et la traite des fourrures. Nomade jusqu'au plus profond de l'âme, il ne supporte aucun joug, aucune contrainte :

"Alors tu as vendu la terre quand ton père est mort, François ?

— Oui. J'ai tout vendu. Je n'ai jamais été bien "bon" de la terre, vous savez. Travailler dans les chantiers, faire la chasse, gagner un peu d'argent de temps en temps à servir de guide ou à commercer avec les sauvages, ça c'est mon plaisir, mais gratter toujours le même morceau de terre, d'année en année, et rester là, je n'aurais jamais pu faire ça tout mon "règne", il m'aurait semblé être attaché comme un animal à un pieu". (5)

Hypnotisé par la magie de la forêt, François ne peut résister à son appel. Face à la population sédentaire, il devient une énigme à la fois irritante et ensorcelante. La mère Chapdelaine elle-même ne comprend rien à ses goûts bizarres :

"Voyons, un beau morceau de terrain "planche", dans une vieille paroisse, du terrain sans une souche ni un creux, une bonne maison chaude toute tapissée en dedans, des animaux gras dans le clos ou à l'étable, pour des gens bien grésés d'instru-

(5) Ibid., p. 42.

ments et qui ont de la santé, y a-t-il rien de plus plaisant et de plus aimable?" (6)

Et François Paradis de répondre:

"C'est une belle vie pour ceux qui aiment la terre, dit-il enfin, mais moi je n'aurais pas été heureux". (7)

Chez Maria, il y a aussi étonnement mais la forme en est différente. Autant la mère se refuse-t-elle à François autant la fille se laisse-t-elle envoûter par ce coureur des bois. Issu d'une race étrange, il devient démiurge et ses charmes paraissent magiques aux yeux de la naïve Maria. Dans son esprit naît un monde d'aventure dont l'imprécision même crée un charme d'autant plus tyrannique. Elle hésite devant l'audacieux personnage qu'est François Paradis et ses positions, autrefois définitives, chancellent dangereusement:

"D'avoir entendu quinze ans durant sa mère vanter le bonheur idyllique des cultivateurs des vieilles paroisses, Maria en était venue tout naturellement à s'imaginer qu'elle partageait ses goûts; voici qu'elle n'en était plus aussi sûre. Mais elle savait en tout cas qu'aucun des jeunes gens riches de Saint-Prime, qui portaient le dimanche des pelisses de drap fin à col de fourrure, n'était l'égal de François Paradis avec ses bottes carapacées de boue et son gilet de laine usé." (8)

François Paradis se gagnera les faveurs de Maria. Il obtiendra le "oui" fatidique juste avant de partir pour les chantiers. Malheureusement, le jour de Noël, voulant retrouver Maria pour le temps des Fêtes, il s'égarera au cours d'une tempête et mourra sans avoir pu revoir celle qu'il devait épouser. Fils de la nature, cette dernière n'aura pas permis à une autre puissance de posséder ce qui lui appartenait depuis toujours. Il en est probablement mieux ainsi. Le couple François-Maria était une union vouée à l'échec, François, selon nous, n'au-

(6) Ibid., p. 43.

(7) Ibid., p. 43.

(8) Ibid., p. 43.

rait pas pu supporter longtemps d'être lié à une autre personne, fût-ce par les doux liens de l'amour!

Voilà donc notre premier étranger. Ce nomade des forêts est le personnage le plus mystérieux de notre littérature. Il choque et attire le sédentaire. Il concrétise en quelque sorte toutes les projections oniriques du sédentaire qui aurait voulu connaître, comme lui, une vie d'aventure et de liberté. On comprend qu'il prolifère dans notre littérature et qu'on lui connaisse plusieurs jumeaux. Tels sont entre autres "Le Survenant", "Thomas Clarey" dans le roman "Louise Genest", "Cardinal" dans "Les Jours sont longs", "Tom Beaulieu" dans "La Forêt", "Menaud" et combien d'autres encore...

Après la mort de François Paradis, Maria, abattue, déprimée, est cependant sollicitée de toutes parts. Lorenzo Surprenant, citadin des Etats, l'accapare et lui fait une cour assidue. Sa description de la vie citadine ne manque pas de charme et Maria, pantelante, se laisse subjuguer par cet inconnu magique de la ville. Tout y est beau, parfait et chaud :

"Là-bas, dans les manufactures, fine et forte comme vous êtes, vous auriez vite fait de gagner quasiment autant que moi; mais si vous étiez ma femme, vous n'auriez pas besoin de travailler. Je gagne assez pour deux, et nous ferions une belle vie; des toilettes propres, un joli plain-pied dans une maison en briques, avec le gaz, l'eau chaude, toutes sortes d'affaires dont vous n'avez l'idée et qui nous épargnent du trouble et de la misère à chaque instant." (9)

Maria, fascinée, recomposant pour elle-même la description de Lorenzo Surprenant, se laisse prendre au jeu :

"Tout ce qu'il y a de merveilleux, d'enivrant, dans le spectacle et le contact des multitudes; toute la richesse fourmillante de sensations et d'idées qui est l'apanage pour lequel le citadin a troqué l'orgueil

(9) Ibid., p. 138.

âpre de la terre, Maria pressentait cela confusément, comme une vie nouvelle dans un monde nouveau, une glorieuse métempsychose dont elle avait la nostalgie d'avance. Mais surtout elle avait un grand désir de s'en aller." (10)

Finalement Maria refusera, non pas spontanément mais surtout par patriotisme. Lorenzo Surprenant, déçu, retournera vers les Etats-Unis définitivement vaincu. Deuxième type d'étranger, Lorenzo Surprenant représente les citoyens. Tout comme François Paradis, on lui connaît, dans la littérature qui suivra, plusieurs frères. Azarius Lacasse, dans "Rue Deschambault", est sans doute l'aboutissement final de Lorenzo Surprenant, mais n'anticipons pas.

Reste Eutrope Gagnon, terrien paisible et têtue. Il remporte une difficile victoire sur ses deux adversaires. Maria, après une lente et douloureuse évolution psychologique, acceptera finalement de prendre pour époux celui qui paraissait le moins favorisé à l'origine. Sa trop forte imagination s'est soudainement tarie et Maria, dorénavant réaliste, accepte la vie que lui offre Eutrope. Elle sera parcourue de durs labeurs mais Maria, consciente de ses responsabilités face à la race canadienne-française, accepte presque avec joie sa future condition :

"Vivre ainsi, dans ce pays, comme sa mère avait vécu, et puis mourir et laisser derrière soi un homme chagriné et le souvenir des vertus essentielles de sa race, elle sentait qu'elle serait capable de cela; une sorte d'étonnement lui vint, comme si c'était là une nouvelle révélation inattendue." (11)

Cette réponse de Maria devenait la réponse des sédentaires au phénomène de l'urbanisation. Le statu quo était affirmé d'une façon catégorique. Il fallait perpétuer l'oeuvre accomplie par les ancêtres; la survivance de la race était à ce prix.

(10) Ibid., p. 139.

(11) Ibid., p. 181.

Pour le nomade, la réponse n'était pas la même. Au contraire, elle était à l'opposé. Un fossé se creusait lentement entre les deux groupes, fossé qui, progressivement, s'élargit jusqu'au jour où le sédentaire, supérieur en nombre, en vint à considérer le nomade comme un étranger.

Ce sera le sujet de notre prochain article.



Littératures du Québec et d'Haïti - II

LES GRANDS TRAITS

(I — LA FRANCOPHONIE)

par Maximilien Laroche

Il est une question qui, semble-t-il, était autrefois de rigueur pour les critiques et historiens de la littérature mais qui aujourd'hui ne prête plus qu'à sourire toutes les fois qu'on la trouve posée au début d'un livre ou d'un article. C'est celle de savoir s'il y a une littérature québécoise ou haïtienne. Bien plus que d'un besoin de justification résultant d'un complexe d'infériorité encore persistant, on se dit qu'il s'agit d'une coquetterie de dissertateur, d'un artifice d'écriture, d'une précaution oratoire permettant des développements étayés de tous les arguments *ad hoc*.

Car on ne peut s'empêcher de se dire, à part soi, que la réponse à une telle question ne fait pas de doute et surtout pour des gens qui consacrent 600 pages au sujet, comme Pompilus ou Baillargeon même si, dans le cas de ce dernier, ils affectent de ne trouver la réponse qu'après avoir passé en revue l'ensemble des oeuvres écrites depuis Jacques Cartier jusqu'à Robert Rumilly.

Aussi pourrait-on dire que la question n'est pas là. En effet aujourd'hui le vrai problème, celui auquel les créateurs aussi bien que les critiques essaient d'apporter une solution (soit par leurs oeuvres soit par leurs

réflexions sur celles-ci) c'est de savoir quelle est la place, le rôle (si tant est qu'une littérature doive avoir un rôle!), et la situation des littératures québécoise et haïtienne à la fois vis-à-vis d'elles-mêmes et des autres littératures en général. Comment les situer? Quelle sera leur orientation? Pour ce problème, je devrais plutôt dire pour ces problèmes, certains ont une solution toute trouvée. En 1900, un poète haïtien, Etzer Vilaire, déclarait tout net que la littérature haïtienne était condamnée à être une littérature d'imitation et avouait que son rêve, c'était "l'avènement d'une élite haïtienne dans l'histoire littéraire de la France, la production d'oeuvres fortes et durables qui puissent s'imposer à l'attention de notre métropole intellectuelle". En somme tout ce qu'il voulait, selon ses propres paroles, c'était de "faire avouer que nous n'avons pas toujours démérité d'elle (la métropole intellectuelle!)... que nous ne sommes pas trop indignes de l'hospitalité intelligente et de cette maternelle protection du génie que Paris accorde aux écrivains de la Belgique et de la Suisse romande, par exemple". Et aujourd'hui encore au Québec l'on rencontre des gens qui n'hésitent pas à exprimer des points de vue similaires à ceux de Vilaire. Le critique et romancier Gilles Marcotte ne déclare-t-il pas assez catégoriquement: "globalement, la littérature canadienne-française demeurera toujours une petite littérature, et le roman canadien-français demeurera toujours un tout petit canton du roman". Pour Gérard Tougas qui cite, tout comme Vilaire, l'exemple de la Suisse romande: "La littérature canadienne-française, quel que soit le génie de ses futurs écrivains, ne pourra jamais rivaliser avec celle des grandes nations". (1)

Bien entendu, nombre de critiques et d'auteurs d'encyclopédies de notre "métropole commune" ne demandent

(1) Gérard Tougas; *Situation de la littérature canadienne-française*, conférences J. A. de Sève, No 1, Département d'études françaises, Faculté des lettres, Université de Montréal, Montréal, Presses Thérien frères Limitée, mars 1965, p. 26.

pas mieux que de partager ces opinions. Les littératures du Québec et d'Haïti sont volontiers classées comme marginales, ou annexes, quand on ne les range pas tout simplement sous la rubrique de littérature française d'outremer ou de l'étranger. Elles n'offrent en somme quelque intérêt qu'en tant qu'expression d'une province littéraire française. Il n'est que de constater la manière désinvolte avec laquelle Alain Bosquet traite la poésie canadienne-française dans la préface de sa fameuse *Anthologie*, ou encore parle de Davertige, sa récente découverte haïtienne. Or c'est de cette annexion que la jeune littérature au Québec et en Haïti ne veut pas. Les réactions provoquées par les propos de Bosquet sont révélatrices à cet égard. Dans le tome I de sa *Littérature du Québec*, Guy Robert rejette avec véhémence la condescendance du critique parisien, et l'article où Bosquet célébrait la "sauvagerie" de Davertige provoqua un beau tollé dans les milieux littéraires de Port-au-Prince. Le souci majeur des jeunes littératures québécoise et haïtienne n'est plus de se juger en fonction d'une littérature mais de se définir, de s'ausculter, de se situer et de s'orienter en fonction d'elles-mêmes et de la réalité de leur pays respectif. C'est l'impression que l'on garde après avoir pris connaissance d'une enquête comme celle sur une "*Littérature par elle-même*" menée dans les Cahiers de l'AGEUM ou bien à la lecture des numéros spéciaux de *Parti Pris* consacrés à la littérature québécoise, et enfin en voyant se multiplier les controverses littéraires. Le romancier Claude Jasmin me semble avoir résumé, avec une certaine brutalité peut-être, ce sentiment autonomiste en déclarant qu'il n'ira pas, comme les autruches littéraires, s'asseoir à la terrasse des cafés de Paris. C'est la même affirmation qu'Hubert Aquin faisait dans une forme quelque peu ambiguë: "Mon passeport est déjà périmé. Puis, je ne sortirai plus jamais de mon pays natal. Je veux rester ici. J'habite mon pays" (2). C'est sans doute pour répondre par

(2) Hubert Aquin; *Professions: Ecrivain*, *Parti pris*, no 4, janvier 1964, p. 31.

avance à de telles affirmations qu'il sentait venir que dès 1954, avec infiniment de tact et de justesse, Viatte envisageait les relations entre la France et le tandem Haïti-Québec, non plus dans l'optique des liens à sens unique, de métropole à colonie, mais comme un échange où la France serait loin d'être la perdante puisqu'il voit pour "le Français de France qui doute quelquefois de sa culture et de sa mission universelle, un exemple et une leçon dans ce spectacle de l'Amérique française et de ses littératures". (3)

Cette autonomie, sinon cette indépendance, que les littératures du Québec et d'Haïti réclament, n'est pas une simple manifestation de mauvaise humeur, une sorte de crise d'adolescent, qui ne s'exprime que par la négation et le refus. Déjà leur personnalité, les écrivains l'expriment ou tentent de l'exprimer dans des oeuvres ou des théories qui ne doivent rien à la mère-patrie. Je le soulignais déjà dans *Livres et Auteurs Canadiens*, à propos de certains textes parus dans le tome I de l'Anthologie de Guy Robert, *Littérature du Québec*. En particulier à propos des "Notes pour une poétique contemporaine" de Paul-Marie Lapointe, sur lesquelles l'unanimité de l'enthousiasme semble s'être faite car Gilles Marcotte dans sa critique de "*Pour les Ames*" a souligné à la fois la valeur de cette poétique et celle de la poésie qui la concrétise en déclarant qu'il voyait dans ce recueil "l'aventure d'une poésie, l'une des plus grandes certes qui soient nées au Canada français". Et Paul Chamberland pour sa part, dans un long article intitulé "Dire ce que je suis" a reconnu sa dette à l'égard de Lapointe et montré combien les idées de celui-ci peuvent renouveler la poésie. En Haïti, nous constatons un effort semblable chez Jacques Stephen Alexis. Ses écrits sur le "réalisme merveilleux des Haïtiens" éclairent toute une époque de la peinture et de la sculpture haïtiennes, et, sans les avoir à la mémoire, on

(3) Auguste Viatte: *Histoire littéraire de l'Amérique française*, Paris, P. V. F. 1954 p. 517-518.

ne saurait goûter certaines de ces oeuvres comme *Les Arbres Musiciens* et le *Romancero aux Etoiles*.

Il y a donc une volonté de sortir des sentiers battus. Et cela pas seulement en théorie ou en proposant de simples décalques des mouvements parisiens. Cette volonté commune constitue l'une des similitudes les plus apparentes au premier contact.

Mais puisque nous sommes en train de retracer les similitudes et plus précisément les grands traits communs, il va sans dire que le premier trait dont il convient de parler c'est l'égale appartenance à ce que l'on appelle la "francophonie". En effet, c'est là un trait plus important encore que cette orientation nouvelle dont j'ai parlé, puisque si celle-ci semble obéir ici et là-bas à des impératifs semblables, il n'est pas pour autant assuré que l'on suivra de part et d'autre les mêmes voies.

C'est d'ailleurs, de toute évidence, cette fraternité linguistique, ajoutée au rapprochement géographique qui a toujours justifié, à l'intérieur des relations canado-haïtiennes, une coopération étroite entre le Québec et Haïti. A ce propos, on peut se demander jusqu'à quel point le prestige et l'attrait dont jouit le Québec aux yeux des étudiants haïtiens qui viennent ici en nombre de plus en plus grand, ne seraient point dus au fait que ces étudiants fort souvent ont reçu leur enseignement de maîtres (pères, frères ou soeurs) québécois de plus en plus nombreux en Haïti. De toutes façons, en dehors du fait qu'une présence du Québec est assurée en Haïti dans les campagnes comme dans les villes par des Québécois remplissant des fonctions enseignantes ou missionnaires, les jeunes Québécois et les jeunes Haïtiens, par le biais de la culture française, étaient appelés à se rencontrer sur un terrain et à partager une tradition et un esprit communs. Lysiane Gagnon, dans l'article que je citais déjà, rapporte que "les Haïtiens que nous avons rencontrés s'accordent à dire que c'est la langue plus encore que le mode de vie, la race ou le climat, qui rapproche les indi-

vidus: "nous nous entendons beaucoup mieux avec les Canadiens français qu'avec les Jamaïcains ou les Trini-dadiens, pourtant Antillais comme nous, mais anglophones". De cet apprentissage commun de la langue, de la littérature et de la pensée françaises il est certainement résulté une communauté d'âme pour les deux pays qui ne pouvait manquer de s'exprimer dans leurs littératures.

Pour ma part je verrais la manifestation la plus frappante de cette communauté d'âme française, dans cette véritable obsession que constitue aussi bien pour les Québécois que pour les Haïtiens le problème de la maîtrise de la langue française. Dans un essai intitulé *portrait de l'Haïtien*, j'ai souligné les aspects parfois cocasses que peut prendre chez nous cette préoccupation. Ainsi l'on n'aurait qu'à relire les diverses préfaces des ouvrages que Pradel Pompilus a consacrés soit à la littérature haïtienne soit à la langue française d'Haïti pour constater quelles infinies précautions il prend pour dire à ses compatriotes que s'il fait ressortir quelques particularités de notre français, il ne veut nullement laisser entendre que nous parlons mal cette langue ou encore que s'il n'a pas jugé bon de mentionner ou d'analyser tous les ouvrages qui ont pu être publiés c'est qu'il ne veut pas nécessairement porter un jugement péjoratif sur ceux dont il ne parle point. C'est que la langue française est presque un sujet de fierté nationale et il sait bien à quelles extrémités l'orgueil froissé de ses compatriotes pourrait se porter. Pourtant nul ne saurait dire plus que nous quel martyr peut être cet effort pour se rendre maître de la langue de Molière... C'est Léon Laleau qui demandait douloureusement:

*"D'Europe, sentez-vous cette souffrance
Et ce désespoir à nul autre égal
D'appriivoiser, avec des mots de France
Ce coeur qui m'est venu du Sénégal*

Cependant dès qu'il s'agit d'entonner les louanges de la langue française, même des historiens comme Jean Fou-

chard ou des savants comme le docteur Price-Mars embouchent les trompettes du lyrisme. ... On ne s'excuse pas de parler français. On s'en glorifie... langue vigoureuse et délicate, ardente et charnelle que Rome et Athènes ont nourrie de miel et de lait sous les mêmes arceaux qui ombrageaient de pétales la danse des Muses et couronnée des mêmes lauriers glissés du front d'Homère et de Virgile, avant de la poser dans les bras de la France comme le fruit éternel du Rythme et de la Beauté pour l'honneur et l'enchantement des hommes... qui de nous, un jour de malédiction, aura cessé honnêtement de considérer l'élection de la langue française comme une grâce de la Providence ou même envisagé, qu'ayant à nouveau à choisir, nous eussions désapprouvé l'heureuse inspiration de nos Pères?" (Jean Fouchard, *De l'Élection de la langue française*). Si à la suite de ces propos, on lisait le passage suivant: "Un homme qui perd, ou abrutit la langue qui l'a fait passer de l'état de brute à celui d'homme opère un retour en arrière que souligne le vocabulaire de sa régression: il redevient cette brute que sa langue avait supprimée. Et quand cette langue qu'il abandonne est le français, eh bien! mon Dieu, la déchéance est complète, car il tombe de ce que l'esprit humain a créé de plus parfait, de plus harmonieux, de plus noble, de plus doux, de plus direct. Il oublie ce qu'il est, c'est donc qu'il n'est plus rien". (4) Si on lisait donc ce passage, on l'attribuerait volontiers à l'historien haïtien, mais cette fois il est d'un critique québécois, Jean Ethier-Blais. C'est donc dire combien nos puristes, hommes de lettres et beaux esprits ont la même prédilection pour la langue française, au Québec comme en Haïti.

Il n'est que d'assister à la querelle, à propos d'une littérature jouale, pour songer aux polémiques soulevées par la publication d'oeuvres en créole et surtout à la bataille qui au début du siècle a fait rage à propos du

(4) Jean Ethier-Blais; Parlez-vous franglais, *Le Devoir*, Montréal, samedi 11 avril 1964.

choix d'une discipline. L'intelligentsia haïtienne se partagea en tenants de la culture française et en partisans de la discipline anglo-saxonne et l'on se battit à coup d'essais et d'articles avec rage.

Par suite de cette appartenance à la francophonie, les littératures du Québec et d'Haïti ont évolué parallèlement et les ressemblances vont parfois jusqu'aux moindres détails. L'on peut même dire que pour les deux littératures, le tournant entre les deux options ou tendances fondamentales: l'universalisme et le régionalisme, ou si l'on préfère: l'imitation plus ou moins servile de la littérature française, et la recherche d'une originalité marquée au coin du nationalisme, peut se situer autour des années 1930. Si l'on adopte la classification chronologique que propose Paul Wyczynski, l'on se rendra compte que jusque dans les détails de leur évolution, les deux littératures n'ont cessé de suivre une voie parallèle. Tout d'abord il y aurait une première période intitulée *Témoignages sur le Canada* et qui irait de 1545 à 1845. Et puis de 1845 à 1895, il y aurait l'école patriotique de Québec et tous ceux-là qui ont commencé à écrire sous le signe du Romantisme. Ensuite de 1895 à 1935 il y aurait les trois courants suivants qui ont eu tour à tour la vedette: l'école littéraire de Montréal, le groupe des écrivains exilés, partisans de l'art pour l'art, et le peloton des premiers régionalistes. Enfin une dernière période, la "contemporaine", s'étendant de 1935 à nos jours et qui a vu paraître les grands régionalistes, les poètes du passage "de l'exil aux rivages de l'homme", ainsi que les romanciers ou poètes qui sont directement à l'origine de la littérature que nous connaissons maintenant. En Haïti, il y eut de 1636 à 1836, une période englobant l'époque coloniale et les premières années d'indépendance. Cette période qui se déroule sous le signe d'un pseudo-classicisme n'offre pas beaucoup d'intérêt. De 1836, date des premiers numéros du *Républicain*, à 1898, année de publication de *La Ronde*, un premier courant romantique en poésie. La troisième période s'étend de 1898 à 1928,

l'année de la parution d'*Ainsi parla l'Oncle*. Au cours de cette période, notre littérature connut, elle aussi, son exil avec toute une pléiade de poètes romantiques, parnassiens ou symbolistes et vit le roman régionaliste produire de très belles oeuvres. Enfin depuis 1928, sous l'impulsion des idées émises par le docteur Price-Mars dans *Ainsi parla l'Oncle* et répandues par l'équipe de la *Revue Indigène*, la littérature est tour à tour devenue indigéniste, révolutionnaire et sociale aussi bien dans la poésie que dans le roman.

Cette division en quatre périodes peut se ramener dans les deux cas à une évolution en deux temps. Un premier temps, de 1835 à 1930, au cours duquel la littérature, en dépit des courants régionaliste dans le roman et patriotique dans la poésie, traverse des périodes d'imitations de plus en plus poussées jusqu'à l'exil et au dépaysement de certains poètes. Et un deuxième temps, depuis les années 30, qui témoigne de la part des écrivains d'une volonté d'enracinement de plus en plus marquée.

Cette correspondance des mouvements littéraires, des courants de pensée et même des types d'écrivains est si frappante que non seulement Viatte le souligne à divers endroits mais à la fin de son *Histoire littéraire de l'Amérique française*, il s'attache à le montrer de façon plus systématique. Ainsi la littérature historique naît avec Garneau au Québec en 1835 et en Haïti en 1847. La génération de *La Ronde* répond trait pour trait à l'École littéraire de Montréal; la dernière naît en 1895, la première en 1898. L'école du Terroir a pour pendant le mouvement indigéniste. L'abbé Groulx a pour homologue le docteur Price-Mars. Et quand dans les années 40, le roman régionaliste, réaliste et social, s'épanouit avec Ringuet, Lemelin et Gabrielle Roy, le roman indigéniste de la terre connaît sa floraison en Haïti avec Jacques Roumain, les frères Marcelin et Jean-Baptiste Cinéas. Les exemples pourraient se multiplier indéfiniment. L'ex-

plication d'un tel parallélisme peut se trouver dans le fait que recevant leur mot d'ordre de la France, dans la période où l'imitation était de règle, les deux littératures, avec le décalage qu'imposait le temps d'implantation des mouvements en France même puis leur passage dans le Nouveau Monde, ont évolué avec une synchronisation assez étonnante. La première guerre mondiale, et l'occupation d'Haïti par les "*marines*" américains sont venus perturber cette espèce de "transfusion sanguine". En isolant les deux pays de la mère-patrie, en les forçant à se replier sur eux-mêmes et à trouver dans leur fond les sources de leur inspiration, ces événements ont été le catalyseur qui a permis le déclenchement de ce mouvement d'autonomie littéraire que l'on constate depuis les années 30. C'est la raison pour laquelle, même si l'on peut désormais relever chez tel écrivain des influences précises de tel courant européen, il est de plus en plus difficile de le cataloguer en fonction de ces mouvements ou de l'étiqueter comme on fait pour Garneau, Fréchette, Ardouin ou Vilaine.

Mais il s'agissait là d'un point de rencontre passablement extérieur aux deux littératures: le parallélisme de leur évolution en rapport avec la littérature française. Il y a d'autres parallélismes beaucoup plus internes car ils tiennent à une similitude de situations des deux peuples qui n'a pas manqué d'avoir ses répercussions dans les deux littératures sous la forme de grands thèmes communs ou d'une orientation similaire.



Les chroniques littéraires

Témoignages

MÉMOIRES D'UN JEUNE CANOQUE

par André Major

Il a suffi que je revienne passer deux jours, en cette fin de septembre, au chalet familial, pour que le passé me remonte à la gorge comme une bonne et chaude bile. Depuis que je sais marcher, nous avons sous les érables et les sapins vécu heureux et fraternels parce que le paysage nous comblait les uns et les autres, et surtout parce que la ville, c'est-à-dire notre malodorant quartier était oublié, raturé au profit de ce rêve à nous seuls réservé.

Mon univers imaginaire est bilingue : tantôt c'est la forêt qui chante en moi, tantôt la ville, décor sombre et rongé par les bruits. Les images des rues et ruelles se juxtaposent à celles de la rivière ou à celles d'un soir d'automne en forêt ; mais dans les unes comme dans les autres je retrouve l'enfant solitaire que je fus, l'adolescent dévoré par les passions diverses et opposées qui le nourrissaient comme l'alcool assoiffe l'alcoolique.

Je marchais tout à l'heure dans ce qui fut la sente de mes promenades, et de mes pas sur les feuilles encore molles jaillissaient un souvenir, une image, une odeur, un mot, une idée, un rien qui, dans ma mémoire, tentaient de retrouver le fil du temps. C'est l'époque studieuse de mes premières années de collège qui revenait

me hanter, forme imprécise diluée dans le temps, ce corrupteur. J'étais un enfant divisé, partagé entre deux mondes, fasciné par deux pôles d'existence, celui de la ruelle, dont la seule loi était la fièvre, et celui du collège, dominé par l'appétit féroce de tout apprendre. J'ai parlé de ce mouvement que nous avions fondé et qui devait sauver notre peuple : après que ce rêve m'eut quitté, il ne me restait plus rien, je veux dire rien d'exaltant, rien qui pût me ravir aux tiédeurs quotidiennes. C'est ainsi que, mes cours terminés, je suivais mon frère cadet qui appartenait à une bande organisée et dirigée par une famille de voleurs. Une douzaine d'écoliers de notre âge leur étaient dévoués. Nous volions dans les magasins de menus objets que nous rapportions fidèlement à ces rapaces qui tiraient profit de nos rapines. Nous agissions le plus purement du monde, car nous voulions devenir Chevaliers. Le vol de la veille ne m'empêchait pas de servir la messe de monsieur le curé. Le monde me semblait composé d'actions en apparence opposées mais qui, par le fait qu'elles étaient quelque peu éloignées dans le temps, ne devaient pas se heurter. Seule comptait l'aventure, et le sacre que nous promettaient nos chefs avait pour moi le prestige des temps carolingiens et d'une noblesse aujourd'hui perdue. Ce furent mes lectures et l'étude de l'Histoire qui firent de moi un voleur. Car si le vol en soi me troublait peu, l'honneur d'appartenir aux Chevaliers m'éblouissait. Quand un apprenti-chevalier avait fait la preuve qu'il était digne d'être sacré parce qu'il avait contribué à grossir le trésor de la bande, on lui bandait les yeux et le menait dans un hangar où l'un des Chevaliers déclinaient ses noms et qualités, après quoi les frères C..., qui n'étaient plus des gamins (leurs moustaches nous impressionnaient fort), le sacraient Chevalier en lui frappant l'épaule (je ne saurais dire laquelle) d'un coup de bâton qui tenait lieu, je suppose, d'épée. Après que le nouveau Chevalier eut juré de ne jamais trahir la bande, quoi qu'il advînt, on lui remettait un bâton, symbole de la virilité conquise, et c'était dire

qu'il devait désormais participer aux conflits qui nous opposaient aux bandes rivales, lesquelles reposaient sur l'appartenance géographique. Ainsi nous étions "la gagne de la ruelle Bordeaux". Parfois, le soir, brandissant nos torches et nos bâtons, nous envahissions la ruelle Dorion, féroces conquérants mêlant nos cris à ceux de nos ennemis. Il n'en sortait que des coups et des bosses ; et lorsque survenait l'auto noire couronnée d'une lumière rouge, mandée sur les lieux par les "mémères" du quartier, nous nous dispersions en petits groupes criards. Tâtant une bosse ou suçant une égratignure, je revenais haletant à la maison où je plongeais dans le monde tout aussi enivrant de la grammaire latine.

Mais l'intérêt scolaire l'emporta sur l'intérêt que je portais à cette baroque chevalerie. Ce fut la petitesse des Chevaliers qui m'éloigna d'eux : chaque fois qu'éclatait une querelle à l'école ou dans la ruelle, tout le monde encourageait le plus fort à démolir le plus faible. J'ai éprouvé la plus profonde des hontes le jour où j'ai assisté à un combat odieux que je ne pourrai jamais chasser de ma mémoire. C'était une coutume que de provoquer sans raison quelqu'un dont on n'aimait pas la face. Un soir, un de mes frères, attaqué sans raison par un camarade, reçut des coups bas qui me jetèrent un peu malgré moi dans la mêlée. Je faillis arracher l'oeil de cet agresseur, ce qui scandalisa certains Chevaliers qui auraient bien aimé voir le sang de mon frère couler comme ça, pour le plaisir. Ils sautèrent sur moi, me maîtrisant, tandis que l'agresseur que j'avais seulement blessé continuait, plus rageur que jamais, à frapper contre le béton la tête ensanglantée de mon frère. Puis, quand tous se furent rassasiés de sang, ils relâchèrent leur étreinte pour que je puisse remettre debout ce frère qui n'était pas Chevalier, lui. Ce soir-là, je décidai de trahir les Chevaliers et de les haïr toujours. Mon frère cadet, dégoûté lui aussi, par ce spectacle dont je lui avais narré toutes les horreurs, fit de même, de sorte que deux jours plus tard, ne reconnaissant plus l'autorité des C..., nous fûmes enfermés

dans un hangar et fouettés. Mais nous étions libres désormais et nous avions appris que cette petite société pratiquait les mêmes lois que toute société où le plus chien triomphe et où l'amitié n'existe que pour quelques-uns, ceux dont le coeur n'est pas pourri. Ceux-là appartiennent à une race d'élite qui n'a pas de classes et chez qui l'instinct de l'amour contrôle l'instinct de la haine. Ce sont les seuls nobles, et c'est par eux que le monde est régénéré.

Comme je l'ai dit, je me consacrai tout entier à mes études, et avec d'autant plus d'ardeur que je venais de découvrir que les vraies valeurs étaient d'ordre intellectuel et spirituel, puisque les autres étaient faussées. Mais après cette première année d'études classiques, le collège où j'étais inscrit n'accepta plus que les "vocations tardives" et je n'étais pas de celles-là. Il fallait donc songer à changer d'institution. Par goût de l'inconnu et surtout pour m'évader de mon quartier qui ne m'apprenait plus rien, et non certes par goût de la discipline, je suppliai mes parents de m'envoyer dans un pensionnat. Même si cette réclusion leur semblait favoriser mes études, ils hésitèrent parce que ce nouveau statut n'avait pas été prévu dans leur budget. Je jouissais déjà d'une bourse de l'Oeuvre des Vocations, obtenue grâce à monsieur le curé qui se cherchait un remplaçant, mais elle était insuffisante. Un oncle célibataire et débonnaire, qui croyait aux vertus du pensionnat pour les avoir éprouvées, me secourut. Et c'est ainsi que j'installai mes pénates chez les Sulpiciens de la rue Sherbrooke. La première chose qui me frappa, ce fut la distance qui s'établissait entre étudiants issus du même milieu, l'étudiant pauvre comme moi cherchant l'amitié du plus riche, fils de médecin ou d'avocat. Nous avions honte de nous reconnaître l'un dans l'autre et nous étions sans doute fascinés par ceux qui avaient connu une vie plus aisée que la nôtre. Mais nous dûmes vite déchanter, car les riches n'avaient rien à nous raconter, à nous qui pourtant avions fait tant de mauvais coups. Le vide de leur vie, les riches le com-

blaient de prétentions et de munificence. Ah, s'ils ne s'étaient pas comme nous amusés, qu'ils en avaient eu des choses, des cadeaux à rendre malade le plus désintéressé des pauvres. Cette envie que nous manifestations les uns à l'égard des autres était diffuse, et notre orgueil lui interdisait de se manifester. L'espoir des pauvres que nous étions, c'était qu'un jour nous n'aurions plus à rougir de l'infortune de nos parents dont nous n'étions en rien responsables. Car ces études si sérieuses feraient de nous l'élite de demain, comme d'ailleurs le répétaient nos professeurs pour stimuler notre ardeur. Mais ces distinctions sociales disparurent dans la compétition sportive et plus encore dans la compétition scolaire. Le prestige ne s'attachait plus à quelqu'un qui était un privilégié, mais à celui qui était le meilleur en latin, le meilleur de l'équipe de hockey. La qualité individuelle triomphait aisément de la qualité sociale; c'est ce qui me sauva de la médiocrité. Premier de la classe en latin, en histoire et en français, et assez bon hockéyeur, j'oubliai d'où je venais. Mon seul désir étant d'étudier, je gobai tout avec grand appétit. J'étais sportif quand venait l'hiver, mais à l'automne et au printemps, je ne perdais pas mon temps, tapi sur le toit du collège ou réfugié dans les latrines, lisant comme on dévore un fruit trop longtemps convoité. Le surveillant qui me traquait, je le plains aujourd'hui, car par amour pour la lecture je parvenais toujours à lui échapper. Le soir, à l'étude, au lieu d'étudier comme l'exigeait un trop aride programme, je lisais les Signes de piste, ou encore des documents sur les civilisations disparues, ou l'Imitation de Jésus-Christ dont la sévérité me plaisait tant. Tout ce qui était étranger au monde que j'avais connu rue Bordeaux m'apparaissait illuminé par une grâce surnaturelle. Je m'empresse de préciser que la passion de la lecture, cette ivresse de l'esprit, je l'avais connue très tôt, avant même d'aller à "la petite école". Ma mère nous avait appris à lire alors que nous avions tout juste cinq ans, et rien ne me grisait autant que d'être emporté par les mots et leur pouvoir d'attrac-

tion. Le monde des mots, tel que mon instinct me le faisait entrevoir, c'était le vrai monde, le monde voilé par les apparences quotidiennes. Les personnages de Jules Verne me semblaient plus réels, plus présents que tous nos voisins criards et frustes. Je crois que cette vision a fondé ma vocation d'écrivain parce qu'il m'est toujours apparu que la pauvreté de la vie réelle était sauvée par la richesse imaginaire du créateur. Tandis que les gens traînaient leurs savates à la surface de leur vie, Jules Verne sondait les abîmes de la mer et les héros des Signes de piste, à la fois forts et vertueux, triomphaient de la mystérieuse conjuration des méchants de ce monde. Pour moi, le monde imaginaire, par sa puissance, intégrait en le dépassant le monde réel, comme si celui-ci n'en avait été qu'une pâle imitation. De même ai-je par la suite considéré la réalité — en ne me l'avouant pas clairement comme je le fais aujourd'hui — comme une matière inerte qui, telle quelle, était insignifiante tant qu'un artiste ne la purifiait pas en lui donnant des formes nouvelles. Donné informe et étouffant, la réalité immédiate est une pâte que seul le créateur, en soufflant sur elle, anime et vivifie en la soumettant à sa sensibilité. Cette vision esthétique du monde m'a permis d'entrer comme si j'avais été chez moi dans le royaume de Céline, puis dans celui de Proust.

Mais à cette époque, dont je parlais précédemment, je n'écrivais pas; et c'était donc par mes lectures, incarnées dans le jeu, que je corrigeais ainsi la réalité. Car le jeu était la pratique d'une ascèse, la lecture. Cela devait m'amener au scoutisme, que condamnent ceux qui n'en ont rien tiré ou qui, je crois, n'en savent rien sinon tout le mal qu'on en dit. Ce qui compte, c'est que, très jeune, je voyais le monde en esthète. Je m'imposais certaines règles, comme celles du scoutisme, mais seulement pour embellir le réel quotidien qui m'asséchait. C'est pourquoi je suis si peu attaché aux doctrines elles-mêmes; j'en extrais ce qu'elles ont de beau, et l'ensemble de ces

beautés il m'appartient de le transformer en une seule pensée, coeur et cerveau de la création.

Bien que la rigueur de la discipline m'agaçât, je travaillais avec plaisir et quelquefois avec passion quand la matière s'y prêtait. Le latin, le français et l'histoire faisaient mon bonheur. Mais de vivre ainsi cloîtré, cela me rendait étranger au monde que j'avais quitté. L'univers que j'avais choisi était mâle; et, quand nous allions "dans le monde" le jour du Seigneur, nous étions comme arrachés à notre milieu naturel. Nous paraissions maladroits et prétentieux. Je pénétrais dans mon quartier et le logis familial l'air un peu supérieur, comme si toute ma personne se fût transformée et que je fusse devenu un personnage divin ou immatériel. Il faut dire que je n'étais pas honteux de mes nouvelles connaissances, mais le pire c'est que je répudiais tout ce qui était étranger à l'enseignement que je recevais, y compris la mode d'alors — le rock-n-roll —, méprisant tout élément féminin et tout ce qui flattait la faiblesse humaine. Bénéficiaire d'une bourse de l'Oeuvre des Vocations, je me croyais appelé aux plus hautes fonctions, c'est-à-dire le sacerdoce, et pas n'importe lequel, le missionnaire. Je me voyais déjà traversant l'Asie, l'Afrique, le vaste monde, dénonçant les sorciers et soumettant les esprits rebelles à la Foi. C'était un autre rêve, plus chimérique que celui que j'avais connu l'année précédente, le rêve de libération politique. L'aviation et les pompiers, je laissais cet avenir à d'autres. Cela me rappelle que durant mes études primaires il m'arrivait fréquemment de feindre la maladie pour rester à la maison où, réfugié dans la chambre que je partageais avec mes deux frères et avec mes parents (c'était un salon double séparé par une tenture), je devenais Surcouf, roi des Corsaires, armé d'une épée taillée dans un carton, ou Dollard des Ormeaux mourant pour que vive la Nouvelle-France. L'histoire du Canada et celle de la France nourrissaient mes rêves, mais il ne s'agissait pas d'une histoire bêtement acceptée (je n'ai jamais été un réaliste et je souhaite ne jamais le

devenir) ; le pouvoir de l'imagination étant ce qu'il est, je transformais les défaites en victoires. Ainsi je me plus à inventer une révolte populaire qui, au lendemain de la Conquête permit aux Canadiens de reprendre le Canada (le Bas-Canada, dois-je le préciser?), grâce à l'appui des Indiens, nos fidèles alliés, les plus misérables victimes de cette Conquête.

Mais le collègue m'apportait un autre ferment culturel, le monde gréco-latin, et j'admirais la grandeur de ces peuples militaires. J'oubliais nos rues et notre malheur historique. Athènes et Sparte, par leurs vertus si différentes mais complémentaires à mes yeux, m'éblouissaient. En Rome je découvrais la mère de la France et la nôtre par nos origines françaises. Cela me distrayait de notre petitesse politique, de notre humiliant destin. Ce fut un professeur d'histoire, un jeune laïc, qui me ramena au Québec. Mon voyage chez les Grecs et les Latins était sans doute une heureuse découverte, mais à la condition que j'en revienne. Avec ce professeur nous discussions de politique, et en particulier du nationalisme duplessiste que nous jugions odieux parce qu'il n'était qu'un paravent masquant trop de trahisons. En nous apprenant à voir loin, il contredisait l'enseignement jusque-là reçu, car tous les autres n'exigeaient de nous qu'un devoir passable et nous livraient leurs connaissances qu'en fonction des examens, lesquels, si nous les réussissions, nous ouvriraient les portes d'un avenir très intéressant (traduire par très rentable).

Pendant que je me dégoûtais lentement de la discipline communautaire, mes parents quittaient le quartier de mon enfance, où ils avaient passé dix-sept ans, pour émigrer dans Rosemont — déménagement qui fut, en même temps qu'une sorte d'ascension sociale, un moyen de purifier les mœurs de mon frère cadet menacé de mal tourner. Enfin, pour moi aussi ce déménagement avait son importance, car il m'ouvrait un nouveau monde, qu'il m'importait de connaître. Il y avait aussi, comme le l'ai dit, ce dégoût de plus en plus insupportable pour la ré-

clusion. Comment d'ailleurs aurais-je pu résister à l'envie de flâner sous le soleil d'avril, moi qui accorde tant de prix aux promenades solitaires? Toujours est-il qu'un beau mardi (l'après-midi nous appartenait, mais intra muros) j'escaladai le mur de pierres grises et me rendis chez mes parents dans l'espoir de plaider la cause de ma libération. Trois jours plus tard, traînant mes valises, je partais avec mes père et mère venus me chercher. J'avais dû leur promettre d'obtenir les mêmes notes qu'auparavant. Il me sembla facile, et ce fut, de répondre à cette exigence. Le soir je m'enivrais de ma liberté retrouvée dans un nouveau décor. Ici, dans ce Rosemont verdoyant, l'air était pur, les gens paisibles, la vie lente et monotone. Je découvrais les sports d'été; je renouais brutalement avec le monde et cela était d'autant plus enivrant que je l'avais volontairement quitté, ce monde. Moi qui avais, cet hiver-là, condamné le rock-n-roll et les filles, eh bien, je dus ravalier mes sévères paroles, car avec l'été vinrent la danse et les filles. Le corps, trop négligé, prit sa revanche; et durant les vacances je n'eus pour mon esprit que de légers soins: quelques poèmes adressés à la voisine qui était timide comme le sont parfois les blondes. Je l'aimais parce qu'elle était là et que ma nature s'épanouissait sous le ciel de la campagne; mais dès qu'elle repartit pour Montréal où elle était caissière, la danse fut vite oubliée, et j'entrai dans un autre collège, un externat dirigé par des "prêtres modernes", comme disaient les gens. J'annonçai à mon père, après bien des hésitations, et tourmenté par le remords, que je ne me sentais pas appelé par Dieu et que je devais, pour être honnête, refuser l'argent de Ses ministres. Comme il jouissait alors d'une augmentation de salaire, il comprit cette juste revendication et nous refusâmes la bourse, ce qui me libéra de mes obligations morales à l'égard de l'Oeuvre des Vocations.

Le soir qui descend sur la forêt y dessine des ombres fugitives et douces qui s'avancent et fuient comme mes souvenirs...

*(Note à l'occasion
du deuxième anniversaire de décès
de M. et Mme Albert Roy)*

La conscience de la liberté responsable

Jacques-A. Lamarche

"una equipe brilhante de intelectuais canadenses de grande valor, dirigida pelo Sr. Albert Roy."

C'est dans le numéro de janvier 1962 du journal brésilien *Catolicismo* que j'ai retrouvé ce témoignage portugais sur l'équipe qu'inspirait et dirigeait Albert Roy: "une équipe brillante d'intellectuels canadiens de grande valeur..." Il peut sembler curieux qu'un membre de cette équipe évoque ce témoignage mais la citation augmente le mérite d'Albert Roy sans intimider mon humilité.

En ce deuxième anniversaire de l'accident d'avion de Sainte-Thérèse dans lequel Albert Roy et sa femme Mona perdirent la vie, en ce deuxième anniversaire où l'équipe regroupée autour d'eux perdit autant, il est possible d'évoquer à nouveau ce départ et cette perte avec un recul que l'impact des réactions humaines atteint avec moins de sentiment mais autant de force.

Albert Roy, homme de pensée et d'action, a modifié et influencé notre vie et celle de plusieurs jeunes de sa génération. Il a su dépasser la mécanique du quotidien bien mesuré et compris afin de donner à son équipe assoiffée de dialogue la conscience de la liberté responsable. Nés, éduqués, instruits au cours des années 30 à 50, nous sommes passés de la conscience de la contrainte à la conscience de la liberté responsable.

L'expérience humaine prouve que l'engagement se joue très souvent au niveau des zones affectives avant de rejoindre les zones rationnelles. Vouloir raisonner la réalité selon des impératifs logiques seulement revient à nier l'existence de l'humain. Albert Roy n'avait rien d'un amant des domaines résiduels où s'engendraient et se perpétuent les mythes sentimentaux; bien au contraire, sa formation légale et commerciale l'orientait vers le domaine majeur des réalités économiques, sociales et nationales. Pourtant, il a connu comme nous et comme la jeunesse de notre génération d'hommes de quarante ans le contour des mythes, leur signifi-

tion, leur force de propagande et leur inutilité. Il a préféré concentrer ses efforts dans la mise en oeuvre, la mobilisation intelligente et fonctionnelle de notre conscience humaine pour aboutir à la responsabilité de l'être humain devant les problèmes économiques et sociaux.

Albert Roy, homme de pensée et d'action, a contribué à cette merveilleuse mutation des conscience mythiques aux consciences responsables. Une société ne peut se rendre compte de son existence qu'en vertu de l'adhésion de ses membres: des sentiments artificiels d'appartenance auraient pu apporter à l'équipe une sclérose mortelle si Albert Roy n'avait de lui-même remis en question l'autorité, le pouvoir, la contestation des traditions. Sans anarchie, sans révolution puisque chez lui liberté était synonyme de responsabilité, il a orienté les efforts de son équipe vers la lutte contre l'encadrement des grands organismes assis sur leur impitoyable tradition. Il a lutté moins contre la tradition et l'autorité que pour les valeurs nationales et humaines bien équilibrées entre la contestation et la collaboration, entre la tradition et le progrès.

Albert Roy est parti depuis deux ans: la révolution tranquille et moins tranquille se poursuit et s'accélère chez nous. L'individualisme restrictif formé par la contrainte ou l'indifférence des questions nationales et sociales diminue et cède la place aux valeurs collectives de l'homme formé par l'amour de la liberté et de la responsabilité. Les mythes passent: les hommes survivent.

Quand un État se dirige vers la folie pure

(Voici de l'inimaginable et pourtant du vrai. Ce sont des extraits du CATECHISME DE LA REVOLUTION, écrit par Jean M. Fourcand, édition par l'imprimerie de l'Etat, en juillet 1964, en l'honneur du docteur François Duvalier, président constitutionnel à vie de la République d'Haïti.)

Q. — Qu'est-ce que Duvalier ?

R. — Duvalier est le plus Grand Patriote de tous les temps, l'Emancipateur des masses, Rénovateur de la Patrie Haïtienne, Champion de la dignité Nationale, Chef de la Révolution et Président à Vie d'Haïti.

Q. — Qu'est-ce que Dessalines, Toussaint, Christophe, Pétion, Estimé ?

R. — Dessalines, Toussaint, Christophe, Pétion et Estimé sont cinq Fondateurs de Nation qui se retrouvent en François Duvalier.

Q. — Faut-il conclure par là qu'il y a six présidents à vie ?

R. — Non, Dessalines, Toussaint, Christophe, Pétion et Estimé sont Cinq Chefs d'Etats distincts, mais qui ne forment qu'un seul et même Président en François Duvalier.

Q. — Comment Duvalier nous a-t-il rachetés ?

R. — Duvalier nous a rachetés en se sacrifiant et en souffrant pour nous nuit et jour au Palais National.

Q. — Ou trouve-t-on les devoirs à pratiquer pour devenir un Haïtien intégral ?

R. — On trouve les devoirs à pratiquer pour devenir un haïtien intégral dans la Doctrine Duvaliériste, cette Doctrine Nationale qui plane sur les ailes de notre histoire.

Q. — Qu'est-ce que le sacrement Duvaliériste ?

R. — Le sacrement Duvaliériste est la qualité avec laquelle le Duvaliériste s'acquitte de toutes les tâches qu'il accomplit au service du Gouvernement.

Q. — Combien y a-t-il de sacrements Duvaliéristes ?

R. — Il y a sept sacrements Duvaliéristes qui sont: le prestige, la dignité, la discipline, le respect de soi, la compétence, l'ordre et la probité.

Q. — Comment s'appelle le huitième Sacrement ?

R. — Ce huitième sacrement s'appelle la Confirmation Duvaliériste.

Q. — Qu'est-ce que l'Extrême-Onction Duvaliériste ?

R. — L'Extrême-Onction Duvaliériste est un sacrement institué par l'armée populaire, la milice civile et le peuple haïtien pour, sous le commandement de leur chef, l'Honorable Dr François Duvalier, écraser à coup de grenades, de mortiers, de mauzers, de bazoukas, de lances-flammes, et d'autres outils... en les **ratiboisant** et en les annihilant, les apatrides, ces "vases d'immondices" en pantalon qui, plus d'une fois, alliés à des étrangers et à la solde des ennemis de notre nationalité, ont tenté de mettre en péril la souveraineté de l'Etat.

Q. — Qu'est-ce que le péché Duvaliériste ?

R. — Le péché Duvaliériste est une désobéissance aux règlements de la doctrine, aux dix Commandements du Duvaliérisme et aux six commandements du peuple.

ORAISON DOMINICALE: Notre Doc qui êtes au Palais National pour la vie, que Votre nom soit béni par les générations présentes et futures, que Votre Volonté soit faite à Port-au-Prince et en Province. Donnez-nous aujourd'hui notre nouvelle Haïti, ne pardonnez jamais les offenses des apatrides qui bovent chaque jour sur notre Patrie, laissez-les succomber à la tentation et sous le poids de leurs baves malfaisantes: ne les délivrez d'aucun mal.

Amen.

CONCLUSION: Pauvre Haïti, si sympathique, tyrannisée par un paranoïaque ! Et en 1965 !

VIE DES CERCLES D'ÉTUDES

Sous la direction et avec le concours des directeurs de la Ligue d'Action nationale, la revue consacre ici quelques pages, dont la préparation sera confiée chaque mois à diverses personnes ou à des équipes de personnes. Leur objet est de fournir des thèmes suivis d'études aux sections de nos associations nationales, sociales et civiques, aux cercles d'études de collège, etc., sur des problèmes majeurs d'action. Les orientations générales de ces rubriques correspondront, en général, à celles de la revue. Mais une grande latitude d'expression sera laissée à ceux qui assumeront la tâche de préparer ces textes, de sorte qu'on ne devra pas s'étonner d'y trouver à l'occasion des opinions différentes de celles qu'ont pu exprimer le directeur ou d'autres collaborateurs réguliers de la revue. D'ailleurs l'objet de ces textes sera généralement d'être soumis à étude et discussion.

Nous le disions dans l'introduction de cette section en septembre 1965, ce genre est difficile et nous sommes conscients de tenter une expérience que nous raffinerons au fur et à mesure de son déroulement.

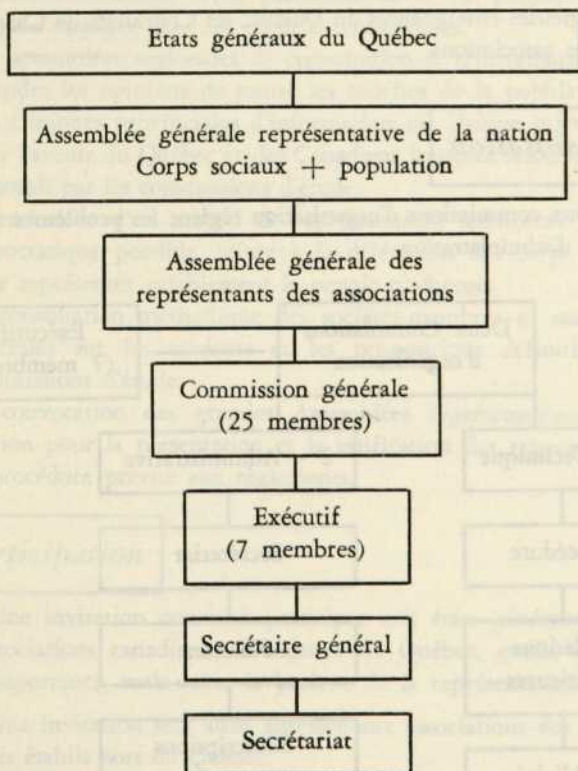
C'EST POURQUOI NOUS SOLLICITONS LE CONCOURS DE TOUS POUR NOUS INDiquer CE QU'ILS VOUDRAIENT APPRENDRE OU TROUVER, SUR LES SUJETS CONCERNES, POUR QUE LA SECTION ATTEIGNE SON OBJECTIF ET LEUR SOIT VRAIMENT UTILE.

Adresse: L'ACTION NATIONALE,
Section des cercles d'études,
C. P. 189, Station N,
Montréal.

Les états généraux

La Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec a suscité la création des états généraux. Déjà de nombreuses associations ont accordé leur adhésion à la réalisation de cette colossale entreprise.

Voici l'organigramme des structures actuelles:



Réalisation

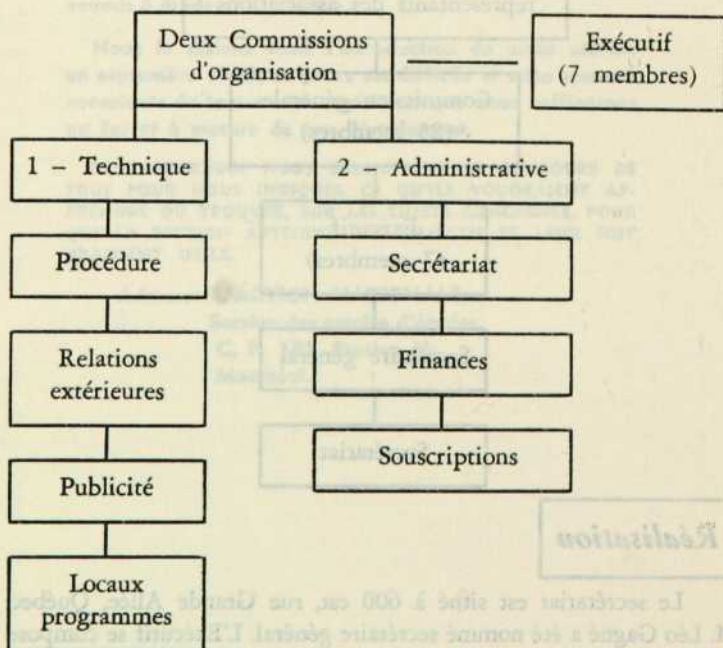
Le secrétariat est situé à 600 est, rue Grande Allée, Québec. M. Léo Gagné a été nommé secrétaire général. L'Exécutif se compose

de Me Albert Leblanc, Jean-Marc Léger, Léo Gagné, Roland Beaudin, André Laurence, Mme Rémillard et Alban Coutu.

Une Commission générale de 25 membres a été formée par les représentants des associations participantes: Jeune Chambre du Canada français, U. C. C., Conseil de Vie Française, C. S. N., Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste, Conseil d'Expansion Economique, ACELF, La Ligue d'Action Nationale, le Bon Parler Français, la Corporation des Instituteurs et Institutrices du Québec, La Corporation des Frères Enseignants du Québec, l'Association des Instituts de Religieuses enseignantes du Québec, les Chevaliers de Champlain et autres associations.

Organisation

Deux commissions d'organisation règlent les problèmes techniques et d'administration.



Étude et Recherche

Deux commissions d'étude et de recherches étudient:

- 1 – Constitution et Politique
- 2 – Relations avec les groupes francophones

Les projets des états généraux prévoient:

- Des Commissions de spécialistes, politicologues, sociologues, constitutionnalistes... et de praticiens de la vie politique et de citoyens engagés dans les corps intermédiaires.
- Des assemblées régionales de consultation et d'information pour entendre les opinions de toutes les couches de la population.
- Des cliniques provinciales d'information sur chaque sujet capital pour l'avenir du Québec et des Canadiens français, selon le travail accompli par les commissions d'étude.
- La recherche d'un moyen de représentation territoriale le plus démocratique possible, jointe à la délégation des corps sociaux pour représenter valablement le peuple québécois.
- La consultation méthodique des sociétés-membres et assemblées générales sur les schémas et les propositions définitives des commissions d'étude.
- La convocation des grandes Assemblées représentatives de la Nation pour la présentation et la ratification des rapports selon la procédure prévue aux règlements.

Participation

Une invitation convie à participer aux états généraux toutes les associations canadiennes-françaises du Québec, quelle que soit leur importance, mais selon le barème de la représentation.

Une invitation sera aussi adressée aux associations des groupes français établis hors du Québec.

Pourquoi

Pourquoi cet organisme et cette structure, des états généraux ?

- A – Pour étudier notre devenir politique et constitutionnel

B – Pour définir les relations et la solidarité entre les groupes francophones.

Les idées essentielles:

- Aller au fondamental.
- L'ordre juridique conditionne l'épanouissement de la Nation.

Trois (3) principes de base guident l'action des commissions d'étude:

- a) La Nation canadienne-française existe;
 - b) Le Québec est l'Etat national des Canadiens français;
 - c) La Nation canadienne française a droit à l'autodétermination.
- Dilemme de l'époque: que faire? où la Nation doit-elle se diriger? quelle voie juridique choisir, entre le statut particulier, le statut d'Etats associés (parce que l'on ne s'associe pas seul) et l'indépendance?...

Le rapatriement de la fiscalité:

Dans notre étude du mois dernier, nous avons étudié les origines constitutionnelles du problème fiscal.

Origines politiques du problème

Les articles 91 et 92 du British North America Act donnent naissance à deux thèses qui s'opposent quant à l'interprétation des pouvoirs fiscaux dévolus aux gouvernements fédéral et provinciaux. Quelles sont ces deux thèses ?

Divers jugements du Conseil privé ont attribué un droit sur les impôts directs au pouvoir fédéral et le droit aux gouvernements provinciaux sur certains impôts dits « directs » mais économiquement indirects. Quelle a été l'évolution constitutionnelle du problème, à partir des jugements de 1924 et de 1937 ?

Au cours de la crise financière de 1929-34, les provinces préféraient laisser l'impôt sur le revenu au gouvernement fédéral et elles se contentaient de taxer les transactions financières, la vente de divers produits, etc... Quelles ont été les conséquences de cet abandon par les provinces d'un de leurs pouvoirs de taxation ?

Devant cet abandon par les provinces d'une importante source de revenus, on a prétendu que la responsabilité de la législation sociale devait obligatoirement échoir au pouvoir fédéral. Pour clarifier cette question, on a créé la Commission SIROIS. Quel était son mandat ? Quelles furent ses conclusions ?

La Commission SIROIS

Les recommandations finales de la Commission Sirois recommandaient le transfert au pouvoir central d'une grande partie des

responsabilités sociales et, en conséquence, l'accroissement des pouvoirs de taxation du gouvernement fédéral. Pour assurer l'équilibre des budgets provinciaux, on prévoyait des subventions fédérales accrues, sorte de compensation pour l'abandon par les provinces de tout pouvoir de taxation directe.

A la suite de la publication du rapport Sirois, une conférence fédérale-provinciale repoussait énergiquement les recommandations des commissaires. C'est la guerre de 1939-45 qui allait donner au pouvoir central un excellent prétexte pour les appliquer, malgré la réticence des provinces.

L'effort de guerre et une cession temporaire

En 1942, les gouvernements provinciaux acceptaient de céder « temporairement » leur pouvoir de taxation au fédéral, afin de faire face à l'effort de guerre rendu nécessaire par la situation internationale.

On conçoit facilement que, pendant la guerre, le développement des politiques sociales était relégué au second plan et que cette délégation de pouvoir par les provinces n'entraînait pas d'inconvénient majeur... à condition, justement, que cet abandon soit « temporaire »...

Le temporaire devient permanent

A la fin de la guerre, à la conférence fiscale de 1945, le gouvernement fédéral faisait savoir aux provinces qu'il ne pouvait être question d'un retour à l'ancien système d'avant-guerre, c'est-à-dire de redonner aux provinces les pouvoirs de taxation directe. Pour assurer l'équilibre économique du Canada, il lui apparaissait nécessaire de garder le contrôle de la taxation directe.

En 1945, le fédéral suggère aux provinces une nouvelle distribution des pouvoirs et des responsabilités encore plus centralisatrices que les mesures proposées par le rapport Sirois en 1941.

Ce rapport Sirois avait déjà été rejeté par les provinces, avant la guerre, au moment où elles occupaient un champ de taxation qu'elles refusaient d'abandonner. En 1945, c'était le contraire; le

fédéral imposait sa volonté aux provinces en refusant de quitter un champ de taxation qu'elles lui avaient cédé *temporairement* en raison de l'effort de guerre.

En adoptant cette position de force, le fédéral obligeait les provinces à conclure avec lui un accord particulier pour assurer l'équilibre de chacun des budgets provinciaux. L'Ontario et le Québec refusèrent de conclure ce genre d'accord, puis, en 1952, l'Ontario s'y résolut, faisant du Québec la seule province à s'opposer à ces manœuvres centralisatrices du pouvoir fédéral.

Vos opinions

Pourquoi le Québec se réfugie-t-il dans cette opposition irréductible devant la centralisation fédérale ?

Les conséquences de cette centralisation auraient-elles été plus graves pour le Québec que pour les autres provinces anglophones ?

En quoi l'abandon par le Québec de toute direction de sa politique sociale aurait-il influencé l'évolution de la collectivité québécoise ? Aurions-nous pu, sans danger, remettre à la majorité anglophone du Canada le soin d'organiser toute la politique sociale du Québec ? En refusant de signer un accord avec Ottawa qui aurait assuré au Québec des subventions fédérales « compensatoires », dans quelle situation était placé le contribuable québécois qui payait quand même son impôt direct à Ottawa ?

Quelle solution restait-il au gouvernement provincial pour trouver chez lui les ressources suffisantes pour élaborer sa politique sociale ? En se résignant à la double imposition, en 1953, le gouvernement du Québec posait un geste d'une importance extrême, puisqu'il consacrait définitivement son refus d'accepter la centralisation outrancière du pouvoir fédéral. Il lui fallait pourtant, pour réussir cette très délicate opération, obtenir un appui non équivoque de la population. L'a-t-il obtenu ?

En s'appuyant sur le résultat du vote de 1953, le gouvernement du Québec entreprit de négocier avec Ottawa un nouvel accord destiné à éviter aux contribuables québécois la double taxation. Quel était cet accord ?

Les plans conjoints

Dans notre étude du mois dernier, nous avons étudié la nature des « plans conjoints » en nous référant aux articles 91 et 92 du *British North America Act*.

Afin de mieux nous pénétrer de l'importance théorique des droits réservés aux provinces et de l'ampleur des interventions fédérales dans un secteur qui devrait échapper à son contrôle, nous présentons ici un extrait de l'article 91 et le texte intégral de l'article 92 à partir duquel nous pouvons nous poser plusieurs questions.

Article 91

Il sera loisible à la reine, sur l'avis et avec l'assentiment du Sénat et de la Chambre des communes, de légiférer, en vue de la paix, de l'ordre public et de la bonne administration au Canada, sur toute matière ne rentrant pas dans les catégories de sujets que le présent acte attribue exclusivement aux législatures des provinces. Pour mieux préciser, sans la restreindre, la portée générale des termes ci-dessus du présent article, il est déclaré que, nonobstant toute disposition du présent article, le Parlement du Canada aura le pouvoir exclusif de légiférer sur toute matière rentrant dans les catégories de sujets ci-après énumérées:

Article 92

Dans chaque province, la législature a le droit exclusif de légiférer sur les matières qui rentrent dans les catégories de sujets ci-après énumérées:

- 1° La modification (chaque fois qu'il y aura lieu et nonobstant toute disposition du présent acte) de la constitution

- de la province, sauf en ce qui concerne la fonction de lieutenant-gouverneur;
- 2° Les contributions directes dans la province en vue de prélever des revenus pour des fins provinciales;
 - 3° L'emprunt de deniers sur le seul crédit de la province;
 - 4° La création et l'exercice de fonctions provinciales, ainsi que la nomination et le paiement des fonctionnaires provinciaux;
 - 5° L'administration et la vente des terres publiques appartenant à la province, ainsi que du bois et des forêts qui y poussent;
 - 6° L'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques et des maisons de correction dans les limites et pour la population de la province;
 - 7° L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, des asiles, des hospices et des refuges dans les limites et pour la population de la province, sauf les hôpitaux de marine;
 - 8° Les institutions municipales dans la province;
 - 9° Les licences de boutiques, de débits de boissons, de tavernes, d'encanteur et d'autres établies en vue de prélever des revenus pour des fins provinciales, locales ou municipales;
 - 10° Les travaux et les ouvrages d'une nature locale, autres que ceux qui sont énumérés dans les catégories qui suivent:
 - a) Les lignes de vapeurs ou autres navires, les chemins de fer, les canaux, les lignes de télégraphe et autres travaux et ouvrages reliant la province à une autre ou à d'autres, ou s'étendant au delà des frontières de la province;
 - b) Les lignes de vapeurs entre la province et tout le pays britannique ou étranger;
 - c) Les travaux qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront avant ou après leur exécution, déclarés par le Parlement du Canada profiter au Canada en général ou à deux ou plusieurs provinces;
 - 11° La constitution des compagnies pour des objets provinciaux;

- 12° La célébration des mariages dans la province;
- 13° La propriété des droits civils;
- 14° L'administration de la justice dans la province, y compris la constitution, le coût et l'organisation des tribunaux provinciaux, de juridiction tant civile que criminelle, ainsi que la procédure en matière civile devant ces tribunaux;
- 15° L'infliction de punitions par voie d'amendes, de peines ou d'emprisonnement en vue de faire respecter toute loi provinciale établie relativement à une matière rentrant dans une catégorie ou des catégories de sujets énumérées dans le présent article;
- 16° De façon générale, toutes les matières qui, dans la province, sont d'une nature purement locale ou privée.

Que répondez-vous ?

- En reprenant chacun des points de ces articles, combien pouvons-nous en découvrir qui n'ont pas subi d'intervention fédérale ?
- D'où proviennent nos chèques d'assurance-chômage ?
d'allocations familiales ?
de pension de vieillesse ?
- D'où devraient-ils provenir, selon l'esprit de l'article 92 ?
- En quoi le fait de recevoir l'assurance-chômage du gouvernement fédéral change-t-il quelque chose ?
- Est-il nécessaire que, par exemple, l'élaboration d'une politique d'emploi soit la responsabilité d'un gouvernement qui représente vraiment ceux qui en seront affectés ?
- Pouvons-nous énumérer plus de dix plans conjoints, en regardant les documents présentés plus haut ?



Quelques statistiques

Novembre, mois des morts, nous voit dans les nuages avec notre chronique économique. En décembre, le rédacteur habituel reviendra sur terre.

Avez-vous déjà songé au monde dans lequel nous vivons ? Avez-vous pensé à l'influence de la politique économique de l'Etat dans l'activité économique du pays ?

Dette globale

Saviez-vous que la dette globale du Canada en 1963 se répartissait ainsi:

fédérale (1963)	30,566,030,000.
provinciale (1963)	9,183,715,000.
municipale (1961)	5,268,529,000.

Combien devez-vous ?

Que dépensez-vous ?

Dépenses fédérales

Saviez-vous que nous dépensions assez largement ? Voici quelques chiffres pour la seule année 1963-64:

Dépenses des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux (1961)	12,400,492,000.
Dépenses fédérales (1963-64)	6,872,400,000.
Défense nationale (1963-64)	1,683,500,000.
Anciens combattants (1963-64)	333,700,000.
Intérêt de la dette publique (1963-64) (sans le remboursement)	954,500,000.
Aide internationale (1963-64)	51,700,000.

Voilà une économie nationale qui satisfait l'internationalisme...

Un coup d'œil

Nous qui n'avons pas beaucoup de sous à la Caisse Populaire, considérons quelques autres chiffres pour mieux situer notre action économique dans l'ensemble canadien:

Produit national brut (1963)	43,007,000,000.
Revenu personnel (1963)	32,771,000,000.
Dépenses personnelles (1963)	27,230,000,000.
Capitaux étrangers au Canada	22,200,000,000.
Avoir Canadien à l'étranger	7,023,000,000.
Assurances-vie en cours (1963)	56,803,851,600.
Actif de l'assurance-vie (1963)	13,142,578,813.
Actif des banques à Charte (1963)	22,094,000,000.
Actif de la banque du Canada (1963)	3,444,900,000.
Actif des syndicats de crédit (1962)	1,665,788,000.
Actif des sociétés de prêt (1962)	925,956,326.
Actif des sociétés de fiducie (1962)	1,907,095,811.
Actif des sociétés de petits prêts (1962)	677,428,408.

Sommes-nous un groupe humain soumis à un gouvernement ou si la souveraineté du gouvernement n'est pas assujettie aux forces financières ?...

Regardons maintenant de plus près quelques autres chiffres qui rappellent ces \$412,000,000. que la province de Québec a versés au fédéral de 1887 à 1911, alors qu'elle n'avait reçu que \$40,000,000. Comme les chiffres étaient petits à cette époque.

1963: Partage entre 2 provinces

	<i>Québec</i>	<i>Ontario</i>
Population (1963)	5,468,000.	6,448,000.
Employés des services fédéraux (1963)	30,422.	83,301.
Versement fédéral sous le régime de la loi sur l'assurance-hospitalisation du 1er juillet 1958 au 31 mars 1961	13,936,741.	169,557,318.

et en 1963	100,800,000.	126,800,000.
Sécurité de la vieillesse (1963)	155,359,915.	265,742,644.
Femmes déclarées coupables d'actes criminels (1962)	430	1,270
Prêt agricole fédéral (1964)	11,434,700.	20,144,700.
Revenu net des cultivateurs (1963)	189,052,000	372,796,000.
Superficie de forêts incendiées (1962) (en acres)	493,033	13,804
Valeur brute de la produc- tion manufacturière (1962)	8,017,200,000.	13,339,600,000.
Prêt pour l'épuration des eaux (1961)	244,000.	25,752,000.
Circulation routière à la frontière canadienne (entrées) (1963) (séjour 24 heures)		
nombre de véhicules entrés	329,126	3,224,274

Conclusion

La fable du loup et de l'agneau est une histoire ancienne. Avec de la lucidité, le loup ne pourra pas nous empêcher de nous désaltérer dans « le courant d'une onde pure ». L'impératif de l'heure nous convie à travailler inlassablement à la conquête de notre économie. Nous avons déjà réalisé en ces dernières années des progrès remarquables. Lançons-nous avec plus d'ardeur à l'assaut des réussites conquérantes !



Vers la solidarité...

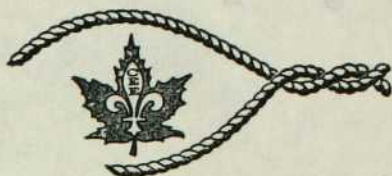
Certains hommes d'affaires et financiers, certains politiciens prétendent encore, même aujourd'hui, que la pratique de la solidarité économique recommandée par le Conseil d'Expansion Economique est de nature à restreindre notre développement économique. Ils n'ont pas encore compris que la solidarité économique est une voie d'épanouissement, non pas un repli sur nous-mêmes, comme nous le publions dans LE LAISSEZ-PASSER.

*
* *

C'est par la solidarité économique que nous bâtirons une économie canadienne-française forte, solidaire et dynamique. C'est l'orientation que le Conseil d'Expansion Economique vous propose. Nous réussirons pour autant que vous le voudrez. Nos problèmes nous appartiennent; à nous, Canadiens français, de les régler. La solidarité ne se manifeste que par des gestes concrets. Le temps est venu de passer à l'action.

*
* *

En 1965, au Canada français, il ne saurait y avoir de citoyen à part entière qui ne pratique pas la solidarité économique.



**Conseil
d'Expansion
Economique Inc.**

**8585, 8e avenue,
Cité St-Michel.
729-5296**

DISQUES HENRI BOURASSA

Pour faire face à une demande constante, nous avons fait rééditer cent collections des disques Bourassa.

Un document historique que toutes les institutions d'enseignement devraient avoir dans leur discothèque.

- Quatre disques long jeu 12".
- Commentaires de M. le chan. Lionel Groulx.
- Une conférence et un discours de Bourassa, les seuls jamais enregistrés, où on retrouve par un heureux hasard, l'expression par lui-même et ses principales idées, du sens de son oeuvre, et son genre inimitable à la fois comme conférencier et comme orateur.
- Un album en héliogravure avec explications, photos de Bourassa conférenciant, et reproduction de manuscrits significatifs dans sa carrière.

\$25.00

COMMANDEZ À

L'ACTION NATIONALE

Case Postale 189

Station N

Montréal

Les étrangers ont
acheté nos vieux
meubles et se font
gloire d'en avoir
orné leurs musées.

**LAISSEREZ-VOUS AUSSI
PARTIR À L'ÉTRANGER
LES QUELQUES RARES
COLLECTIONS À PEU PRÈS
COMPLÈTES (1933-1962) de**

L'ACTION NATIONALE

De Washington, de Philadelphie, de Toronto, de Kingston, de London, à McGill etc... on achète actuellement la collection de L'ACTION NATIONALE. Elle fait partie des documents indispensables aux recherches sur le Canada français.

**TOUTES NOS BIBLIOTHÈQUES
D'INSTITUTION ONT-ELLES
LEUR COLLECTION DE
L'ACTION NATIONALE ?**

Il ne nous reste que :

- **UNE** seule collection complète.
- **CINQ**, complètes à 5 ou 10 numéros près.
- **Une DIZAINÉ** à 15 ou 20 numéros près.

COMMUNIQUEZ TOUT DE SUITE AVEC NOUS

Case Postale 189, Station N, Montréal

Nos annonceurs participent à la vie de la revue... Nos lecteurs sont tous intéressés à leur succès... Ils les consultent d'abord...

RÉPERTOIRE DES RUBRIQUES

Ameublement de bureau	Huile à chauffage
Architectes	Machinerie
Assurances	Magasins à rayons
Automobiles	Notaires
Avocats	Optométristes
Banques	Plombiers
Bijoutiers	Pharmaciens
Biscuits et gâteaux	Photographie
Blanchisserie	Placements
Brasseries	Pneus
Caisses Populaires	Pompes à eau
Comptables	Produits alimentaires
Distilleries	Quincaillerie
Editions	Soudure
Evaluation	Tapis
Farine	Tondeuses
Hôtels villégiature	Tricots

NOS ANNONCEURS

RÉPERTOIRE DES NOMS

Angers, Adrien	Lebeau Ltée, G.
Banque Canadienne Nationale	L'Economie
Banque Provinciale du Canada	Lemieux, Paul-M.
Brasserie Molson	Lemieux, Robert
Brochu, Téléphone	Les Minoteries Phénix Limitée
Caisses Populaires de Montréal (Union des)	Manoir Saint-Castin
Caisse Populaire de Saint-Jacques	Marchand, Sarto
Caisse Populaire d'Hochelaga	Mathieu, Dollard
Camus, Raymond	Meunier, John
Cie de Biscuits Stuart	Montréal Oxygen Inc.
Collège Valéry	Morin, Rosaire
Convoyeurs et machineries Victory	Palange, Ernest
Distilleries Melchers Ltée	Paradis Messier Cie Ltée
Dorais, Jean-Louis	Parisian Laundry Co. Inc.
Drolet Inc., F. X.	Pharmacie Michon
Dubé, Oscar & Cie Inc.	Placements collectifs (Les)
DuMesnil, Mario	Pomponnette Inc.
Dupuis & Frères Ltée	Robert, Paul-Emile
Editions Bellarmin	Robillard, Michel
Etco Photo Color Ltée	Rochette, Emilien
Galarneau, Desmarais et Associés	Rodrigue, Lionel
Gamache, Roger	Roy, Edouard
Grégoire, J. R.	Séguin, Paul-Emile
Grenache Inc.	Service d'Estimations enrg.
Groulx & Cadieux	Sonarex
Jetté, J. W. Ltée	Stadium Ltée
La Rue, André	Therrien, F.-E.
La Sauvegarde	Tricots Godin Enrg.
La Solidarité	Viau (Lucien) et associés, c.a.
	Wilson Frères Enrg.

ARCHITECTES

Les Architectes Lemieux

Ludger Lemieux (fondateur)

ROBERT LEMIEUX

B.A., A.D.E.A., A.A.P.Q., M.R.A.I.C.

210, boul. Duhamel,
Pincourt, Cté Vaudreuil.

Place d'Estrie,
Bedford (Missisquoi)

Tél. : 453-6283
et CH. 8-3353

PAUL-M. LEMIEUX, architecte

Diplômé à l'Ecole
des Beaux-Arts de Paris,

B.A., M.R.A.I.C., A.A.P.Q., O.A.A.,
D.P.L.G.F., S.A.D.G.F.

Bureau : 1869 ouest,
boul. Dorchester, Montréal
WE. 7-1081

Domicile : 155, 17^e Ave,
Lachine 637-1081

ASSURANCES

Adrien Angers & Fils Ltée

Bureau d'Assurances

5847 est, rue Sherbrooke
Tél. : 255-7795

ANDRÉ LA RUE, C.C.S.

Courtier en assurances

• 3450 est, rue Jean-Talon
Montréal 38 — RA. 2-1627

ROSAIRE MORIN, C.L.U.

LA SAUVEGARDE — 288-9106

$$\bullet \quad C + E \frac{i}{3} + E \frac{d}{2} + A \frac{2}{2} = F$$

P.-É. ROBERT, c.l.u.

Assureur-vie agréé

Gérant : "LA LAURENTIENNE"
822 est, rue Sherbrooke,
Montréal 527-1378

AVOCATS

THERRIEN, F.-E., avocat

Ch. 400

• 33 ouest, rue St-Jacques, Mtl
VI. 2-9768

DORAIS, Jean-Louis

AVOCAT

• 57 ouest, rue St-Jacques
VI. 5-1336

Mario Du Mesnil

AVOCAT

107, Ouest, rue St-Jacques,
Montréal
842-8741

• 482, rue Victoria, Saint-Lambert
OR. 1-9295

Encouragez nos annonceurs



L'ÉCONOMIE

est

à la base même

d'une

saine administration

en quelque

domaine

que ce soit

PLANS
DE
PROTECTION
MODERNE

- ASSURANCE-VIE
- RENTES VIAGÈRES
- ASSURANCE COLLECTIVE
- CAISSE DE RETRAITE

L'  CONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal 845-3291

Montréal - Québec - Joliette - Saint-Jean - Sherbrooke - Ottawa

BANQUE

Renseignements

La BANQUE CANADIENNE NATIONALE publie un bulletin mensuel qui expose brièvement diverses questions d'ordre économique. Les commentaires qu'il contient intéresseront ceux qui désirent se tenir au courant de ces questions, mais qui n'ont pas le loisir de parcourir de nombreux périodiques financiers. Vous pouvez recevoir gratuitement ce bulletin en faisant la demande à l'un de nos 608 bureaux de la Banque au Canada ou au Bureau-Chef, Place d'Armes, Montréal.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

BIJOUTERIE

 **POMPONNETTE INC.**
J. BRASSARD, prés.

• 256 est, rue Ste-Catherine, Mtl.

BISCUITS ET GÂTEAUX

Pour la collation

Savourez

LA CROQUETTE



BISCUITS — GÂTEAUX — TARTES

CAISSES POPULAIRES

**La Caisse Populaire
d'HOCHÉLAGA**

Coopérative d'Épargne et de Crédit

Paul Lacaille, gérant

HEURES D'AFFAIRES :

Du lundi au vendredi, de 10 h. a.m.
à 3 h. p.m.

Le soir, lundi, jeudi, vendredi, de
7 à 8 h. p.m.

**3570, RUE ADAM,
Montréal 4, P.Q. 527-4193**

COLLÈGE

COLLÈGE VALÉRY

José Leroux, directeur,
B.A., B.Ph., L.S.P., L.L.B.

COURS DU JOUR ET DU SOIR

**3565, rue Papineau, Montréal
• LA. 2-4411**

COMPTABLES

**GALARNEAU, DESMARAIS,
ET ASSOCIÉS**

COMPTABLES AGRÉÉS

**237 ouest, Boul. St-Joseph, Montréal
Tél. : 274-2534 ***

Lucien VIAU et associés Comptables Agréés
CHAS. DESROCHES, C.A. **FERNAND RHEAULT, C.A.**
210 ouest, Boul. Crémazie **DU. 8-9251**

ÉVALUATIONS

LE SERVICE DES ESTIMATIONS ENRG.

ROGER GAMACHE, prop.

Service de 24 heures dans la région de Montréal — Bas prix
Travaux exécutés par une équipe experte en évaluation.

5180, De Repentigny, Montréal

Bureau : 259-5565

Résidence : 254-4179

Nous parcourons "La Belle Province"

SONAREX Ltée

Société Nationale de Recherches, d'Expertise, d'évaluation
et de Planification

915 ouest, rue Saint-Cyrille, suite 107, Québec (6)

Tél.: Québec: 418, 681-8151 — Montréal: 514, 731-3359

MARIUS DIAMENT

HÔTELLERIE

MANOIR SAINT-CASTIN

Lac Beauport
Québec

HUILE À CHAUFFAGE

ÉTABLI EN 1870

Wilson Frères Enrg.

Charlebois Frères, Props.

BOIS - CHARBON

HUILE À CHAUFFAGE

2537 est, rue Notre-Dame Montréal

MACHINERIE

**Convoyeurs et Machines
Victory Inc.**

Dollard Mathieu, président

Machinerie générale - Manufacturiers
de Convoyeurs à rouleaux à cour-
roie, et à chaînes - Monte-charge.
250, rue Rose de Lima, Montréal
933-1138

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

MACHINERIE

F.-X. DROLET INC.

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Atelier de Mécanique — Forge — Fonderie

Modelage — Soudure

Matériaux d'aqueduc et Bornes-Fontaines

245, rue du Pont,

Québec 2

MAGASINS À RAYONS

Edmond FRENETTE

président, Dupuis & Frères

NOTAIRES

Yvon Groulx, L.P.H., LL.L.
Gilles Cadieux, LL.L.

GROULX & CADIEUX
NOTAIRES

4416, boul. Pie IX, Montréal
Tél. : 254-9435

ROBILLARD, Michel
NOTAIRE

934 est, rue Ste-Catherine
849-9663

SÉGUIN, Paul-Émile
NOTAIRE

6726, rue St-Hubert
CR. 1-8739

PHARMACIE

PHARMACIE MICHON

1361 est, rue Mont-Royal, Montréal
LA. 1-3659

Roland Michon, pharmacien

PHOTOGRAPHIE

Roméo Côté, président

ETCO PHOTO COLOR Ltée

Développement

Impression et duplicata des films
en couleurs

Ansochrome - Ektachrome
Ferranicolor - Kodacolor

Pour qualité et satisfaction garanties,
insistez toujours pour notre service
auprès de votre marchand.

2345, rue Lapierre, LaSalle, P.Q.

Tél. : 366-2870

OPTOMÉTRIE

CR. 1-6093

ERNEST PALANGE, O.D.
OPTOMÉTRISTE

• 441 est, rue Bélanger, Montréal

PLACEMENTS

RAYMOND CAMUS Inc.

Courtier en valeurs mobilières

4 (est), rue Notre-Dame
Montréal, Tél.: 868-1857

Succursale:
284, rue Radisson
Trois-Rivières 378-2044

Nous finançons les industries

LIONEL RODRIGUE

Durocher, Rodrigue & Cie Ltée

Édifice de la Société des Artisans
VALEURS DE PLACEMENT

Suite 207 - 333 est, rue Craig
Montréal - 18 861-8297

Domicile : DU. 7-5720

Pour l'achat d'obligations consultez

Oscar Dubé & Cie Inc.

925, Chemin St-Louis,
Québec, 527-2518

Albert Boulet
527-8222

PNEUS

SERVICE DE PNEUS LA. 4-1177

STADIUM Ltée

1871, rue DeLorimier. Mtl.

Eugène Turcotte
Président

André Trudeau
Directeur-Gérant

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

POMPES À EAU

Pour Achat ou Réparation de toutes les marques de

POMPES ET FILTRES

40 ans d'expérience à votre service

JOHN MEUNIER

12047, boul. Laurentien

Tél.: 334-7230

PRODUITS ALIMENTAIRES

Crème glacée

Beurres sucrés

GRENACHE

Roch Grenache, président

9500 boul. Parkway, Montréal

Tél.: 352-3630

QUINCAILLERIE

EDOUARD ROY & FILS LTÉE

Quincaillerie en gros
exclusivement

4115 est, rue Ontario, Montréal 4
Tél.: LA. 4-7541

Hommage aux collaborateurs de **L'ACTION NATIONALE**

J. R. GREGOIRE

QUINCAILLERIE

LA. 4-1167

3605 est, rue Ontario, Montréal

SOUDURE

G.-E. HOUDE, président

MONTRÉAL OXYGEN INC.

4890, 5e avenue - Rosemont

LA. 4-6957

TAPIS

ÉMILIE ROCHETTE & FILS

Les spécialistes du tapis à Québec

Téléphone 2-5235

• 550 est, rue St-Vallier, Québec 2

TONDEUSES

Téléphone : 695-5500

T. BROCHU

Distributeur de la Tondeuse
"RANSOMES"

Spécialiste en équipement pour
terrains de golf.

151, rue Cartier **Pointe-Claire**

TRICOTS

Téléphone : 154

Jules Godin, propriétaire

TRICOTS GODIN ENRG.

Fabricants de sous-vêtements pour hommes, femmes et enfants

Sainte-Anne-de-la-Pérade

Comté de Champlain (Qué.)

NON CLASSÉES

L'épargne est la clé du succès

ouvrez un compte d'épargne

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

**LES ÉDITIONS
BELLARMIN**

8100, boul. St-Laurent,
Montréal - 11

SPÉCIALITÉS :

QUESTIONS SPIRITUELLES
QUESTIONS SOCIALES

Hommage d'un ami

PM
Paradis **MESSIER** CIE
LTÉE

7410, 19e Avenue, Ville Saint-Michel, Montréal 38

VENTE et LOCATION
D'AMEUBLEMENT

pour

INSTITUTIONS — HÔPITAUX — BUREAUX
SALLES — MAISONS D'ENSEIGNEMENT, etc.



Renseignements sur demande

Téléphone : 721-4957



HOMMAGE
de

La brasserie **MOLSON**
DU QUÉBEC LIMITÉE

WE. 5-6316

Parisian Laundry Co. Inc.

J. M. Valade, Président

Buanderie et nettoyage
de qualité supérieure

3550, rue St-Antoine, Montréal



G. LEBEAU LTÉE.

Rembourreur d'autos, Housses, Vitres,
Capotes d'autos

CR. 4-3503

5940, rue Papineau, Mtl.

6270, Upper Lachine

1690, boul. Labelle, Chomedey

CHAUFFAGE PLOMBERIE

INSTALLATEURS - TECHNICIENS

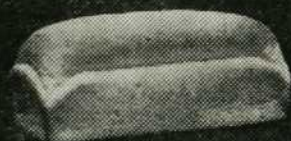
CHAUFFAGE ET PLOMBERIE

SERVICE DE TECHNICIENS

DIPLOMÉS

J. W. JETTÉ Ltée**360 est, rue Rachel,
Montréal****849-4107**

La
Caisse Populaire
de
ST-JACQUES

MONTREAL, P.Q.**Tél. : 849-3581**

**Insister sur le
pain fabriqué
avec les farines
propres au
Québec . . .
les Farines
PHÉNIX!**

**Vous ne pourriez
mieux acheter!**

**LES MINOTERIES PHÉNIX LIMITÉE**

310 Avenue Victoria, Montréal 6

**LE SEUL ET UNIQUE
MOULIN CANADIEN FRANÇAIS**

LA SOLIDARITÉ

Compagnie d'assurance sur la vie

**925, chemin Saint-Louis,
Québec**

vous dit :

*Qui sème chez soi . . .
récolte pour soi*

Président
ALBERT BOULET

Directeur général
CHARLES POIRIER

Bureaux à :

Beauceville, Sherbrooke, Amos, Ste-Thérèse-de-Blainville,
Montréal, Sorel, Rimouski, Rivière-du-Loup,
Roberval, Chicoutimi.

La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins est formée de dix Unions régionales qui groupent 1,300 Caisses populaires avec 1,700,000 membres.

L'Union régionale de Montréal avec ses 331 caisses affiliées fait partie de la Fédération de Québec.

**Nos Caisses affiliées
affichent ces
armoiries :**



TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL : De l'éducation	271
Jean GENEST : Une nation forte dans un État fort	279
Rosaire MORIN : Le rapatriement de la Constitution	292
Rodolphe LAPLANTE : Sur un rapport de Caisse Populaire	305
François-Albert ANGERS : Comment on nous voit à l'étranger	310
François-Albert ANGERS : Ecrits 1964-65 sur les Canadiens-français	313
François-Albert-ANGERS : Hauteur et mauvaise foi envers nous de "L'État c'est nous !"	326
Rodolphe LAPLANTE : La grève dans les services publics	335
Claude LARIVIÈRE : Ceux qui ne veulent rien comprendre	340
Jean MARCEL : Retour à Ringuet	345
André VANASSE : La naissance de l'étranger	350
Maximilien LAROCHE : Littératures du Québec et d'Haïti, II	359
André MAJOR : Mémoires d'un jeune Canoque	369
Jacques-A. LAMARCHE : La conscience de la liberté responsable	378
xxx : Les États généraux	382
xxx : Le rapatriement de la fiscalité	386
xxx : Les plans conjoints	389
xxx : Quelques statistiques	392

Si vous voulez
des épargnes sans avarice
des affaires sans affairisme
de l'utilitarisme sans égoïsme
devenez sociétaires de

LA FAMILIALE

Coopérative de Consommation



Lt. Col. Sarto MARCHAND,
E.D., A.D.

président de
CONSEIL D'EXPANSION
ECONOMIQUE INC.
LA FONDATION
MELCHERS LTEE
LES DISTILLERIES
MELCHERS LTEE

● Une économie canadienne-française forte, solidaire et dynamique est nécessaire au progrès de l'économie canadienne... La solidarité économique est une voie d'épanouissement, non pas un repli sur nous-mêmes.

Hommage de
LES DISTILLERIES MELCHERS LIMITÉE

Les seules distilleries canadiennes-françaises au pays.

Au service du Québec depuis 1898